



HAL
open science

Frontières et migrations vers l'espace européen : dynamiques des zones de frontières et des migrations vers l'espace européen

Melis Kutsal

► **To cite this version:**

Melis Kutsal. Frontières et migrations vers l'espace européen : dynamiques des zones de frontières et des migrations vers l'espace européen. Education. 2021. dumas-03932308

HAL Id: dumas-03932308

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03932308v1>

Submitted on 10 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Mémoire de recherche

Présenté pour l'obtention du Grade de

MASTER

« Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »
Mention 2nd degré, Professeur des Lycées et Collèges,
Histoire-Géographie

Sur le thème :

**Frontières et migrations vers l'espace
européen :**

Dynamiques des zones de frontières et des migrations vers l'espace
européen.

Présenté par
KUTSAL Melis

Sous la direction de :
VRAC Michel
Maître de conférences en géographie à l'Université de Franche-Comté.

Année universitaire 2020-2021

Remerciements :

Par ces quelques lignes, je tiens à exprimer toute ma gratitude aux personnes qui m'ont permis de réaliser ce mémoire.

Je remercie tout d'abord mon directeur de mémoire, Monsieur Vrac qui a bien voulu me suivre dans mon travail et orienté dans mes différentes recherches.

Je remercie toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à mes questions lors des enquêtes ou des interviews.

Enfin je remercie ma famille pour le soutien qu'ils m'apportent.

Sommaire :

- Introduction.....p.6-14
- **I) L'Europe, ses frontières et ses migrations : Deux phénomènes anciens, indissolublement liés et en mutation.....p.16-51**
 - 1) Les migrations vers l'Europe.....p.16-33
 - 2) Structuration générale de l'organisation spatiale des frontières européenne face aux migrations.....p.34-48
 - 3) Effets de la mondialisation sur les migrations et les frontières.....p.48-51
- **II) La tendance des frontières filtre dans un monde qui s'ouvre : Le contrôle et la gestion des migrations, source de la structure de la frontière et de la migration clandestine.....p.53-77**
 - 1) Les frontières et les migrations, une gestion complexe au croisement des politiques étatiques et européennes.....p.54-61
 - 2) Le contrôle des migrations par le contrôle des frontières, des espaces délicats comme instrument de maîtrise des migrations.....p.61-70
 - 3) La frontière, un lieu de transgression : la migration clandestine.....p.70-77
- **III) Les conséquences de l'affermissement du contrôle des frontières sur les migrants et l'espace.....p.79-113**
 - 1) La frontière filtrante de l'Europe, une sanctuarisation au prix de la violence et de la mort de l'autre côté.....p.79-91
 - 2) Les frontières des espaces d'immobilités et de mobilités : un lieu paradoxal.....p.91-103
 - 3) La frontière : un lieu de réflexion sur le droit à la mobilité.....p.103-116
- Conclusion.....p.115-117
- Partie didactique : Enseigner le rapport migration-frontière en classe de première générale dans le cadre des enseignements spécialisés.....p.119-134

Introduction :

« Une frontière est une construction territoriale qui met de la distance dans la proximité »¹(Arbaret-Schulz C., 2002). Comme l'explique Christiane Arbaret-Schulz par cette expression, la proximité spatiale et humaine se retrouve en discontinuité par ces dispositifs que sont les frontières, symbolisant une forme de rupture de l'espace et une forme d'altérité avec l'autre. Mais comme l'estimait Hegel « établir une frontière, c'est toujours la franchir »² (Hegel G., 1965), de nos jours à travers le monde et sous différentes formes, les frontières sont sans cesse traversées par les individus. Dans un monde où les individus sont de plus en plus sujet à l'hypermobilité³, la frontière devient alors un « espace-temps de différenciation »⁴ (Amilhat Szary A., 2020, pp. 201-202) qui revêtissent la frontière de la fonction de filtrage et de contrôle afin de sélectionner la légitimité de passage des individus. Ainsi les flux migratoires internationaux peuvent être un facteur important d'érosion des frontières traditionnelles. Migrations et frontières entretiennent alors une forte relation de cause à effet, et qui permet d'une certaine manière l'existence de chacune. Ces deux phénomènes connaissent depuis plusieurs décennies une attention particulière et grandissante dans l'actualité et la scène internationale, se positionnant au cœur des enjeux en ce début du XXIe siècle. En effet le XXIe siècle s'illustre par un monde qui évolue constamment offrant des dynamiques importantes dans le domaine migratoire et des frontières. Ces phénomènes n'ont cessé de se reproduire et d'évoluer au cours du temps et dans l'espace en rapport avec les événements qui induisent l'érosion de celles-ci. De plus, les frontières sont souvent aussi des objets de conflits, souvent issues d'un rapport de force, elles peuvent être contestées, ou négociées. A titre d'exemple on peut relever les problèmes de frontière récent tel que l'enclave du Haut Karabagh, les tensions entre la Grèce et la Turquie sur la Mer Egée, la

¹ ARBARET-SCHULZ Christiane. 2002 – « Les villes européennes, attracteurs étranges de formes frontalières nouvelles », in B. Reitel, P. Zander, J-L. Piermay & J.-P. Renard (dir), Villes et frontières, Paris, Anthropos/Economica, pp 213-230

² HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1965, « La raison dans l'histoire : introduction à la philosophie de l'histoire », Paris : Union générale d'éditions, 313 p. (voir p. 247).

³ Concept de transition mobilitaire de Rémy Knafou.

⁴ AMILHAT SZARY Anne-Laure (dir), 2020 « Géopolitique des frontières. Découper la terre, imposer une vision du monde », Le Cavalier Bleu, pp. 201-202.

confrontation indo-pakistanaise, le litige maritime sur le détroit maritime de Béring entre les Etats-Unis et la Russie, le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée ou encore le conflit entre le Soudan et le Sud Soudan. Ces espaces sont ce qu'on appelle des frontières chaudes (conflit ouvert entre deux systèmes territoriaux). Pour finir depuis 2016 le monde est témoin d'une crise mondiale des réfugiés, il s'agirait de la crise la plus importante depuis la Seconde Guerre mondiale. Des millions de personnes ont fui la guerre et la persécution, en haut de ce tableau se hisse notamment la Syrie, mais cela concerne également le Soudan du Sud, le Myanmar, l'Irak ou encore les Rohingyas. Cette situation éminente qui n'est pas encore réglée aujourd'hui implique évidemment une gestion particulière des frontières pour faire face à l'importance de la migration.

Avant d'introduire les relations de ces deux phénomènes, il faut d'abord définir ces deux notions.

Les frontières représentent de nos jours un phénomène d'ampleur considérable puisque le monde est structuré par près de 250 000 kilomètres (261 570 kilomètres en 2020 pour être exact) de frontières terrestres, ce qui correspond à « *près d'un demi-million de kilomètres de limites* »⁵ (Foucher M., 2012). Pourtant le besoin de délimiter un territoire est un phénomène ancien, et est présent sur toute la surface de la terre. Aux frontières terrestres étatiques qu'on appelle aussi les dyades (segment de tracé frontalier séparant deux États) s'adjoignent des frontières maritimes. La souveraineté des États est également reconnue sur l'espace aérien au-dessus de leur territoire terrestre et maritime.

Ce phénomène n'a cessé de se reproduire et d'évoluer au cours du temps et dans l'espace en rapport avec les événements qui induisent l'érosion de celles-ci. Par exemple l'émergence de nouveaux pays lors de la dislocation de *l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS)*, le morcellement de la Yougoslavie ou plus récemment la séparation du Soudan entre le soudan et le Sud Soudan, sont la source d'apparition de nouvelles frontières. Depuis 1991, « *plus de 28 000 kilomètres de nouvelles frontières internationales ont été instituées [...]*. » (Foucher M., 2012). Au total, plus de 10 % des frontières internationales actuelles ont moins d'un quart de siècle.⁶ (Voir annexe 1).

⁵ FOUCHER Michel, 2012, « *L'obsession des frontières* », Paris, Perrin, 219p

⁶ FOUCHER Michel, 2012, « *L'obsession des frontières* », Paris, Perrin, 219p

L'espace de frontière que nous aborderons, est un sujet qui est source de débat, cette structure entraîne de nombreux questionnements sur l'organisation et l'avenir de ces espaces situés aux marges des pays. Il faut rappeler que la détermination de leur espace a été rendue possible par le progrès des techniques de localisations géographiques et de cartographie.

Selon Lucien Febvre, le mot « frontière »⁷ (Febvre L. 1928) apparaît en français au XIII^e siècle et c'est à partir du XIX^e siècle qu'il prend son sens actuel, de désignation des limites externes des royaumes et des États. De ce fait, les frontières peuvent être définies comme « des structures spatiales élémentaires, de forme linéaire, à fonction de discontinuité géopolitique et de marquage ou de repère [...] ». ⁸ (Foucher M. 1991). Et si elle peut être synonyme d'affrontement, de contrôle ou de liaison, la frontière est une interface organisatrice de l'espace, elle a donc une forte implication géographique. En ce sens la frontière s'inscrit dans un processus de territorialisation qui possède de réelles fonctions et qui s'illustre sous différents types (voir annexe 2).

On peut aussi les définir comme un « *quadrillage d'un monde habitable* »⁹ (Elden S., 2006). Elles apparaissent comme les repères d'une société qui ressent le besoin de connaître des limites. Cela justifie la nécessité de celle-ci à travers le monde. Ainsi d'une certaine façon les frontières sont des marqueurs symboliques et des témoins de l'histoire des relations des sociétés et de l'organisation de l'occupation humaine de la terre. Les frontières sont donc le reflet des cicatrices du monde¹⁰, qui apparaissent et sont matérialisées sous la volonté des hommes et qui tendent à inférer une séparation physique délimitée dans l'espace. Souvent, la représentation de la frontière est réduite à une ligne tracée sur une carte mais il s'agit d'un espace aménagé, dynamique et structuré. Elles sont par ailleurs le lieu « d'exacerbation des processus politiques, sociaux, économiques actuels, ce qui forme un véritable laboratoire contemporain¹¹ » (Amilhat Szary A., 2015).

⁷ FEBVRE Lucien, juin 1928, « Frontière : le mot et la notion », *Revue de Synthèse historique*, Paris, XLV, p. 31-44.

⁸ FOUCHER Michel, 1991, « *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique* », Paris, Fayard, 2^e édition, 691 p.

⁹ ELDEN Stuart, 2006, « *Contingent sovereignty, Territorial integrity and the Sanctity of Borders* », SAIS review, vol.26, n°1, pp 11-24

¹⁰ L'usage du mot cicatrice fait allusion ici au fait que les frontières ont souvent été le résultat des conflits entre puissances, ainsi le monde garde les marques de ce passé sous forme de frontière puisqu'elles s'inscrivent dans l'espace et dans les paysages.

¹¹ AMILHAT SZARY Anne-Laure, 2015, « *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?* » Puf, 164p.

Ces zones sont, entre autres, les points de passage frontaliers (dans les aéroports, les points de contrôle terrestre avec les douanes ou maritime avec les ports), mais également les zones symboliques majeures de l'immigration et de transit¹². La frontière s'accompagne donc d'une mobilité qui relie et divise à la fois et s'individualise comme l'exprime Anne-Laure Amilhat Szary¹³, laissant circuler librement certains et retenant d'autres. Cela témoigne alors de la frontièrité c'est-à-dire les capacités des individus à interagir avec les limites internationales et de la fonction de filtrage des frontières, ce qui structure une spécificité de la culture de la frontière et une inégalité accrue entre les individus.

De plus aujourd'hui l'actualité et les médias forgent un imaginaire des frontières apparenté à des frontières barrières, qui s'organisent parallèlement à la frontière ressource qui favorise les phénomènes migratoires, attirés par les opportunités qu'offre la discontinuité. C'est notamment le cas de la *tortilla border* qui sépare les Etats-Unis du Mexique sur plus de 3.000 km (voir annexe 3), celle de Ceuta et Melilla (voir annexe 4) porte d'entrée vers l'Europe depuis l'Afrique, ou encore les frontières entre la Grèce et la Turquie qui se renforce actuellement (voir annexe 5). Ces frontières sont le reflet d'un épaississement des frontières avec la mise en place de teichopolitique, néologisme que l'on doit à Stéphane Rosière¹⁴.

Ainsi l'organisation et la gestion des frontières ont souvent évolué en lien avec le phénomène migratoire pour laquelle elles représentent une étape cruciale dans son processus. Les frontières représentent un moyen de gestion des flux de personnes et un espace migratoire. Cela met en lumière le processus continu de redéfinition de leurs formes et de leurs modalités opératoires. Les migrations sont un phénomène à la fois ancien, mondial et qui ne concerne qu'une faible part de l'humanité¹⁵. À l'heure de la mondialisation, à l'ère de la généralisation de la mobilité et des nouvelles technologies qui mettent en place des « smart border » c'est-à-dire des frontières intelligentes, rares sont les régions et les pays qui ne sont pas concernés par des mobilités internes et internationales. Pour Antonio Guterres, « le XXIe

¹² *Source* : adapté de Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Principes et directives recommandés sur les droits de l'homme aux frontières internationales (2014), par. 10 b).

¹³ AMILHAT SZARY Anne-Laure, 2015, « *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?* » Puf, 164p.

¹⁴ BALLIF F., ROSIERE S., 2009, « *Le défi des teichopolitiques. Analyser la fermeture contemporaine des territoires* », L'Espace Géographique, vol. 38, n°3, pp.193-206.

¹⁵ Les migrants représentent une proportion assez stable en raison de l'augmentation de la population mondiale. Selon les Nations-Unies, cela correspond à 3,5 % aujourd'hui de la population mondiale.

siècle est le siècle de la mobilité humaine »¹⁶. Ainsi le nombre de migrants connaît depuis des décennies une augmentation pour s'établir en 2019 à 271,6 millions selon les Nations-Unies. Il est par ailleurs intéressant de relever qu'au niveau international, il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « migrant », cela montre la complexité du phénomène. La migration, au sens large, désigne le déplacement géographique de personnes d'un espace à un autre pour des raisons politiques, sociales, économiques ou personnelles et dans le but de s'y établir à titre temporaire ou permanent. Les migrations peuvent se dérouler au sein d'un pays (migrations intérieures ou internes), et entre les pays avec le franchissement de frontières (migrations internationales). Elles induisent une émigration (action de quitter son pays pour s'installer dans un autre) et une immigration (l'entrée dans un État différent d'une personne non autochtone qui désire s'y installer). Toute migration suppose l'existence d'un foyer de départ, d'un foyer d'accueil, de facteurs d'attraction et de répulsion. On parle ainsi de filière migratoire pour qualifier l'ensemble formé par un flux important et tous les éléments qui ont concouru à sa création.

Les migrations internationales sont les plus importantes en matière de conséquences sociales et spatiales. Elles représentent d'une part un des grands problèmes du monde contemporain et d'autre part une conséquence des écarts de développement.

Il faut également insister sur le fait que les migrations ne sont pas porteuses d'un processus à sens unique, les flux sont marqués par des allers et retours impliquant parfois des itinéraires complexes et de nombreuses traversées des frontières. On peut parler dans ce contexte des champs migratoire, qui représente selon Gildas Simon¹⁷, l'ensemble de l'espace parcouru, pratiqué par les migrants et qui explique les passages de frontières créant un espace transmigratoire. De ce fait les migrants entretiennent un rapport particulier à cet espace de frontière, il porte avec lui la frontière : frontière mobile. Cela permet de penser la mobilité comme une mise en relation de plusieurs lieux géographiquement éloignés au-delà des frontières.

Il est par ailleurs important de noter que la coordination du phénomène migratoire et de la structure de frontière, qui sont des facteurs témoins de la discontinuité, entraîne la formation d'effets dynamiques à cet espace de frontière. La discontinuité se définit comme des phénomènes de rupture, d'interruptions affectant des répartitions à la surface de la Terre. Les

¹⁶ Antonio Guterres (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) lors de l'assemblée générale de la Troisième Commission 38e séance - après-midi le 3 novembre 2009

¹⁷ SIMON Gildas, 2008, « *La planète migratoire dans la mondialisation* », Paris, Armand Colin, 255 p.

discontinuités se traduisent alors dans l'espace mettant en place des frontières coupures qui s'atténuent avec les relations transfrontalières créant des frontières coutures et des interfaces. En effet « la discontinuité crée de la continuité » selon Jean Christophe Gay¹⁸ (Gay J., 2004). Ainsi cet espace peut être sujet à des dynamiques en rapport avec la mobilité de la migration qui se confronte à cet espace de frontière. Cela s'illustre parfaitement à la situation européenne.

Bien qu'il s'agît d'un phénomène mondial, la question de la frontière et des migrations entretient une relation particulière et complexe avec l'espace européen, qui semble être un territoire de prédilection pour traiter de ce sujet. L'Union européenne possède, début 2019, 14 286 km de frontières terrestres qu'elle partage avec 20 États, dont 8 651 km sur sa bordure orientale.¹⁹ C'est à partir du XVIIe siècle que se sont imposées des délimitations claires entre les pays du continent européen²⁰. Cependant la limite du continent diverge toujours. La géographie physique ne définit pas directement le continent. En effet, le continent européen n'existe pas en tant qu'unité physique. Jacques Lévy résume cette situation européenne à merveille lorsqu'il explique que « son noyau est relativement facile à identifier, mais ses marges sont plus délicates à situer »²¹ (Lévy J., 2011). Toutefois on fixe la limite européenne à l'Oural et le Caucase en fonction de critères géologiques mais aussi culturels. Les limites maritimes se caractérisent par la Méditerranée, la mer Noire, les détroits du Bosphore ainsi que celui des Dardanelles et de Gibraltar au sud et enfin l'océan Atlantique à l'ouest.

Il faut également relever que les frontières européennes sont soit très anciennes soit très récentes. Cela se reflète d'un point de vue géographique, les frontières de l'Ouest sont plus stabilisées que celles de l'Est ont beaucoup évolué. En réalité, les frontières européennes n'ont cessé de se modifier en particulier avec les revendications de frontières fantômes, les décennies 1990 et 2000 ont vu l'éclatement de plusieurs États en nouvelles entités indépendantes d'une part par la chute de la frontière « indigne » selon l'expression de *Günter*

¹⁸ GAY Jean-Christophe, 2004, « *Les discontinuités spatiales* », 2e éd. Paris, Economica

¹⁹ ORCIER Pascal, février 2019, « *Frontières et territoires frontaliers en Europe : une visite guidée* », *Géoconfluences*, (mise à jour : juin 2019), URL : geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/territoires-europeens-regions-etats-union/articles-scientifiques/frontieres-et-territoires-frontaliers-en-europe-une-visite-guidee chercher [consulter le 21/03/2020]

²⁰ FOUCHER Michel, décembre 2008, « *Une histoire de frontières...* », in « Les Européens d'Hérodote à Erasmus », collections 41 daté octobre

²¹ LEVY Jacques, 2011, « Europe, une géographie », Hachette Éducation, 2^e édition, 320p.

Grass²² pour parler du mur de Berlin et d'autre part lors de la dislocation de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS), de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie. Ce phénomène de balkanisation a entraîné la multiplication des frontières et donne naissance à un découpage de 10 800 km de nouvelles frontières internationales en Europe centrale et de l'Est.²³ Il s'agit de l'espace dont la structure géopolitique est l'une des plus récentes au monde. Aucun autre continent n'est sujet à de telles reconfigurations. Cela a conduit à une modification du fonctionnement des frontières.

Cependant l'Europe se distingue du reste du monde sur la question des frontières en lien avec la construction européenne. En effet les frontières au sein de l'Union Européenne connaissent une défonctionnalisation tout en gardant des valeurs symboliques. Cela est en particulier le résultat de la Convention Schengen signée en 1985 et appliquée en 1995 qui permet l'émergence de l'espace Schengen « aux douanes flottantes » et la libre circulation des citoyens européens dans cet espace. A titre d'exemple le film, « *It's à free world* » sorti en 2007²⁴ relate cette défonctionnalisation de la frontière.

Ce continent constitue à la fois le berceau de la notion westphalienne et le continent le plus abouti dans le processus de défonctionnalisation des frontières internes qui peuvent toutefois resurgir selon les besoins comme l'évoque Michel Foucher dans son ouvrage « *Le retour des frontières* »²⁵. Parallèlement un phénomène de contrôle et de surveillance se renforce aux frontières externes. L'Europe est donc un espace qui possède à la fois des frontières ouvertes et fermées et des frontières internes et externes. Dans ce contexte, l'Europe ou « les Europes » (celle de l'Union européenne et celle de l'espace Schengen qui ne se confondent pas) constituent un laboratoire particulièrement actif de la fabrique de la frontière à venir.

À la fin XIXe siècle, près de 10% de la population mondiale a connu l'émigration, les Européens étant les plus représentés. On constate une inversion de la situation, en effet depuis 1950, l'Europe n'a cessé d'être une terre d'immigration, et depuis ces vingt dernières années, elle est devenue le premier foyer mondial pour la migration en particulier en provenance du Proche-Orient ou de l'Afrique, et c'est l'un des espaces où vivent le plus de migrants internationaux. Sur 446,8 millions d'habitants, l'Union européenne à 27 comptait 21,7 millions

²² GRASS Günter, 1990, « *Propos d'un sans-patrie* », Paris, Seuil, 192p.

²³ FOUCHER Michel, " *The Geopolitics of Europe* ", chap. 15, in M. Anderson, E. Bort

²⁴ *It's a Free World*, film britannique réalisé par Ken Loach, sorti en France le 2 janvier 2008.

²⁵ FOUCHER Michel, 2016, *Le Retour des frontières*, CNRS éditions, 64p.

de citoyens non européens au 1er janvier 2019, soit 4,9 % de sa population²⁶. Chaque année, le nombre d'arrivées vers l'Union européenne est plus important que le nombre de départs. Ainsi, en 2018, le solde migratoire²⁷, a été de 1,2 million de personnes pour l'Union européenne à 27²⁸. Depuis l'éclatement de la crise migratoire en 2015 qui a vu l'augmentation du nombre de migrants, arrivant dans l'Union Européenne via la mer Méditerranée et les Balkans en provenance d'Afrique, du Moyen-Orient, et d'Asie du Sud²⁹, la question migratoire est devenue le sujet brûlant de l'Union Européenne. Même si après cette date le nombre de migrants a largement décliné (voir annexe 6) cette crise migratoire reste une cause de divisions entre les pays d'Europe, qui ont du mal à se mettre d'accord sur l'organisation du phénomène migratoire. Cela induit une interrogation sur la gestion des frontières face à ce phénomène migratoire.

Ainsi on se retrouve rapidement face à un paradoxe ou une logique³⁰ : dans un monde à l'ère de la mondialisation, le monde connaît une multiplication des frontières, au même moment où s'est développée une accélération majeure des mobilités et des flux. En effet de nos jours la planète entière est en mouvement, de ce fait les frontières qui forment des discontinuités spatiales et les migrations qui constituent une des formes de mouvements sont au cœur de multiples enjeux qui entraînent parfois des tensions importantes à travers le monde. La migration est un phénomène qui influence l'organisation spatiale et structurelle des frontières. En retour, celles-ci forment un espace clé dans le champ migratoire, représentant une étape majeure ou même parfois finale d'un projet migratoire. En effet la frontière est porteuse d'une charge symbolique forte, elle forme un espace d'espoir et de menace pour les migrants. En revanche, les autres migrants qui peuvent faire des allers-retours réguliers, se confrontent de façon fréquente aux frontières, ce qui permet de mettre en relation plusieurs lieux géographiquement éloignés au-delà des frontières. Cela montre que les mobilités se sont diversifiées et complexifiées et qu'il s'agit d'une forme spécifique de pratique de territoires,

²⁶ Source : Eurostat

²⁷ C'est-à-dire la différence entre le nombre de personnes entrées et sorties au cours de l'année

²⁸ Source : Eurostat

²⁹ Source : Sud-Ouest, [en ligne], « *L'Europe aux prises avec l'une des plus graves crises migratoires de l'Histoire* », mis en ligne le 26 août 2015, [consulté le 21/04/2020] URL : <https://www.sudouest.fr/2015/08/26/l-europe-aux-prises-avec-l-une-des-plus-graves-crises-migratoires-de-l-histoire-2106452-6109.php>

³⁰ Tout dépend du point de vue adopté.

concrètement vécue par des femmes, des hommes et des enfants, individualisant ainsi la frontière sur l'itinéraire des migrants (rapport des migrants aux lieux et aux espaces matériels). Les espaces de frontière forment alors des « territoires circulatoires » du fait de leurs dynamiques comme espaces de mobilités et de la dynamique migratoire. L'enjeu est alors de tenter de comprendre la complexité spatiale de ces territoires en pleine mutation en lien avec les migrations qui se confrontent à cet espace et qui lui offrent une certaine dynamique. C'est-à-dire de rechercher les liens étroits que la frontière et la migration entretiennent ainsi que le rôle de la frontière dans la migration. Dans ce cadre, l'espace européen montre une situation complexe de la gestion des frontières et des migrations. Ce qui lui vaut de nombreux débats et une image de citadelle barricadée.

Ce sujet suscite ainsi de nombreux questionnements dans le cadre spatial limité à l'Europe. Il sera pertinent de s'interroger tout d'abord sur la place qu'occupent les frontières sur un monde structuré par les mobilités. Cela induit une réflexion autour des relations qu'entretiennent migrations et frontières. Autrement dit, il faut discerner comment interagissent ces deux phénomènes et quels effets résultent de ces interactions. Par ailleurs, il faut également s'interroger sur les différents acteurs qui entrent en jeu autour de l'articulation entre ces deux éléments, c'est-à-dire comprendre comment la frontière agit sur les acteurs de la migration et comment ces acteurs réagissent au phénomène de frontière. Outre ces problématiques, l'enjeu de l'espace en lui-même constitue une importante source de réflexion. Ainsi il faut se demander comment les flux migratoires permettent à l'espace de frontière de devenir un espace producteur de dynamiques et de discontinuités dans un monde en mutation et en mouvement constant. Il faut enfin s'interroger sur l'évolution de la notion complexe de frontière d'un point de vue de son organisation et de sa place pour l'Union Européenne, qui est un territoire qui entretient une relation particulière avec ce dispositif entre politique d'ouverture et de fermeture.

Pour faire face à ces interrogations essentielles sur le sujet, il conviendra d'abord d'observer les frontières et les migrations en Europe comme deux phénomènes indissolublement liés et en mutation. Ensuite nous étudierons la fermeture des frontières dans un monde qui s'ouvre en lien avec le contrôle et la gestion des migrations. Enfin nous analyserons les conséquences de l'affermissement de la fermeture des frontières sur les migrants et l'espace.

Lors de mes recherches, je me suis aperçu que ce sujet des relations entre frontières et migrants est source d'étude de plus en plus importante par les géographes. Ce mémoire en apportera modestement une de plus.

I) L'Europe, ses frontières et ses migrations : Deux phénomènes anciens, indissolublement liés et en mutation

« Depuis qu'il y a des frontières, les hommes les franchissent pour visiter les pays étrangers, mais aussi pour y vivre et y travailler. [...] L'histoire nous enseigne que les migrations améliorent le sort de ceux qui s'exilent mais font aussi avancer l'humanité tout entière. [...] Tant qu'il y aura des nations, il y aura des migrants. [...] les migrations [...] font partie de la vie. ».³¹ Comme l'explique Kofi Annan, tant qu'il y aura des frontières il y aura des migrations, les deux phénomènes sont donc indissolublement liés. L'espace européen, constitue un laboratoire intéressant pour observer la mutation de la question des frontières et des migrations.

1) Les migrations vers l'Europe

1.1 Pourquoi les migrants vont-ils en Europe ?

1.1.1 L'Europe : une position géographique attractive

Plusieurs facteurs peuvent porter à la migration. Mais pourquoi l'espace européen est en proie à un certain succès dans les choix migratoires ? Tout d'abord il est important de rappeler que la position géographique de l'Europe peut influencer sur les choix. En effet c'est un continent carrefour, aux accès multiples, que ce soit par la terre, la mer, et l'air, cette accessibilité forme un des facteurs d'attractions. De plus, les frontières externes du continent sont situées à proximité des pays jeunes, souvent pauvres ou mal gouvernés avec d'importantes régions de départ de migrants (Maghreb, Balkans).

1.1.1 L'imaginaire migratoire : la frontière porte d'espoir pour les migrants

³¹ Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies, rapport de l'ONU, juin 2006.

Parmi les facteurs à l'origine du projet migratoire, ce que nous appelons « l'imaginaire migratoire » tient une place importante. Il s'agit de l'ensemble des représentations qui donnent sens à l'acte migratoire et permettent aux acteurs de se positionner dans leurs relations avec les sociétés d'accueil et d'origine³².

Ainsi le vieux continent jouit également d'un certain prestige considéré comme un espace de regroupement de pays développés, où il fait bon vivre et où les conditions de vie, (de travail, de santé, de sécurité, de paix et d'éducation) sont meilleures que dans les pays tiers, au point que ces conditions représentent un idéal de mode de vie. Le niveau économique, politique et social semblent souvent en rupture profonde avec les pays voisins qui l'entourent, et en particulier dans les pays du Sud. Cette représentation d'une Europe prospère, est entretenue par l'actualité, l'éducation (langue, histoire -géographie) des pays proches, et les médias notamment numériques qui diffusent des films, séries, images de l'Eldorado occidental³³. Ces images nourrissent l'idée d'un accès favorable à la société de consommation et le bien-être qui est l'ordre sur cet espace.

La frontière européenne est perçue alors par les migrants comme un nouveau départ, la promesse d'un ailleurs, et l'espoir d'une meilleure vie.

Celle-ci est aussi alimentée par le retour des familles immigrées à l'occasion des vacances d'été avec des conditions favorables, et des objets difficilement accessibles sur place pour le pays d'origine (téléphone ou objet électronique en général, voiture, vêtement/chaussure de marque ...).

A l'idée du « American Dream » (rêve américain) pour les Européens, nous pouvons parler d'un « European Dream » (rêve européen) induit par les conditions d'accueil espérées comme l'accès au travail, aux biens de consommation, aux garanties démocratiques, et à la culture occidentale.

³² Définition proposée par Thomas Lacroix dans le chapitre “*L’imaginaire migratoire : Jeunes Marocains de France*”. Lorcerie, Françoise. *Pratiquer les frontières : Jeunes migrants et descendants de migrants dans l’espace franco-maghrébin*. Paris: CNRS Éditions, 2010. (pp. 121-138) disponible sur <http://books.openedition.org/editionscnrs/16133>

³³ WITHOL DE WENDEN Catherine, 2002 « Motivations et attentes de migrants », *Revue Projet*, vol. 272, no. 4, pp. 46-54.

Cette idée est confirmée par cette enquête³⁴ auprès de personnes qui vivent en Turquie. Les personnes interrogées ont répondu à deux questions :

- Quand vous entendez le mot « Union Européenne » quels sont les trois premiers mots qui vous viennent en tête ?
- Donner une raison pour laquelle vous voudriez habiter au sein de l'Union européenne.

Voici les réponses obtenues, organisées sous forme de tableau :

Enquête sur l'imaginaire européen de résidents en Turquie (Tab. 1)

Sexe/Age	3 premiers mots	Raisons pour aller vivre en Europe
Homme, 21 ans	Impérialisme, pensée scolastique, révolution industrielle	Faibles impôts
Femme, 36 ans	Economie puissante, niveau de vie élevée, opportunités d'emploi	Pour s'enrichir et pour améliorer son niveau de langue étrangère
Femme, 40 ans	Insécurité, voyages et idéologie	Meilleures conditions de vie
Femme, 34 ans	Education, droits sociaux, les endroits à visiter	Niveau de l'éducation est intéressant et il y a une liberté de vivre comme on le souhaite
Homme (déjà vécu en France), 80 ans	L'Humanité, personnes de qualité, bon niveau de vie car beaucoup d'organisation	L'éducation et pour gagner de l'argent
Femme, 38 ans	Respect des règles, propreté, importance accordée au recyclage	L'éducation, pour ne plus vivre dans le stress, pour apprendre de nouvelles langues et pour vivre dans de meilleures conditions
Homme, 29 ans	Urbanisation planifiée, vie de prospérité et propreté	Le respect entre les personnes, salaire méritée pour le travail et l'éducation

³⁴ Enquête réalisée par Melis KUTSAL, Janvier 2021.

Femme, 22 ans	L'unité, McDonald's, les grandes villes	Les droits des Hommes sont mieux pratiqués
Femme (déjà vécu en France), 47 ans	L'amour, l'argent, droits des hommes	Par amour, pour l'humanité, pour apprendre les langues et pour gagner de l'argent
Homme, 27 ans	Aide sociale, culture, liberté	Mode de vie qui répond aux attentes des citoyens
Femme, 23 ans	Prix des produits technologiques, bonne conjoncture économique, paysage européen	Pour voyager, pour découvrir les différentes cultures, pour l'éducation et pour le niveau de revenu élevé
Femme, 79 ans	France, Allemagne, Hollande	Pour éviter les problèmes familiaux
Femme, 19 ans	Richesse, ordre, chocolat	Pour les emplois
Homme, 25 ans	Ecoles prestigieuses, bon salaire, bonne culture	Pour avoir une vie plus facile
Femme, 20 ans	Capitalisme, prescriptiviste, distinction de classe	Pour des raisons financières, l'appréciation de l'euro
Femme, 52 ans	Travail, argent, civilisation	Pour être avec ses proches
Homme, 54 ans	Droits des Hommes, mode de vie, éducation	Pour travailler et pour l'éducation
Femme, 45 ans	Liberté, voyage, Erasmus	Pour sa culture, son histoire, pour sa libération du poids de la tradition
Femme, 54 ans	Argent, richesse, luxe	Pour de meilleure condition de vie

©meliskutsal

L'étude des réponses données pour la première question montre en majorité des mots à connotation positifs et qui reflètent l'imaginaire attendu et espéré selon chaque individu. Il est intéressant de noter la diversité des réponses, cela montre que les imaginaires sont individualisés selon les besoins, le vécu, et l'idéologie de chacun. On peut également penser que ces idées sont construites en opposition à la situation du pays dans lequel ils vivent. En effet la Turquie étant un pays candidat à l'Union Européenne à diffuser au moment de son

plein investissement dans les années 2005-2007 une vision quelque peu idéalisée de l'Europe notamment sur la liberté, les droits de l'homme, ... Même si aujourd'hui il est difficile de parler d'investissement pour l'adhésion, cela a contribué à redorer l'image de l'Union européenne comme un territoire développé. Par ailleurs la dévaluation de la livre turque au cours de ces dernières années face à l'euro (qui a atteint un niveau historique en novembre 2020) est un sujet très présent et préoccupant l'actualité, ce qui alimente également l'idéologie d'une vie meilleure, avec de meilleur salaire prenant en compte la différence très importante entre les deux monnaies. Pour la deuxième question on retrouve donc généralement des réponses en lien avec de meilleures conditions de vies que ce soit pour le salaire, les emplois, ou encore l'éducation (qui a un certain prestige dans le monde du travail dans le pays). Il est notable de relever également que l'Union européenne est un espace qui intéresse également pour sa culture et son paysage. Pour résumer, l'Union européenne qui est séparée de celle-ci par quelques frontières directes (Grèce, Bulgarie, Chypre) est souvent considérée comme une destination de prédilection pour la population turque qui cultive un imaginaire de conditions meilleures dans cet espace et qui offre un réseau important de diaspora turc dans de nombreux pays. Cette diaspora contribue également à alimenter cet imaginaire.

Ainsi un pays hors Union européenne considère l'Union européenne comme un espace où il fait bon vivre, où les opportunités sont nombreuses.

1.1.2 Effet « *Push and Pull* » source de la migration ?

Dans un mouvement migratoire, les géographes ont mis en place la théorie du « *push and pull* »³⁵. L'effet *pull* (qui signifie tirer en anglais) est un phénomène qui attire les migrants vers une destination en particulier, en fonction des éléments attractifs dans le pays de destination. On choisit le pays de destination en fonction de ce qui nous attire. Ces éléments s'illustrent par des éléments sociaux (les aides), et économiques (emploi, prospérité économique). Mais aussi par le sentiment de sécurité (paix, liberté), la culture (histoire, paysages) et le niveau intellectuel (éducation, études). Le facteur *pull* se caractérise également par la proximité géographique et les habitants qui sont membres de la communauté d'origine du migrant (diaspora, connaissance, famille, réseau). Cela est visible notamment avec la vitalité des diasporas en Europe, comme la diaspora turque ou marocaine. Les recherches de

³⁵ EVERETT S. Lee 1966, " A Theory of Migration", University of Pennsylvania

Daniel Courgeau³⁶, montrent que la majorité des migrations se dirigent vers un lieu où les individus ont déjà des connaissances. Ces raisons se joignent à l’imaginaire migratoire pour former un ensemble de motivations de départ des migrants vers l’Europe qui n’est pourtant pas accessible à tous.

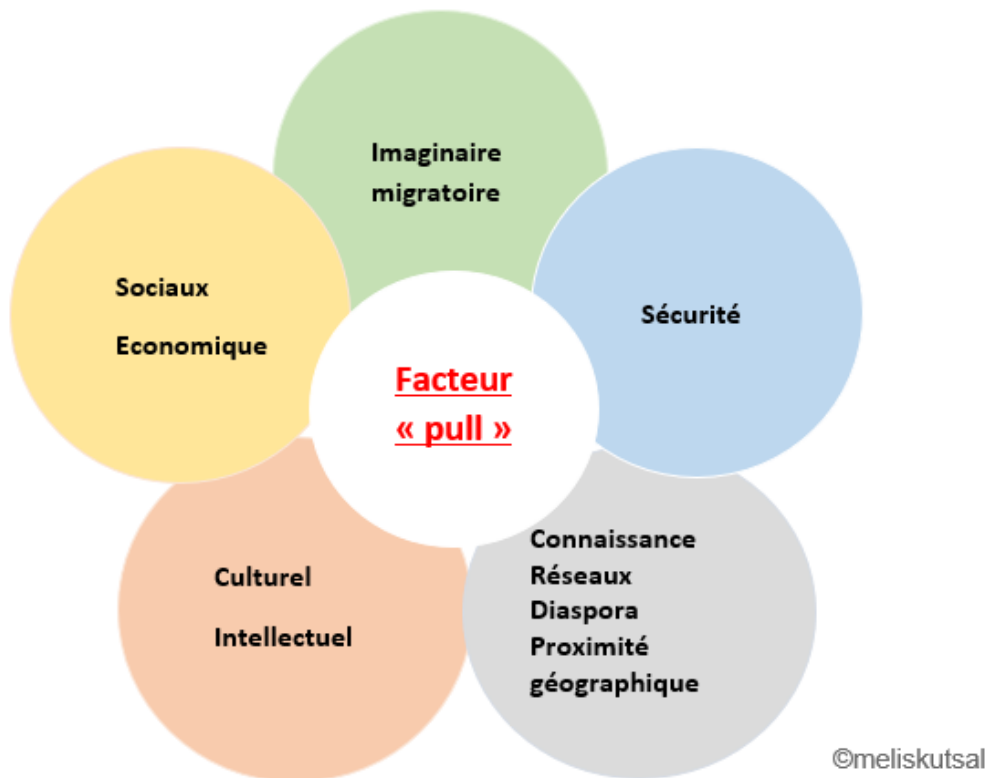
Le facteur *pull* ne peut être dissocié du facteur *push* (pousser en anglais) dans un phénomène migratoire, pour expliquer les flux observés. Le *push* est le phénomène de répulsivité d’une destination provoquant le départ d’une personne ou d’une population hors de son pays d’origine. Cela peut s’illustrer par des formes d’insécurité (conflit armé, disette, oppression politique, etc.). Les raisons économiques sont également un élément déterminant de l’effet *push*. En effet les régions de départs s’illustrent également par l’absence de perspective d’avenir y compris pour les diplômés, par une crise morale chez les jeunes entre chômage, misère, corruption et le poids des traditions.

Par ailleurs selon Hagerstrand³⁷ le phénomène migratoire est commandé par le pouvoir d’attraction de la zone d’arrivée et l’interaction entre les lieux de départ et d’arrivée. Ainsi souvent l’effet « *pull* » est généralement plus déterminant que le facteur « *push* » pour déterminer un départ.

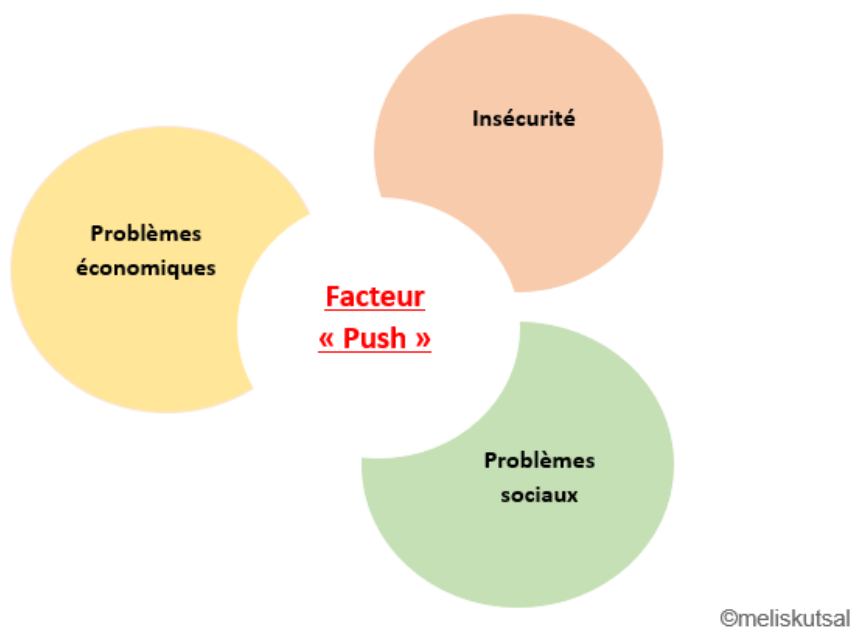
Ces schémas (Fig. 1) permettent de synthétiser les facteurs « *pull* » qui motivent les migrants à aller dans un pays et les facteurs « *push* » qui poussent les migrants quitter leurs pays d’origine:

³⁶ COURGEAU Daniel, 1970, « Les champs migratoires en France », *Population*, vol. 25, n°6, p. 1179-1182.

³⁷ HANNEBERG David, HAGERSTRAND Torsten, 1957, “Migration in Sweden: a symposium”, *Lund studies in geography*.



Les facteurs d'attraction pour la migration



Les facteurs de répulsion de la migration

1.2 Qui traverse la frontière ? De qui parlons-nous ?

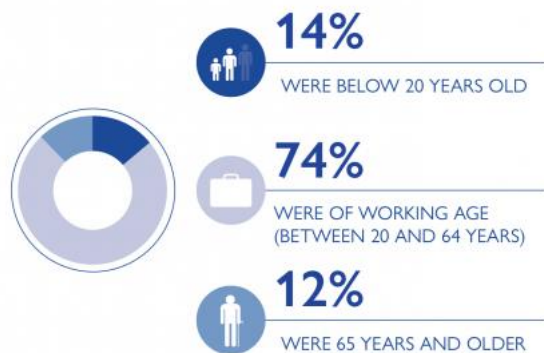
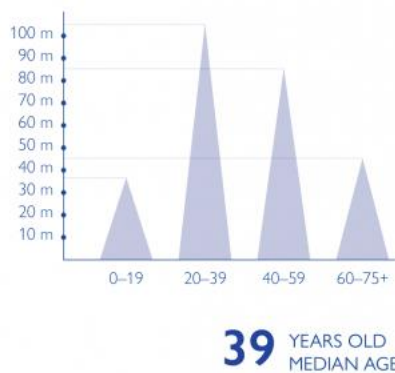
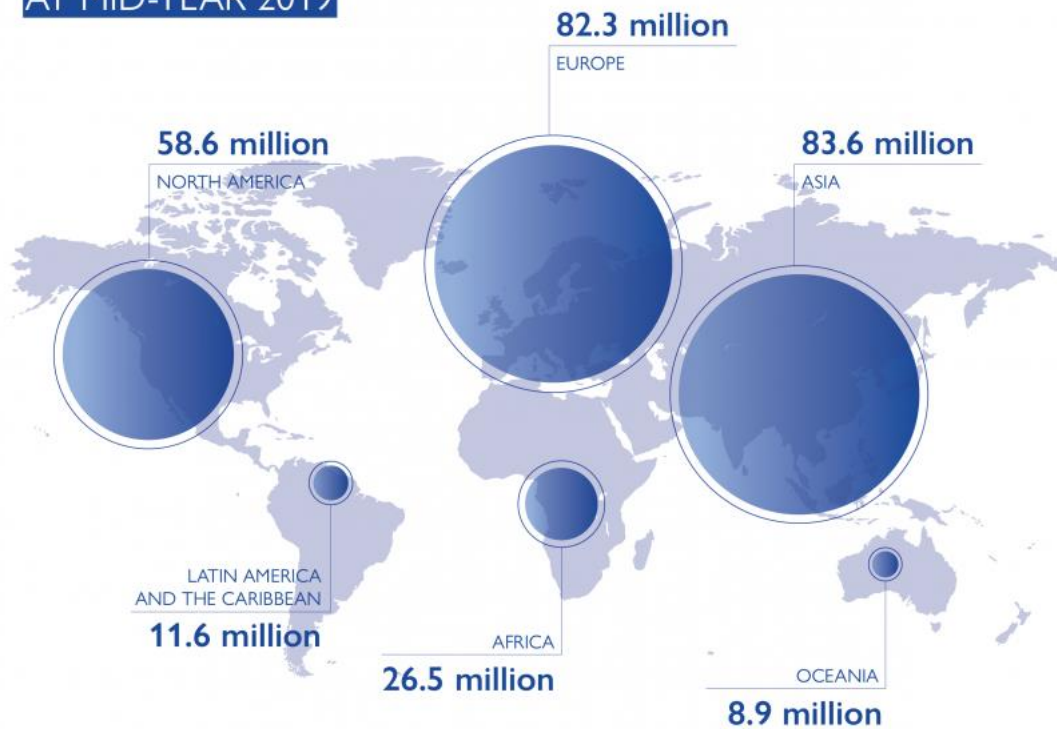
1.2.1 Le profil du migrant « typique »

Les multiples motivations de départ et la mondialisation accrue la diversification des profils migratoires. D'après les études de MIGRINTER³⁸ le migrant est considéré comme un sujet qui oriente son itinéraire en fonction des contraintes et des opportunités qu'il rencontre. Ainsi le projet migratoire est une question de volonté individuelle car tout le monde ne part pas. Ainsi le départ suit une logique d'ordre personnel plutôt que collectif. Ainsi se dessinent des profils dominants des migrants qui cherchent à passer la frontière. Tout d'abord la plupart de ces migrants sont issus de milieux urbains qui cherchent souvent à atteindre les grandes métropoles quand cela est possible.

Ensuite, la jeunesse est un élément qui structure le profil de migrants. Selon le Rapport 2018 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur le développement économique en Afrique, l'âge moyen des migrants internationaux africains était en 2017 de 31 ans, soit l'âge médian le plus faible au monde. De plus le document (Fig. 2) réalisé par les Nations Unies en 2019 (voir document ci-dessous) montre que 74 % des migrants sont en âge de travailler soit entre 20 et 64 ans et 14 % en dessous de 20 ans. La part des plus de 65 ans ne représentant que 12% des migrants.

³⁸ HILY Marie-Antoinette, MA MUNG Emmanuel, 2019, « Projet migratoire et expériences migratoires » pp 51-68, in *Etudier les migrations internationales*, Presses universitaires François Rabelais.

INTERNATIONAL MIGRANTS AT MID-YEAR 2019



Source: United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2019).
International Migrant Stock 2019 (United Nations database, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2019).
See <https://bit.ly/Migration2019>.

© IOM's GMDAC 2019

La part des hommes est plus importante dans ces migrations vers l'Europe. Ce sont souvent des hommes célibataires. Les jeunes hommes diplômés et ceux qui sont peu qualifiés traversent les frontières pour trouver un emploi à un revenu à la hauteur de leur travail.

1.2.2 Le glissement des catégories de migrants

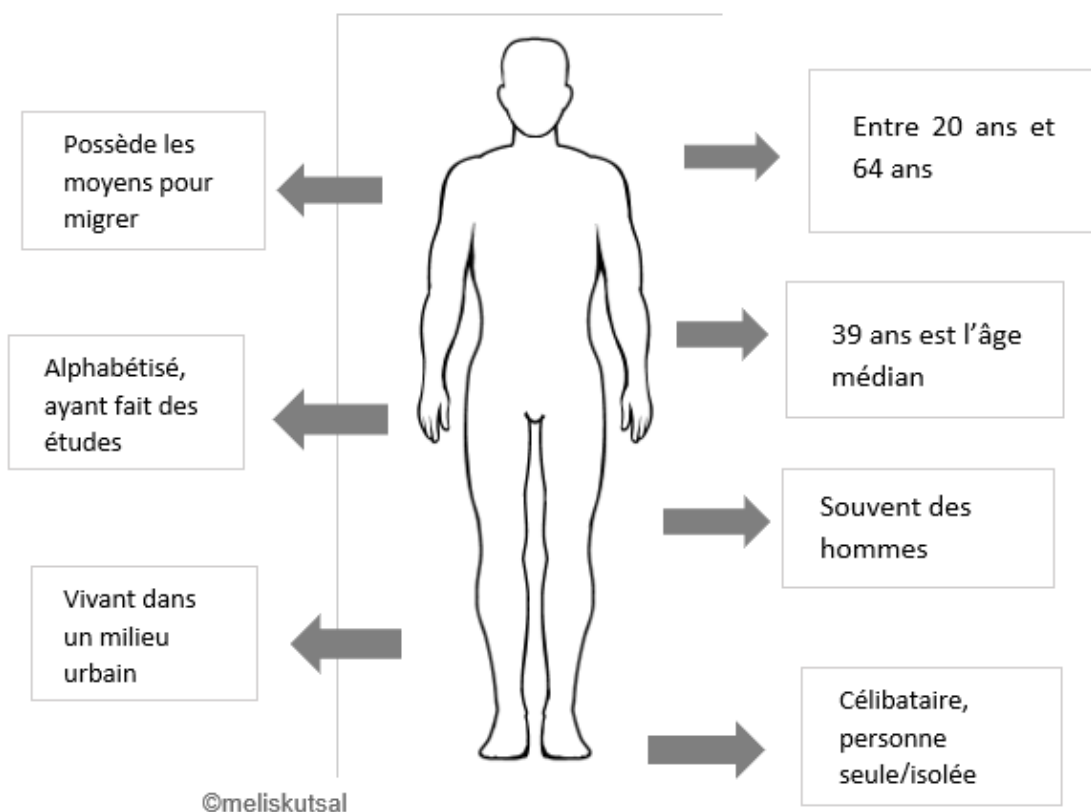
La part des femmes n'a jamais été négligeable, on observe par ailleurs une nouvelle tendance aujourd'hui où la part des femmes tend à atteindre une égalité avec la part des hommes. Ce sont en particulier les femmes isolées, qui ont fait des études, qui cherchent à fuir leurs pays d'origine. Leurs parcours migratoires se terminent parfois malencontreusement dans la prostitution ou les ateliers clandestins.

La part des enfants seuls est aussi un des profils qui domine ces parcours, ils ont été confiés par leurs parents à des personnes qui partaient pour leur permettre un meilleur avenir. Dans de nombreux pays, les migrants mineurs non accompagnés sont protégés par l'État.

La place des familles entières est donc faible (même si elle peut ensuite devenir un facteur de migration). Cette situation peut s'expliquer par la difficulté, la distance et surtout par les moyens financiers que cela nécessite. En effet un projet migratoire coûte cher et ceux qui ont les moyens peuvent se permettre d'entreprendre un tel projet. Ainsi c'est rarement les « pauvres » qui entreprennent ce projet. Parmi les migrants les plus riches et les plus qualifiés, certains se déplacent alors pour gagner en qualité de vie, et en pouvoir d'achat.

1.2.3 Schéma synthétique du profil de migrant dominant pour l'Europe :

Nous pouvons donc résumer le profil qui domine dans les migrations par cette carte mentale (Fig. 3) :



Profil dominant de migrant

De fait, la frontière n'est pas fermée pour tous : ceux qui disposent de diplômes recherchés, d'argent ou de réseaux parviennent à passer les frontières légalement. Ils parviennent à obtenir le statut de réfugié ou de demandeurs d'asile. Ceux qui n'y parviennent tentent leur chance de façon illégale.

1.3 Le système migratoire européen :

1.3.1 Généralité du système migratoire européen :

Pour Gérard-François Dumont³⁹ (Dumont G. 2009) le système migratoire prend en compte d'une part l'immigration arrivant sur le territoire considéré, et d'autre part l'émigration

³⁹ DUMONT Gérard-François, 2009 « Le système migratoire européen », Gabriel Wackermann. « *L'Europe* », Ellipses, Paris, pp.201-212.

partant de ce territoire. Cela donne un solde migratoire permettant de définir globalement l'espace considéré comme attractif ou répulsif.

Selon les chiffres du parlement européen, en 2018, 2,2 millions de personnes ont immigré dans l'Union européenne et 0,9 million de personnes ont émigré depuis l'Union européenne ce qui porte l'immigration nette dans l'Union européenne à un total de 1,3 million de personnes. Chaque année, le nombre d'arrivées vers l'Union européenne est plus important que le nombre de départs.

Le mot « migrants » est un terme générique qui englobe les exilés, les clandestins, les déplacés, les nomades, les diasporas ou encore les acteurs transnationaux. Ils sont caractérisés par ce terme en raison de leur point commun : leurs mobilités.

Il est important de noter que les migrations internationales sont les plus importantes en matière de conséquences sociales et spatiales pour les espaces concernés. On distingue ensuite les migrations selon leur caractère temporaire ou définitif. En effet, les migrations peuvent être saisonnières ou permanentes. Les individus peuvent être déplacés de manière forcée ou de manière volontaire ce qui crée des catégories et des statuts de migrants. Ainsi les types de migrants qui parviennent à passer de l'autre côté de la frontière sont divers et variés. Que ce soit pour fuir la pauvreté, l'insécurité, ou encore pour des raisons climatiques, ces migrants acquièrent des statuts en fonction de la nature de leurs projets migratoires.

1.3.2 Les migrations de travaux/ économiques :

On peut citer pour commencer les migrations économiques ou migrations de travail. Les travailleurs entreprennent leurs projets migratoires pour trouver un emploi, et dans des meilleures conditions de travail, avec des salaires plus attractifs, la présence d'infrastructures sociales, et des possibilités de promotion sociale. Elles donnent lieu à des mouvements massifs de migrations vers l'Europe. Ces migrations sont la conséquence des écarts de développement entre les pays et des changements démographiques. Le fait qu'une population s'accroît ou se réduit, vieillit ou rajeunit aura un impact sur les possibilités de travail dans un pays et donc sur les migrations que cela implique. Cela concerne les migrations peu qualifiées ou « arm drain » (fuite des bras/de la main-d'œuvre) qui se font souvent en partant d'un pays sensiblement plus pauvre que le pays d'accueil. Les migrations non qualifiées permettent de pourvoir les postes peu attractifs aux yeux de ses habitants. Les migrations peu qualifiées sont le plus souvent des migrations clandestines donc de manière illégale.

C'est aussi le cas des migrations qualifiées qu'on appelle « brain drain » c'est-à-dire la fuite des cerveaux. Il quitte leurs pays d'origine qui manquent parfois de possibilités de les employer à la hauteur de leurs ambitions et de leurs compétences.

Une autre forme existe aussi dans cette volonté d'obtenir de meilleures conditions de vie, il s'agit des migrations d'agrément. Il s'agit de migrations de confort, de population privilégiée à la recherche d'aménités (parfois même avec une perte de revenus pour gagner en qualité de vie).

1.3.3 Les migrations politiques/réfugiées

Faute d'agir sur les inégalités, les crises et les instabilités, les individus se déplacent au-delà des frontières. Par exemple, les causes politiques ont été, dans l'histoire, à l'origine du déplacement de masses humaines très importantes. C'était notamment le cas des populations de l'Ex-Yougoslavie contraintes de se déplacer.

En effet, les crises politiques, les guerres, et les persécutions religieuses, ethniques, raciales, politiques et culturelles sont à la source de personnes déplacées. On appelle ces personnes des réfugiés. D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), un réfugié est une personne ayant dû fuir son pays d'origine pour échapper à des pressions mettant en cause sa sécurité ou sa liberté et trouve refuge dans un pays étranger qui les accueille et leur accorde parfois un statut spécifique. La convention de Genève de 1951 accorde ainsi une protection internationale aux personnes persécutées en raison de leur nationalité, race, religion, opinion politique ou appartenance à un groupe social ou aux personnes apatrides. Pour être considérés comme réfugiés, les migrants doivent obtenir l'asile, on peut donc les appeler les demandeurs d'asiles. Un demandeur d'asile est une personne qui sollicite une protection internationale hors des frontières de son pays.

1.3.4 Les déplacés environnementaux, migrants de demain ?

Outre ces raisons, les réfugiés et déplacés peuvent migrer pour des questions environnementales. La grande nouveauté du XXI^e siècle est le renforcement des migrations climatiques et environnementales en lien avec le réchauffement climatique. En effet en 2013

les causes environnementales ont généré trois fois plus de migrants que les conflits⁴⁰. L'environnement a toujours eu un effet majeur sur la migration, menant des personnes à fuir des catastrophes naturelles, telles que les inondations, les éruptions volcaniques, les tsunamis, les ouragans ou les séismes). Selon l'Organisation mondiale pour la migration (OIM) : on appelle « migrants environnementaux les personnes ou groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent. ». Il est surprenant d'ajouter que le statut de « réfugié climatique/environnementaux », qui est largement employé dans les médias, n'existe pas en réalité même si l'initiative Nansen adoptée en 2015 par 109 États vise à combler ce vide juridique. Pourtant « 140 millions de migrants redoutés d'ici 2050 »⁴¹, ainsi pendant les prochaines décennies le nombre de migrants devrait davantage s'accroître en vue des prévisions, la question migratoire restera donc un sujet dynamique pour le monde.

Pour résumer, voici un tableau reprenant les différents types de migration (Tab. 2) :

Migrant en situation irrégulière/Clandestin	Personne entrée de façon illégale, illicite, ou discrète sur un territoire national étranger, sans avoir appliqué les procédures légales.
Réfugié	Personne ayant dû fuir son pays d'origine pour échapper à des pressions mettant en cause sa sécurité ou sa liberté et trouve refuge dans un pays étranger qui les accueille et leur accorde parfois un statut spécifique.
Migrant économique/migrant travailleur	Personne qui quitte son pays d'origine uniquement pour des raisons économiques
Migrant environnemental	Personne qui pour des raisons liées à un changement environnemental influant

⁴⁰ Selon les rapports de l'IDMC.

⁴¹ Titre du quotidien "les Échos", le 18 mars 2019

	négativement sur les conditions de vie, est contraintes de quitter son lieu de résidence habituelle
--	---

1.4 Interrelation entre les pays sur la question migratoire

1.4.1 Conséquence de la migration dans un monde interdépendant

Nous pouvons affirmer que les migrations sont un phénomène qui s'opère dans un monde interdépendant, où ce qui a lieu ici a des conséquences là-bas. Cela met donc en relation les pays à travers le monde par l'intermédiaire des migrants créant des interrelations au-delà des frontières. Les flux migratoires ont donc des effets sur le pays de départ et le pays d'accueil.

Tout d'abord les migrations qualifiées ou dans ce cadre les « brain gain » (gain des cerveaux) ont des conséquences économiques positives pour le pays d'arrivée, qui récupèrent des compétences. À l'inverse, les conséquences économiques sont plutôt négatives pour le pays de départ qui perd du capital humain, élément dénoncé par l'Organisation des Nations-Unis depuis les années 1960. Les migrations peu qualifiées permettent de pourvoir les postes peu attractifs aux yeux des habitants des pays d'accueil. Ainsi le pays d'accueil gagne des habitants jeunes, qui vont travailler et payer des impôts et taxes. Il peut également profiter d'un enrichissement culturel avec un véritable brassage des populations entraînant d'importantes modifications dans l'organisation des espaces concernés. Mais un certain communautarisme peut se développer avec une ségrégation socio-spatiale très forte.

Les pays de départ perdent une population active et jeune. Pour certains pays c'est une saignée démographique, pour d'autres c'est une manière d'évacuer un trop-plein démographique. Les pays de départ profitent par ailleurs des « remises migratoires » qui sont des transferts d'argent que les émigrés envoient à leurs proches restés dans leur pays d'origine.

Outre les conséquences que le champ migratoire implique, les migrants forment une interrelation entre les pays par les politiques adoptées afin d'établir un dialogue et des pistes d'action concrètes entre les pays d'accueil et les pays de départ.

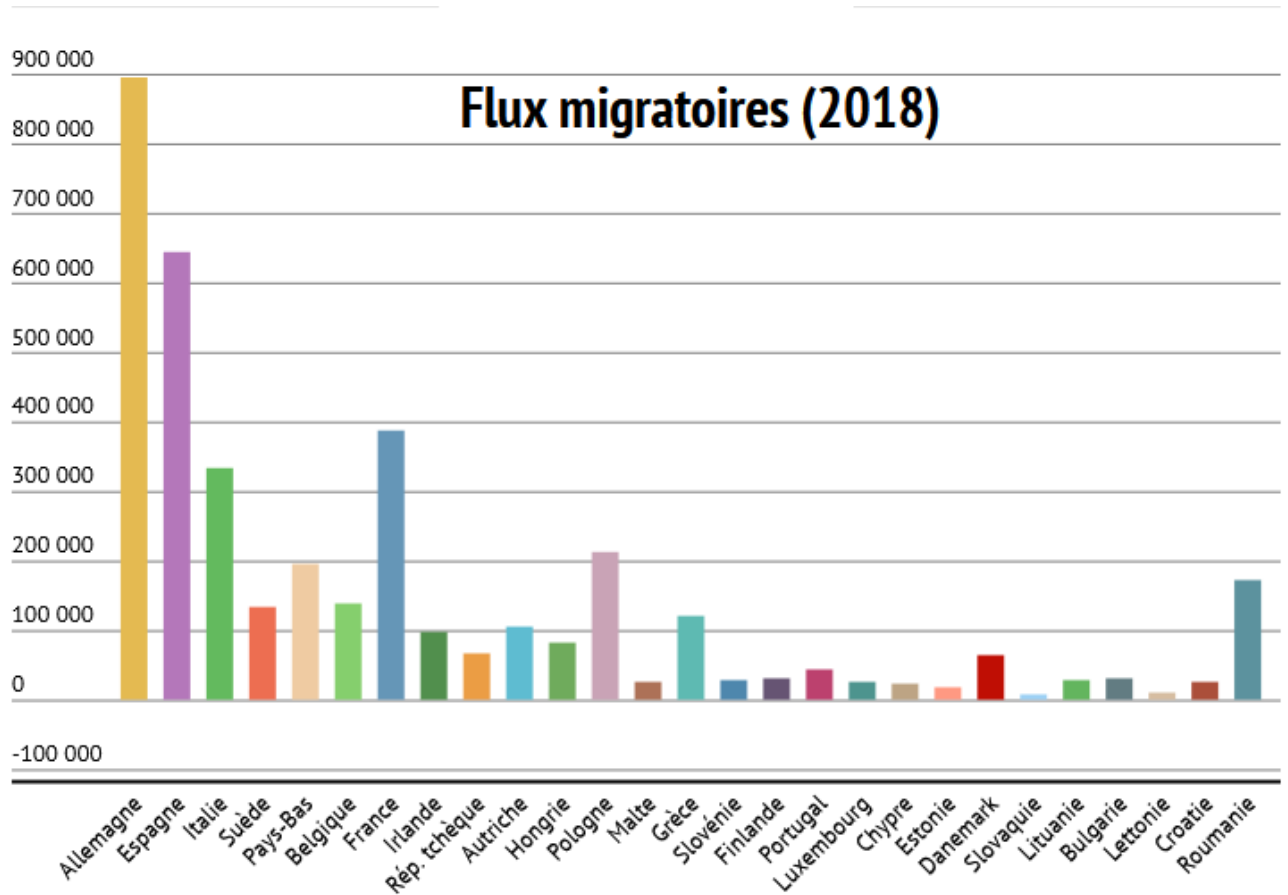
Les migrations sont donc devenues un enjeu central des relations internationales, ainsi qu'un objet de discussion et de tension entre les États de départ et de destination.

1.4.2 Les mobilités transnationales : pays de départs et d'accueils des migrants ?

Par ailleurs, toute migration suppose l'existence d'un foyer de départ, et d'un foyer d'accueil, accompagnée de facteurs d'attraction et de répulsion (effet push and pull). On parle ainsi de filière migratoire pour qualifier l'ensemble formé par un flux important et tous les éléments qui ont concouru à sa création. Cela peut s'illustrer par des liens sociaux, associatifs, le réseau ou encore le soutien des États.

Mais les flux migratoires (arrivés) sont inégalement répartis en Europe. Selon Eurostat, pour l'année 2018 l'Allemagne est le premier pays d'immigration en Europe avec 893 886 personnes accueillies. Elle est suivie par l'Espagne avec 643 684 personnes, de la France 386 911, et de l'Italie avec 332 324 personnes. En opposition à certains pays comme le Portugal avec 43 170 personnes et en Finlande 31 106 personnes attirent peu. Ainsi l'Europe de l'Ouest attire particulièrement, contre le Nord et l'Est qui attire peu.

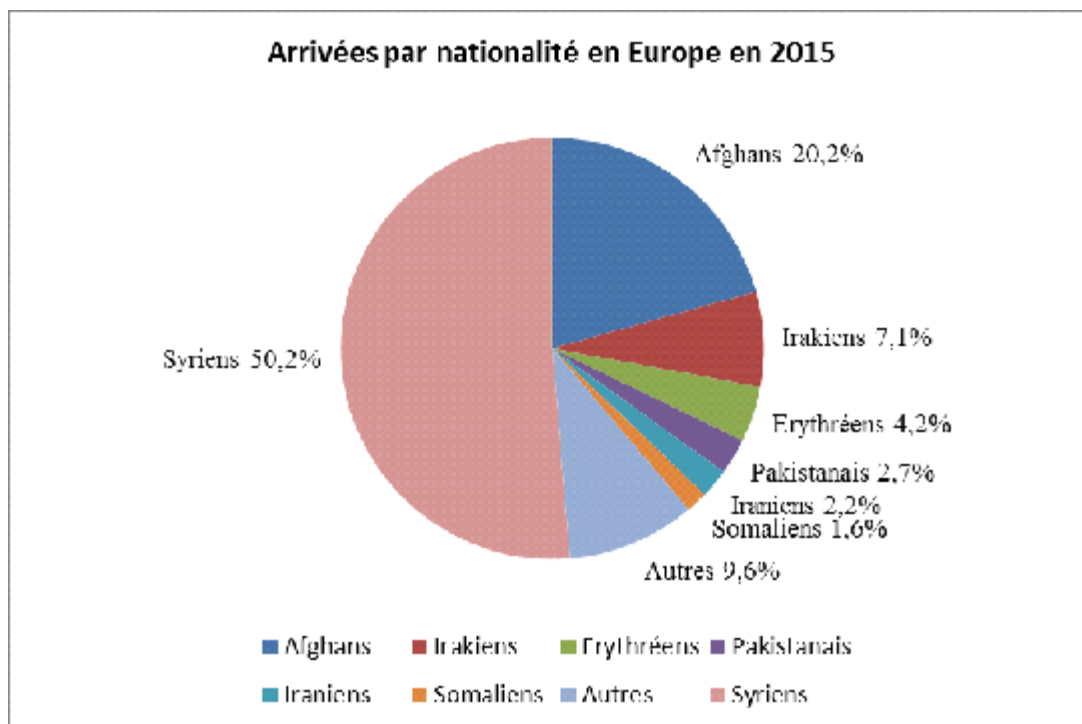
Cela est représenté par ce diagramme (Fig. 4) :



Nombre d'immigrés et Nombre d'émigrés par État membre, en 2018
 Source : Eurostat

Pour l'Europe, une part importante des migrations provient du Moyen-Orient, de l'Asie et de l'Afrique. Cela crée donc des relations particulières entre les divers continents, et plus précisément entre certains pays.

Ce diagramme circulaire (Fig. 5) prouve cette provenance dominante pour l'année 2015 (année de la crise migratoire) :



Source : Organisation internationale des migrations

1.4.3 La migration source d'un territoire en réseau

Les interrelations entre les pays par l'intermédiaire de la migration obéissent parfois à des logiques comme par exemple les réseaux culturels et linguistiques issus de la colonisation donc en lien avec l'histoire, qui favorise l'intégration des migrants. Par ailleurs, les personnes qui fuient les conflits armés, les violations des droits de l'homme, ou la persécution se destinent généralement à partir pour un pays qui garantit plus des droits de l'homme que d'autres. Ce qui rassemble des migrants de vécu semblable.

Certains pays forment d'ailleurs des "couples migratoires" 95% des Algériens de l'Union Européenne sont en France, les Indiens et Pakistanais au Royaume-Uni, les Balkaniques, les Grecs, les Turcs et les Polonais en Allemagne. D'autres suivent une logique liée à la proximité, les Albanais en Grèce et en Italie du Sud par exemple, où les Tunisiens en Italie, et les Marocains en Espagne. Alors que d'autres obéissent à une logique de bassins migratoire avec des flux beaucoup plus longs. Dans ce cadre, la diaspora permet de mettre en place un territoire en réseau favorisant aussi les diverses origines à se regrouper dans un même pays, et parfois dans une région en particulier.

2) Structuration générale de l'organisation spatiale des frontières européenne face aux migrations

2.1 Arriver en Europe, oui mais par quelles frontières ? Les frontières de l'Europe, continent le plus morcelé au monde :

2.1.1 Les frontières externes de l'Europe

Il convient avant tout de limiter le continent le plus morcelé au monde qu'est l'Europe. La délimitation de l'Europe est une situation complexe puisque sa délimitation n'a pas été définie clairement une fois pour toutes. Sa frontière est donc « mouvante ». Pour Heinrich Auguste Winkler, l'identité européenne doit servir de fondement à la fixation des limites de l'union européenne. Elle doit s'achever là où les conditions d'un sentiment collectif européen ne sont plus réunies. L'idée est que le continent est uni par une histoire partagée par les pays européens, qui permet de justifier l'étalement des frontières vers l'Est. L'Europe est et restera polychrome⁴² uni par certaines caractéristiques communes.

L'Europe est délimitée au Sud par la mer Méditerranée qui forme à contrario du *mare nostrum* des Romains qui unissait les peuples, une mer frontière, entre un Nord riche et un Sud pauvre. A l'Est c'est le géographe Vassili Tatichtchev qui a inventé l'Oural comme limite conventionnelle de l'Europe en tant que continent.

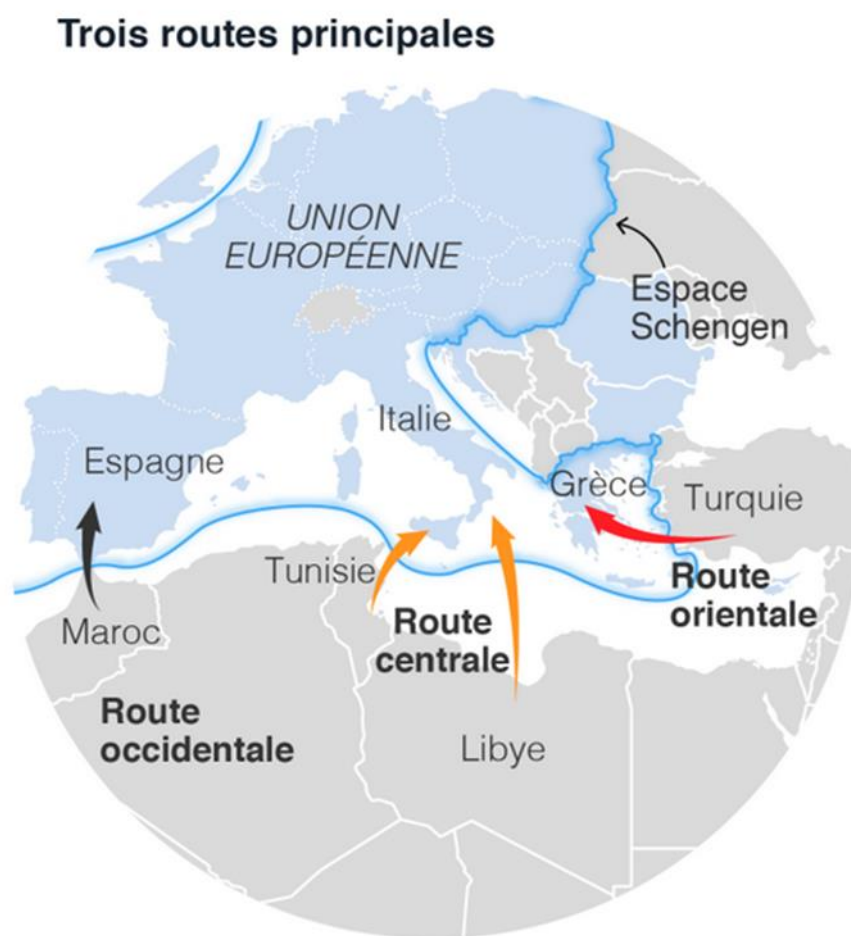
2.1.2 Les frontières internes : l'espace Schengen

La spécificité frontalière européenne est la création d'un espace sans frontières permise par les Accords de Schengen appliqué par 22 États en 1985, et créant ainsi l'espace Schengen de libre circulation (voir annexe 7) effaçant les frontières internes. Cette situation attire d'autant plus les migrants dans un espace où les contrôles sont souvent levés aux points de matérialisation des frontières intérieures, ce qui permet d'accélérer la circulation migratoire. Mais à mesure que les frontières intérieures se sont ouvertes, les frontières ont été renforcées. L'espace intérieur se retrouve alors borné par un espace dit extérieur considéré comme nécessaire face à la pression migratoire.

⁴² TZVETAN Todorov, 2003, « *Le Nouveau Désordre mondial : Réflexions d'un Européen* », Robert Laffont, 111p.

2.1.3 Les corridors migratoires vers l'Europe

Ainsi l'arrivée en Europe des migrants se fait d'abord par les frontières externes qui contrôlent l'espace Européen. En fonction des contextes géopolitiques, les routes empruntées par les migrants évoluent continuellement. Les routes sont alors constamment réfléchies à l'avance en lien avec les restrictions d'accueil, de départ et de filtrage intense aux frontières. Les principales frontières que les migrants traversent pour arriver en Europe sont représentées sur cette carte (Fig. 6) :



Infographie : Le monde, Source : OIM, HCR

Les trois routes principales empruntées par les migrants impliquent une traversée par la mer (méditerranéenne ou égéenne). Les migrations illégales passent souvent par la mer, qui du fait de son ampleur reste plus difficile. Rares sont les migrations par voie terrestre où les contrôles sont renforcés.

La route centrale implique les arrivées irrégulières par voie maritime aux frontières de l'Italie avec en particulier l'île de Lampedusa et de Malte. Ce sont les migrants en provenance d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord qui transitent par cette route en passant essentiellement par la Libye. Mais en 2018 les arrivées par cette route ont chuté suite aux accords passés entre Rome et Tripoli.

La route orientale s'apparente aux arrivées irrégulières de migrants aux frontières grecques, chypriotes, et bulgares. Cette route était en 2015 la principale voie de passage de la frontière européenne pour les réfugiés qui cherchaient à échapper à la guerre en Syrie. Mais cette route s'est aussi tarie du fait de l'accord entre la Turquie et l'Union européenne.

Ces trois routes nous montrent que les migrants pour passer les frontières européennes profitent des spécificités géographiques de l'Europe que sont les îles et les enclaves.

La route occidentale renvoie aux arrivées irrégulières à la frontière espagnole, par la mer Méditerranée jusqu'aux îles Canaries ou par voie terrestre avec les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla. Cette route est utilisée par les migrants qui se trouvent à proximité de cette route, comme les migrants du Maghreb, ainsi que des migrants des pays d'Afrique subsaharienne. Cette route quasi abandonnée jusqu'en 2000 monte en puissance, elle est phase de devenir la principale voie d'accès à l'Europe.

Aujourd'hui de plus en plus une autre route est envisagée, il s'agit du passage par la Russie, l'Ukraine et les pays baltes, qui pourrait devenir une des nouvelles routes majeures de la migration vers l'Europe.

2.2 À quelles formes de frontières les migrants font-ils faces ?

2.2.1 Polymorphisme des frontières traversées

Les migrants font face à un polymorphisme des frontières traversées entre les frontières maritimes, terrestres, mais aussi les espaces filtrants en proie à la teichopolitique et l'induration des frontières ainsi qu'à des espaces d'ouvertures. Les frontières peuvent être perceptibles de façon physique ou symbolique. Elles sont notamment inscrites dans l'espace qui leur est dédié par un poste douanier, ou un simple trait.

La frontière peut également prendre la forme de frontières ponctuelles tels que les ports et en particulier les aéroports étant les portes d'entrée les plus fréquentes et les plus sécurisées. Cependant le renforcement des procédures pour les voies de migration légale a poussé à une

migration illégale importante, ce qui implique l'apparition pour ces migrants d'autres formes de frontières.

2.2.2 Les « frontières de tri, de filtrage »

La frontière s'exerce aussi dans les centres de rétention, et autres lieux d'emprisonnement pour les sans-papiers en voie de reconduction à la frontière externe de l'Union européenne.

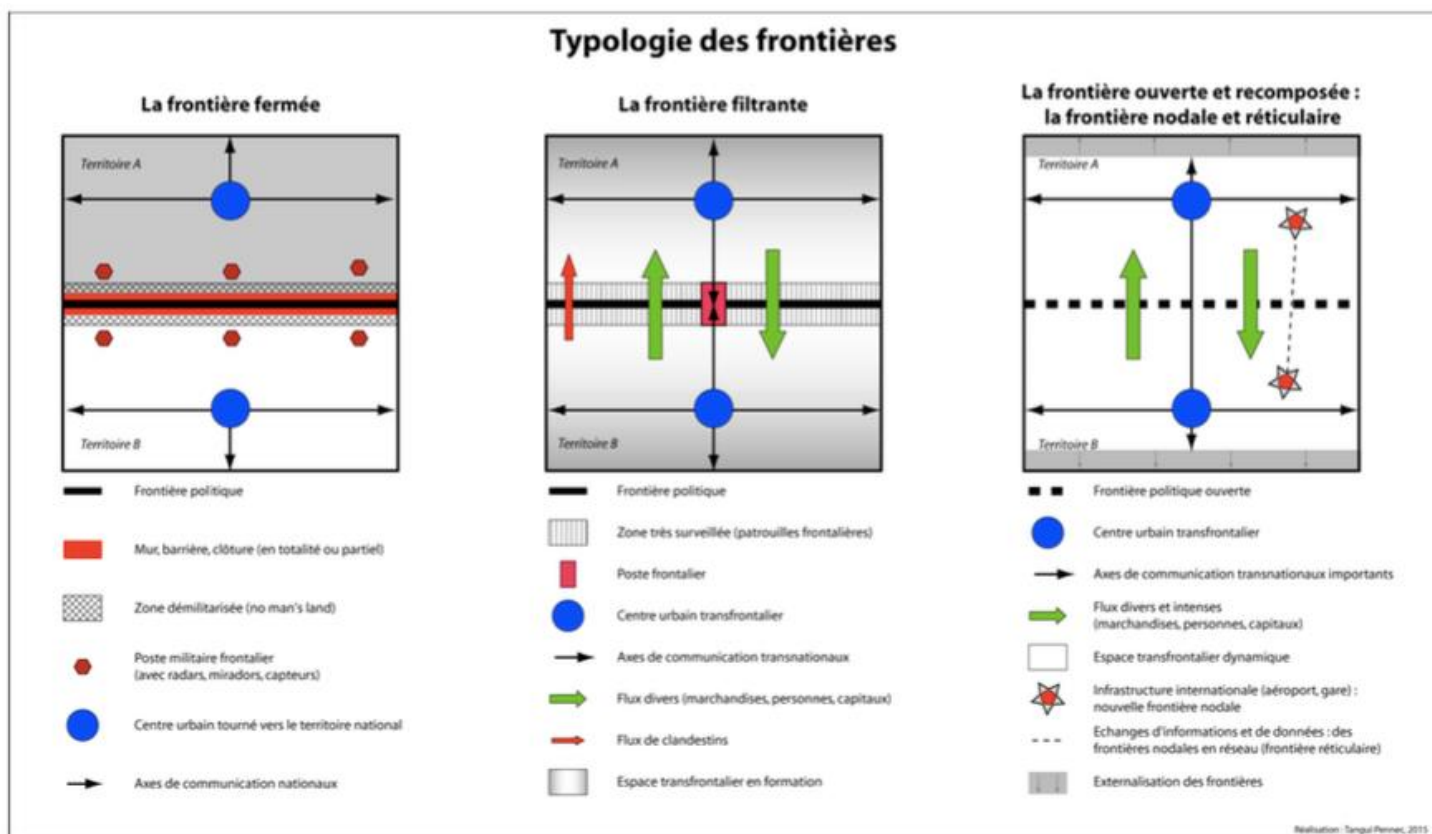
Les migrants font aussi face à des frontières en amont, les consulats européens installés dans les pays de départ, les zones d'attente des aéroports et les hots spots (qui deviennent de plus en plus des centres de rétention) effectuent le « tri » entre ceux qui seront admis à pénétrer légalement et ceux qui seront refoulés. L'entrée est permise grâce à l'obtention d'un visa (régime qui est imposé aux entrants non européens depuis 1986). Ainsi les migrants doivent franchir une série de « frontières juridiques »⁴³ (Withol de Wenden C., 2016) par régularisation, mariage, ou naturalisation, pour franchir les frontières librement. La frontière possède donc une fonction de filtrage des individus pour permettre le passage de celle-ci, elle devient ainsi un « espace-temps de différenciation » comme l'évoque Anne Laure Amilhat Szary⁴⁴ (Amilhat Szary A., 2020).

Les diverses formes de frontières en Europe donnent place à une typologie illustrée ci-dessous (Fig. 7) :

⁴³ WITHOL DE WENDEN Catherine, 2016, *Atlas des migrations : Un équilibre mondial à inventer*, Edition Autrement, 4^{ème} édition, 96p

⁴⁴ AMILHAT SZARY Anne-Laure (dir), 2020 « *Géopolitique des frontières. Découper la terre, imposer une vision du monde* », Le Cavalier Bleu, pp. 201-202.

Typologie des frontières



Source : Tanguy Pennec, 2015, "Etudier les frontières pour comprendre le monde : analyse cartographique", Fiche pédagogique accompagnant l'exposition temporaire Frontières (10 novembre 2015 – 29 mai 2016).

La frontière ouverte est la caractéristique de l'espace Schengen, les enceintes frontalières et les murs forment des frontières fermées, enfin les consulats européens, les zones d'attentes des aéroports et les hot spots constituent des frontières filtrantes.

Ainsi les migrants font face à différentes formes de frontières qui constituent des obstacles ou non dans leurs trajets migratoires. Mais le principal obstacle pour les migrants reste la question de la (non) circulation des hommes.

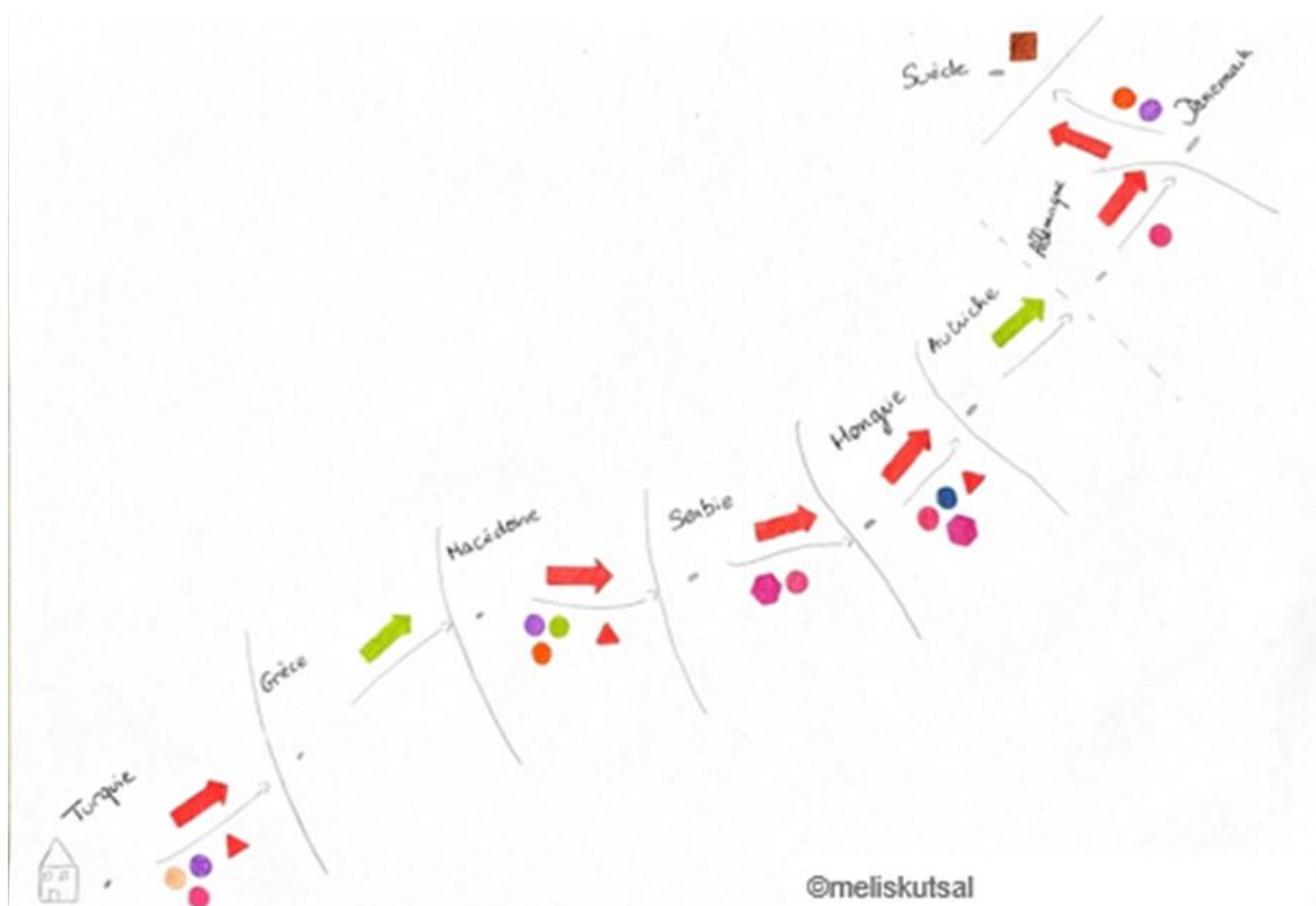
2.2.3 Une frontière individualisée, un rapport à la frontière varié

L'étude de migrations suppose de s'intéresser aux champs migratoires, aux déplacements et à l'individualisation⁴⁵ de la frontière. C'est-à-dire le rapport personnel d'un individu avec la frontière. Anne-Laure Amilhat Szary propose ainsi le concept de « *frontiérités* » pour désigner le fait qu'il y a des dimensions individuelles très fortes et très hétérogènes qui jouent dans le rapport au territoire et aux frontières, décidées par les différents États. Cela implique par ailleurs une forte inégalité face aux franchissements d'un dispositif frontalier, selon la situation des individus et le contexte dans lequel ils doivent les franchir. Le traitement varie selon leur nationalité, selon leur situation politique et économique, etc. Ces inégalités sont d'autant plus renforcées par le durcissement et l'épaississement des frontières ces dernières années.

Ces cartes mentales permettent l'étude des champs migratoires, qui est l'ensemble de l'espace parcouru, pratiqué par le migrant reliant des pays d'émigration à un ou plusieurs pays d'immigration. Cela permet également de prendre conscience de l'individualisation de la frontière. Elles permettent d'ailleurs de voir les inégalités de franchissement de la frontière et de parcours entre un clandestin, un étranger et une personne possédant la nationalité française ou une carte de séjour.

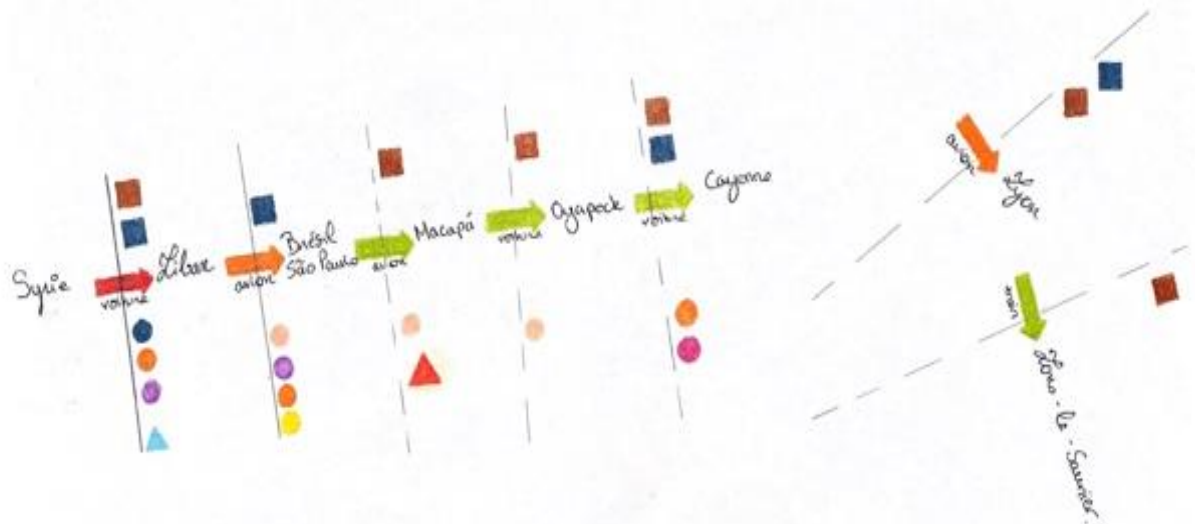
⁴⁵ AMILHAT SZARY Anne-Laure, 2015, « Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ? », PUF, 164p.

Première carte mentale : trajet d'un migrant illégal de 20 ans, Nur Amman, de la Turquie à la Suède⁴⁶ (Fig. 8) :



⁴⁶ Source BBC 2015 : https://www.bbc.com/turkce/haberler/2015/09/150902_suriye_istanbul_goteborg

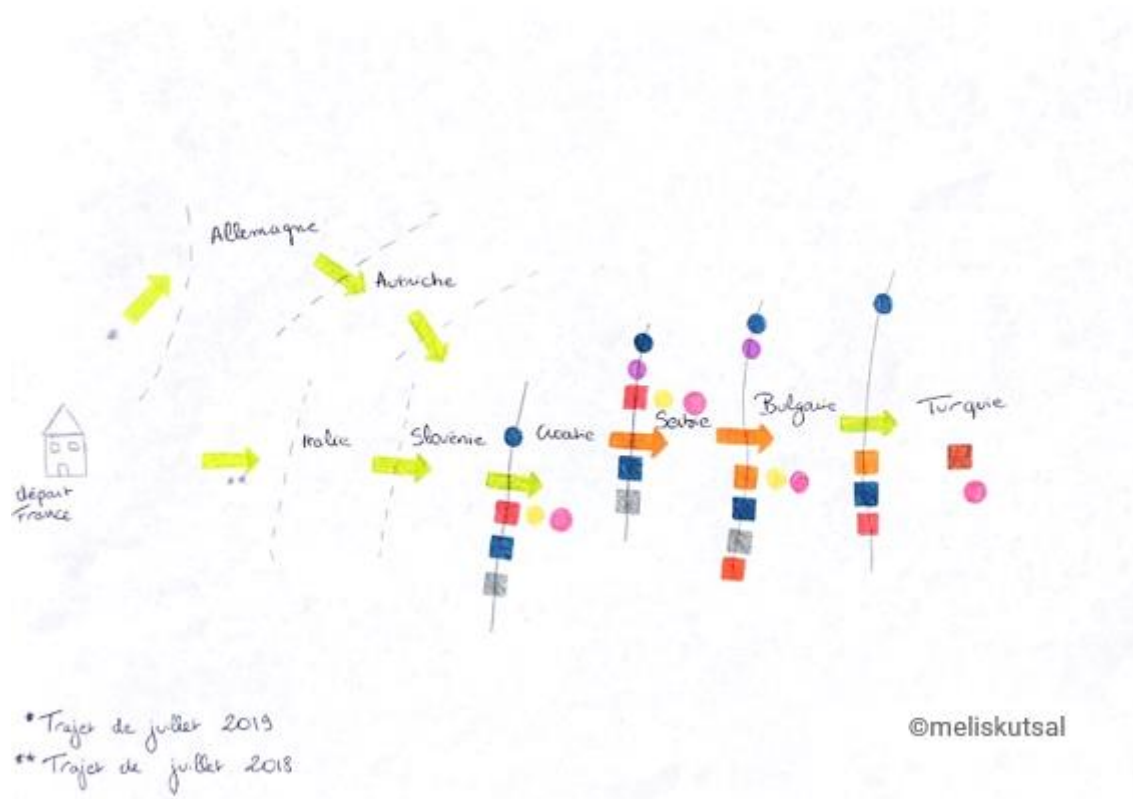
Deuxième carte mentale : Trajet de Majd⁴⁷ à ses 17 ans de la Syrie à la France (Fig. 9).



©meliskutsal

⁴⁷ Carte réalisée lors d'un entretien avec Majd en Janvier 2021.

Troisième carte : mentale mon trajet de France vers la Turquie (nationalité française, à mes 20 ans). (Fig. 10)



Légende des cartes mentales de trajet à travers l'Europe

-  Passage facile
-  Passage "délicat" / "pénible"
-  Passage difficile
-  Danger
-  Stress
-  Peur
-  Police
-  Problèmes d'hébergement
-  Problèmes techniques / langues
-  Famille / Concentration d'autres migrants
-  Avoir faim / soif / être malade
-  Bonheur d'avoir atteint le but
-  Avoir chaud
-  Avoir froid
-  frontière "invisible", sans discontinuité
-  frontière distincte, douanes
-  douane bondée, attentes très longues
-  Contrôle d'identité (papiers bagages)
-  Sélection (porte douanière en fonction de la nationalité)

@meliskutsal

Légende (Fig. 11)

Pour les migrants installés dans un pays, et qui peuvent se permettre de faire des allers-retours entre l'espace de résidence et l'espace d'origine, le rapport à la frontière est différent des autres migrants qui la franchissent pour la première fois. Pour Stéphane De Tapia⁴⁸, il s'agit du « concept de circulation migratoire » (De Tapia S., 1996), qui fait référence à la mobilité des hommes, avec leurs itinéraires, leurs moyens de transport et de communication, la pratique effective et affective de l'espace parcouru, entre l'espace d'origine et l'espace de résidence. Cette notion synthétise l'ensemble des relations entre l'individu émigré, le pays d'origine, et l'itinéraire. Elle prend la forme dynamique d'un « va-et viens ». Cela forme un réseau d'itinéraires traditionnels entre les pays par la multiplication des voyages. Ces migrants

⁴⁸ DE TAPIA Stéphane, 1996, « Echanges, transports et communications : circulation et champs migratoires turcs », In: *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 12, n°2, pp. 45-71.

permettent de penser la mobilité comme une mise en relation continue, sans profondes ruptures de plusieurs lieux géographiquement éloignés, atténuant les effets de discontinuités au-delà des frontières. De plus, certains pays d'émigration ont su entretenir des liens nationaux avec leurs ressortissants et leurs descendants pour organiser la captation de leurs ressources financières par l'intermédiaire de politiques diasporiques (comme par exemple la double nationalité, le droit de vote, droit à la retraite, ...).

La troisième carte mentale représente mon trajet en 2018, et 2019, de la France à la Turquie en voiture. Pour partir par voie terrestre pour la Turquie il est possible d'utiliser différentes routes et de traverser de nombreux pays. Le choix dépend des avantages que propose chaque itinéraire. Par exemple le passage par l'Italie permet un gain de temps, mais qui peut parfois connaître de nombreux bouchon à la période estival en particulier au niveau du mont Blanc. C'est aussi un investissement financier plus important du fait des prix sur les autoroutes. En revanche, l'Allemagne, bien que le détour allonge le trajet permet de contourner les bouchons au niveau des frontières qui n'ont pas de contrôle et l'accessibilité des autoroutes est un réel avantage. Je me souviens avoir été étonné de remarquer que nous étions arrivés en Autriche par un message sur mon téléphone. En effet, la frontière entre les deux Etats est très peu visible. Les frontières des premiers pays que nous traversons sont relativement faciles à franchir, les douanes étant supprimées ou parfois vides comme en Slovaquie. En revanche, la situation se complique quelque peu mais elle n'est pas contraignante. C'est généralement en Croatie que se trouve la diaspora turque en provenance d'Allemagne, d'Autriche (même si certains d'entre eux font de plus en plus le choix de passer par la Hongrie.) et de France. Les périodes de vacances étant souvent similaires, cela crée d'important regroupement au niveau de la frontière physique encore présente dans ce pays. Ce cas se reproduit aux frontières serbes, bulgares et turques. Lors de ces passages les contrôles sont renforcés et encore plus depuis

2015 (suite aux flux importants de migrants syriens cherchant à rejoindre l'Europe). On ne peut pas parler de sédentarisation réelle puisque les attentes varient en fonction du nombre de voitures, des recherches réalisées par la douane, cela peut être de quelques heures à presque 2 jours d'attente dans les files de voitures. Je pense que parler de stagnation dans ce cadre est plus judicieux. Ces attentes et les contrôles rendent l'itinéraire « pénible » pour les voyageurs car ces frontières sont situées dans des espaces en marge ou la frontière est souvent la seule infrastructure importante à côté de quelques kiosques de vignettes, et des toilettes souvent payantes. L'espace d'attente est donc difficile à supporter surtout en été où la température renforce la pénibilité. Le passage de la frontière est donc vécu par l'esprit et par le corps.

Ces frontières effectuent un filtrage avec le contrôle des passeports et légitiment le passage des personnes se présentant à la douane. Il s'agit bien d'un espace-temps de différenciation. Les frontières serbes et bulgares sont souvent réputées pour être les plus difficiles à franchir. Beaucoup de personnes voient cette difficulté à passer comme une malveillance envers la communauté. Un certain stress s'installe au moment de traverser la frontière car les douaniers détiennent le pouvoir de laisser passer ou non. Pour moi, ma sœur et ma mère, la simple présentation de nos passeports français suffit pour valider notre passage. Les douaniers analysent les passeports, les visages, puis font passer le passeport dans une machine et enfin tamponnent une page au hasard pour marquer la date d'entrée dans le pays. En revanche, mon père qui possède un passeport turc, le temps de passage est un peu plus long. Les douaniers demandent alors des papiers supplémentaires comme sa carte de séjour, une facture prouvant sa résidence, l'assurance de la voiture, ... Il y a donc une individualisation lors de ce passage de la frontière bien qu'on soit tous dans la même voiture. Le statut de chacun facilite ou non le passage de celle-ci, ce qui crée une ségrégation à la frontière selon l'origine. Mais le fait qu'il soit accompagné de personnes qui possèdent des passeports européens facilite souvent son passage. Je me souviens en 2019, à la douane bulgare, le simple fait d'avoir montré les passeports français d'abord à donner lieu à aucun contrôle et nous avons franchi la frontière bulgare aisément.

Parfois des contrôles de bagages et de la voiture sont effectués, souvent au hasard, mais cela peut allonger d'autant plus le passage puisque toutes les affaires peuvent faire l'objet de fouilles dans le moindre détail.

La première carte représente le passage d'un migrant syrien : Nur de façon illégale depuis la Turquie où il a résidé quelques temps avant de pouvoir entreprendre un trajet jusqu'en Suède. On peut remarquer que la plupart des passages sont difficiles, et qu'il dispose d'un réseau ou rejoint d'autres migrants au cours de son trajet. Le fait que ce migrant ait réussi à traverser ces pays, montre que les frontières ne sont pas étanches, elles peuvent être des passoires où l'efficacité des contrôles n'est pas assez importante. Dans ce cadre, les passeurs jouent un rôle important permettant aux migrants de traverser la frontière contre contribution financière. On remarque que cet itinéraire est plus sujette à des tensions, à la dangerosité du fait de son aspect clandestin. Le trajet fut long, fatigant et coûtant environ 3000€.

La deuxième carte représente l'itinéraire de la Syrie à la France de Majd (un jeune syrien accompagné de sa mère et son frère). La diversité des itinéraires montre encore une fois ici une individualisation du projet, des choix effectués en fonction des capacités et des moyens de

chacun. L'itinéraire de Majd est assez atypique. Avant de l'interviewer, je pensais qu'on allait discuter du trajet de la route orientale classique emprunté par les migrants syriens en passant par la Turquie pour arriver en Grèce, à l'image de Nur. En effet Majd s'est rendu à l'autre bout du monde : au Brésil pour entreprendre cet itinéraire. Ce choix n'a pas été pris au hasard, son oncle et son père étaient déjà au Brésil, au moment où ils ont entrepris leur voyage, son père les attendait en Guyane après avoir réussi à traverser la frontière. Son oncle avait un travail et un bon salaire au Brésil c'était donc pas très difficile pour lui de faire une demande de visa, d'autant que le nombre de migrant syrien est assez faible par rapport à l'espace et de la population brésilienne. Il a pourtant attendu 6 mois pour obtenir un visa. Avant son arrivée, son oncle et son père avaient déjà fait le choix de partir en France et pour cela de passer par le département d'outre-mer qui était l'espace qui pouvait les relier à l'Europe. Cet itinéraire m'a beaucoup surpris car je ne suis jamais tombé dans mes recherches sur ce genre d'itinéraire. Avant de lui demander de tracer son parcours, j'ai demandé à Majd quelle frontière était la plus difficile à franchir, contrairement à ce que j'imaginai, sa réponse a été « celle de Syrie ». La frontière est très contrôlée où les soldats sont très présents et les sorties sont très compliquées car elles sont interdites. Toutefois le moyen pour sortir du pays, est l'argent. Les soldats à la frontière laissent passer les individus en échange d'une rétribution monétaire de 1000€. Avant de partir les personnes doivent prouver la possession de cet argent par une photo des 1000€ exposés. Cela pouvait donner lieu à une pratique de prêt par des taxis près de la frontière pour ceux qui n'en avaient pas les moyens. Malgré la possession de cet argent, le jeune homme évoque particulièrement le stress et la peur à ce moment-là de ne pas pouvoir passer cette frontière. Le passage du Liban vers le Brésil a été également compliqué du fait des contrôles et questionnements. Ensuite les traversés

Pour Majd le mot frontière, lui évoque beaucoup de vécu, instantanément il prononce les mots « difficile et galère », puis « c'était aussi le moment clé d'un nouveau départ, d'une nouvelle vie idéale ». Ce mot a construit des souvenirs difficiles à effacer de la mémoire du fait de son expérience, notamment au Liban où il a vécu beaucoup de difficultés face à cette frontière où les individus étaient très « raciste » et « méchant » à leurs égards. C'est un lieu où les contrôles sont extrêmement accrus. C'était « un cauchemar » se souvient-il. Mais aujourd'hui vivant en France lorsqu'il pense à la frontière il ne pense « à rien, il n'y a pas de frontière ». Pour lui la France représente l'idéal d'un pays sans frontière avec ses voisins. Il a pu notamment le constater par lui-même avant l'épidémie du coronavirus il avait pu rendre visite

à ses proches en Allemagne et il a été étonné de ne pas voir de frontière physique, ni de contrôle entre la France et l'Allemagne.

Il est intéressant de remarquer sur la carte mentale qu'il a réalisé que certaines villes sont placées comme des frontières. Cela peut s'expliquer par le fait que ces espaces étaient des points stratégiques importants à franchir. Pour Macapa et Lyon cela est dû au fait d'avoir pris l'avion. Cayenne représente une étape de sédentarisation pour Majd. En effet, ils sont restés pendant un an à Cayenne, le temps d'obtenir les papiers nécessaires pour aller en France. C'est grâce à une association AGIR, qu'ils ont pu arriver à Lons-le-Saunier.

Le terme de « *frontièrité* » trouve ici tout son sens, en effet le rapport au territoire et aux frontières est individuel et très hétérogène. Il témoigne des capacités de chacun à interagir et à franchir les limites internationales. La frontière est vécue à la fois par le corps et le mental. La difficulté de passage ou non influent alors sur la représentation de l'individu sur cet espace.

2.3 Rapport de la frontière et de la migration aux espaces environnants :

2.3.1 Une matérialisation de l'espace spécifique

L'effet de rupture des frontières concilie à la mobilité qu'elle suscite, entraîne une transformation de l'organisation spatiale environnante.

Pour commencer l'espace de frontière entraîne une certaine matérialisation de la zone. Parfois marqué par une simple ligne symbolique au sol (voir annexe 8), la frontière occasionne des signalisations dans l'espace, donnant lieu à un Borderscape. On peut relever les bornes, les panneaux d'entrée dans le pays et les panneaux de sorties. Il est possible de voir dans certains pays des messages de bienvenue ou d'au revoir sur des panneaux (voir annexe 9). C'est aussi un espace où le drapeau national accompagné du drapeau européen⁴⁹ (voir annexe 10) accompagne fièrement les autres structures de démarcation de la souveraineté d'un pays. Elles se matérialisent aussi par la volonté du contrôle qui installe dans l'espace des infrastructures spécifiques aux frontières, comme par exemple les douanes, les postes-frontières, les murs et barbelés.

⁴⁹ Pour les pays membres de l'union européenne

2.3.2 Développement et centralité autour de l'espace frontalier

Outre les dynamiques migratoires qui animent les espaces environnants de la frontière, la rupture spatiale peut être porteuse d'une certaine forme d'attractivité de l'espace induite notamment par la mobilité.

Par exemple, il est possible et parfois nécessaire de mettre en place un réseau de transport (autoroutes, voies ferroviaires, pont) de part et d'autre des frontières pour faciliter la mobilité transnationale. La zone de frontière stimule aussi l'économie, grâce aux investissements, aux échanges, basés sur les différentiels entre deux espaces et formant alors une zone d'interface. Cela peut concerner les prix, ou les législations. Ces aménagements de transports deviennent également un élément attractif des migrations en termes d'accessibilités.

Les espaces frontaliers souvent considérés comme en périphérie du fait de leur situation à l'extrémité d'un pays, montrent alors une logique propre de centralité autour de la frontière. La frontière est alors un « espace lien »⁵⁰ (Blancodini P., 2019) entre deux espaces et permet une attractivité sur l'environnement autour de celle-ci.

Ainsi la proximité de la frontière influe donc sur la mise en place d'infrastructures spécifiques en lien avec la gestion migratoire mais aussi une organisation propre à celle-ci qui permet de créer une certaine centralité autour de ce dispositif.

3) Effets de la mondialisation sur les migrations et les frontières

3.1 La mondialisation accélère-t-elle les migrations ?

3.1.1 Mondialisation et régionalisation des flux : expansion du phénomène migratoire

La mobilité humaine fait partie intégrante du monde globalisé où l'accent est mis sur le droit de libre circulation des individus. L'accélération de la mondialisation et la démocratisation de l'accès aux outils technologiques tels que les moyens de communication, et les moyens de transport, entraînent à terme l'intégration de tous les pays dans un réseau de migration internationale (pays de départ, pays d'accueil, ou de transit). En revanche les flux restent très hétérogènes, mondialisation n'est pas synonyme d'uniformité, car les migrants

⁵⁰ BLANCODINI Patrick, 2019 « La frontière Suriname – Guyane française : géopolitique d'un tracé qui reste à fixer », *Géococonfluences*.

lors de leurs passages des frontières ont des traitements variables. Anne-Laure Amilhat-Szary résume parfaitement ceci avec cette phrase : « *la frontière devient le lieu où l'individu est abandonné seul face aux forces de la mondialisation qui le traversent avec violence* »⁵¹ (Amilhat-Szary A., 2015). Lors de la première mondialisation, les flux partaient surtout de l'Europe vers le reste du monde, aujourd'hui et depuis une trentaine d'années la tendance s'est inversée avec des flux en provenance du Sud vers le Nord (même si les flux Sud-Sud sont majoritaires dans ce cadre).

3.1.2 La mondialisation facteur essentiel des déplacements migratoires

Les effets de la mondialisation sur la migration placent ces déplacements au cœur des dynamiques des sociétés contemporaines, et une des préoccupations majeures des gouvernements. De plus, l'enjeu démographique et de l'urbanisation sont des facteurs à l'origine de la migration mondialisée. Cependant la mondialisation suscite des craintes dans les pays d'accueil imbriqués à l'imaginaire de la perte d'emploi et à un phénomène d'acculturation. Les immigrants sont souvent perçus comme responsables de la baisse des salaires et de la montée du chômage. Cela peut inciter le pays à une volonté de canaliser les migrations avec un contrôle aux frontières. Pourtant un rapport⁵² montre que l'Union européenne pour son propre bénéfice peut accueillir jusqu'à 1,6 million de migrants chaque année. De l'autre côté dans les pays d'accueil la mondialisation influence les habitants pour aller vivre dans les pays où les conditions de vie sont plus intéressantes.

3.1.3 Les diasporas, acteurs de la mondialisation et du multiculturalisme

Il est notable dans ce contexte de mondialisation de relever le rôle des diasporas qui sont importantes. Ces immigrants impliquent des échanges de produits du pays d'origine pour la communauté présente, ce qui montre l'accessibilité des produits grâce à la mondialisation. Par exemple, il n'est plus nécessaire de partir en Turquie pour manger un repas turc, à travers l'Europe de nombreuses immigrées tiennent des restaurants turcs en réalisant les plats typiques du pays. Par cette intermédiaire, ils font également la promotion de leurs pays, en

⁵¹ Amilhat-Szary Anne-Laure, 2015. Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ? PUF, Paris, 164p.

⁵² Rapport publié par la division de la Population du Département économique et social des Nations unies, 2000.

diffusant la culture du pays au-delà de ses propres frontières. La mondialisation permet également aux migrants d'obtenir une double nationalité. De plus en plus les sociétés sont touchées par le fait multiculturel.

On estime généralement que les sociétés de notre monde, même si elles se croient monoculturelles, sont de plus en plus touchées par l'apparition de communautés multiculturelles, de liens sociaux et de solidarités transnationaux ou encore de doubles citoyennetés juridiques ou de fait. Mais il paraît clair que les États nations demeurent l'acteur principal face à la maîtrise des flux migratoires et à la définition des politiques économiques et culturelles. Pourtant le commerce mondial et les accords internationaux de coopération économique, ainsi que le réseau de passerelles entre les pays, constitués par la multiplication des voyages et des contacts culturels, tendent à s'approprier leur souveraineté en réduisant l'exclusivité de leur contrôle sur leurs frontières.

La mondialisation est donc un phénomène qui accentue les migrations, mais elle fait de la migration une manifestation de tension, d'hybridation culturelle et économique.

3.2 La mondialisation entraîne-t-elle un affaiblissement des structures frontalières ?

3.2.1 : La frontière, la « face obscure de la mondialisation »⁵³ (Rosière S., 2015) : le renforcement des frontières

La mondialisation impose de nouvelles tendances à ces objets spatiaux en mutation que sont les frontières. De nos jours, l'accent est mis sur le droit de libre circulation des individus à travers le monde, mais les frontières et le contrôle qu'elle implique sont présentés comme un obstacle à cette liberté. Face à cette idée les frontières n'ont pas disparu et bien au contraire elles se sont multipliées et complexifiées. Pour Stéphane Rosière les frontières représentent selon lui la « face obscure de la mondialisation »⁵⁴ (Rosière S., 2015) en devenant de plus en plus des barrières. Cela constitue une caractéristique d'une nouvelle mondialisation avec une « teichopolitique » ou une « teichoéconomie » qui s'impose désormais en Europe.

3.2.2 Les tendances d'assouplissement des frontières

⁵³ Stéphane Rosière, lors d'un caféGéo tenu à Mulhouse en juin 2015

⁵⁴ Stéphane Rosière, lors d'un caféGéo tenu à Mulhouse en juin 2015

En revanche l'exemple, européen permet de considérer les frontières comme des éléments mobiles, qui ne sont pas figés dans le temps. D'une part par ses limites qui se définissent dans le temps. Par exemple, suite aux derniers élargissements de l'Union européenne vers l'Est, la frontière est formée par la Roumanie et la Bulgarie. Même si ces Etats font partie intégrante de l'Union, les pays intégrés avant ceux-ci gardent encore des « barrières électroniques » aux frontières avec ces Etats.

Et d'autre part l'espace Schengen, zone de libre-échange qui représente le laboratoire d'un monde sans frontières. La mondialisation peut donc contribuer à un effacement des frontières par la liberté de circulation. Mais pour permettre cette défonctionnalisation des frontières de l'espace Schengen, d'autres frontières sont créés aux limites externes occasionnant une inégalité de mobilité des individus. L'enjeu de la mondialisation est donc de repousser les frontières, pour faciliter les échanges. Cette situation se traduit parfaitement par le propos de Philippe Claudel : « Les frontières ne sont que des coups de crayon sur des cartes. Elles tranchent des mondes mais ne les séparent pas. On peut parfois les oublier aussi vite qu'elles furent tracées. »⁵⁵ (Claudel P., 2007).

De plus, les avancées technologiques facilitent une approche d'un monde sans frontières. Cela se caractérise en particulier par Internet qui favorise les interactions à travers le monde faisant abstraction des frontières dans un monde virtuel. Frontières et mondialisation apparaissent donc a priori comme deux notions complémentaires. Paradoxalement la mondialisation se nourrit des discontinuités, en effet les spécificités d'un espace peut donner lieu à un projet de développement largement intégré dans la mondialisation. Et la mondialisation a besoin des frontières car l'économie libérale joue sur les discontinuités sur les territoires. La mondialisation n'a donc pas fait disparaître les frontières, elles sont en mutation et restent au centre de la vie internationale comme élément organisatrice du monde. La « frontière » demeure donc vivante sur les terres et dans la tête des hommes.

⁵⁵ Le Rapport de Brodeck, Philippe Claudel, (2007)

II) La tendance des frontières filtre dans un monde qui s'ouvre : Le contrôle et la gestion des migrations, source de la structure de la frontière et de la migration clandestine.

« Les acteurs politiques mènent des teichopolitiques qui renforcent leur légitimité politique vis-à-vis de leur électorat, et les acteurs économiques et financiers transforment ces politiques en plus-values. Ces derniers [sont] encore renforcés dans un contexte de retrait de l'État – qu'ils ont contribué à étayer »⁵⁶ (Rosière S. 2009)

Comme l'évoquent Florine Ballif et Stéphane Rosière, la dyade (frontière interétatique) polarise les enjeux des gouvernements de sécuriser le territoire par la sécurisation de la frontière, afin de faire face aux insécurités réelles ou supposés qui se trouvent de l'autre côté de celle-ci.

En Europe, et en particulier dans l'espace Schengen, le principe de libre circulation des personnes pose des difficultés en matière de contrôle des flux migratoires. Les Etats cherchent donc un équilibre pour lutter contre la migration irrégulière tout en facilitant le franchissement de ses frontières pour les voyageurs ayant fait l'objet d'un contrôle de sûreté préalable. La surveillance des mobilités serait donc source de la sécurité des populations et des territoires. Les frontières apparaissent donc comme un espace délicat où le contrôle accru peut permettre une meilleure gestion migratoire. L'Europe se dote donc de teichopolitiques créant des discontinuités proches et lointaines. L'espace européen devient un espace de sanctuarisation qui devient de plus en plus contrôlé par de multiples manières et permet une sélection des flux migratoires pour laisser place à une immigration choisie. Cette sélection entraîne une marginalisation accrue de certains migrants et entraîne alors la migration clandestine. Ce qui fait de la frontière un lieu de transgression.

⁵⁶ BALLIF Florine et ROSIERE Stéphane, 2009 « Le défi des « teichopolitiques ». Analyser la fermeture contemporaine des territoires », *L'Espace géographique*, 3 Vol. 38, p.205

1) Les frontières et les migrations, une gestion complexe au croisement des politiques étatiques et européennes

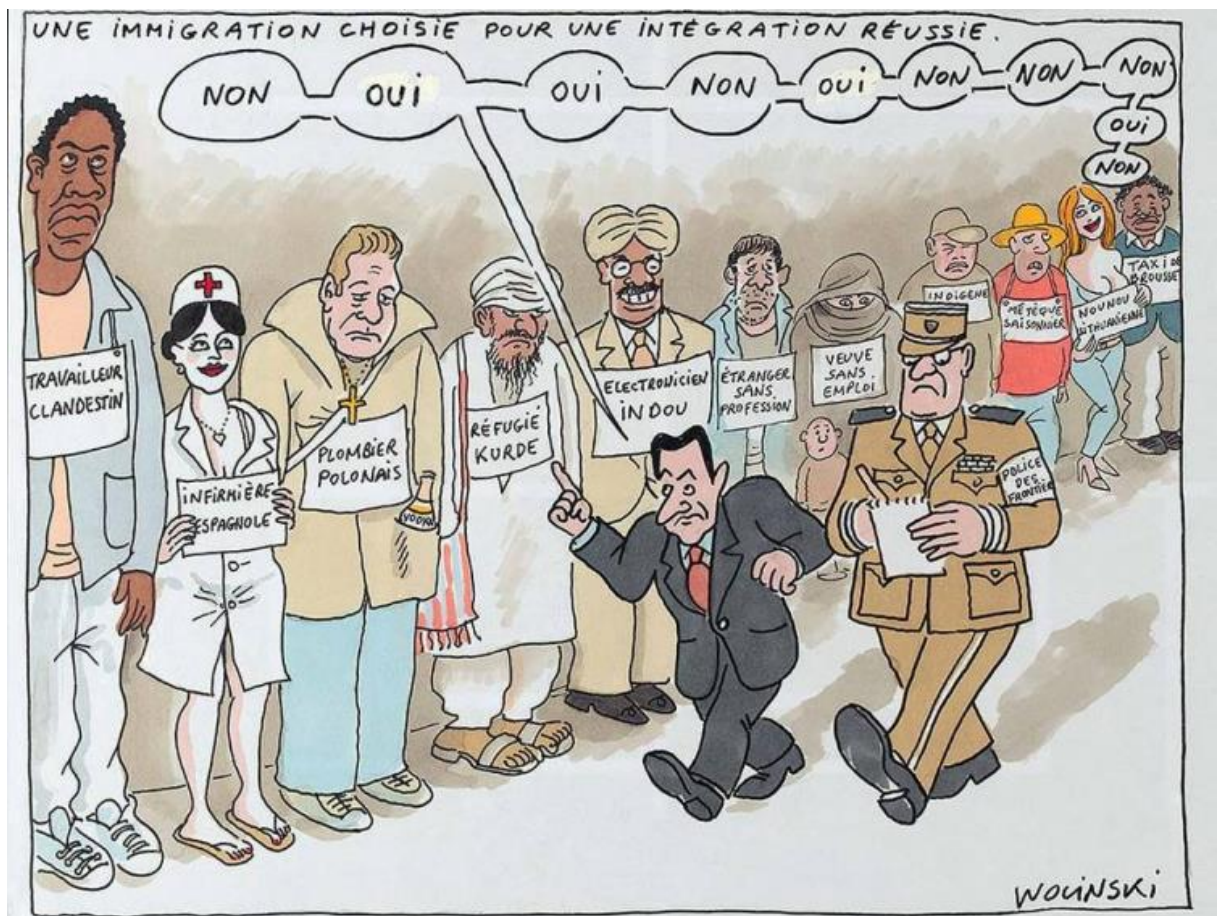
1.1 La législation migratoire des états et de l'Union Européenne sous l'angle des frontières :

1.1.1 Les politiques d'Etats des politiques hétérogènes à l'échelle européenne

La volonté d'eupéanisation de la politique migratoire dans l'espace Schengen peine à trouver une place unanime au sein de l'Union Européenne. La question migratoire soulève de plus en plus de controverses en Europe, après la crise migratoire de 2015, les pays de l'Union Européenne ne semblent pas d'accord sur le comportement à adopter face aux flux de migrants. Opposant des extrêmes de la Suède à la Hongrie. Les Etats possèdent un droit de régir les conditions d'entrée et de séjour sur leurs territoires, ce qui complique la mise en place d'une politique migratoire commune et homogène. En effet, chaque Etat membre entretient une importante dépendance à l'égard de son opinion publique et des intérêts propres au niveau national. Ainsi ces dernières années nombre de pays membres de l'espace Schengen ont renforcé leurs préoccupations en matière de sécurité et donc en termes de migration. Cela donne donc lieu à des politiques hétérogènes à géométrie variable à l'échelle européenne. La pression migratoire qui s'est exercée sur l'Europe ces dernières années à entraîner des modifications et un durcissement des politiques d'entrée en vigueur sur l'entrée dans le pays pour des personnes en provenance d'un État non membre de l'espace Schengen. Plus généralement, les États membres favorisent parfois la migration pour lutter contre le vieillissement démographique et les pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs. Dans ce cadre, les Etats favorisent la politique d'immigration choisie, il y a donc une approche sélective de l'immigration. Cette politique vise à durcir les conditions d'entrée de l'immigration "subie" ou plus violemment l'immigration "jetable". Diverses politiques sont donc mises en place pour lutter contre les flux de migration non désirables, à titre d'exemple en France la loi L622-1⁵⁷ qui condamne l'aide à l'entrée ou à la circulation ou au séjour irrégulier de personnes étrangères en France à 5 ans de prison et 30 000 € d'amende.

⁵⁷ Source : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000026911205/

La caricature (Fig. 12) ci-dessous de Georges Wolinski illustre cette politique de l'immigration choisie en Europe qui accueille les migrants dont on a besoin. Ce choix implique le fait de privilégier les migrants les plus diplômés et qualifiés, susceptibles d'être les plus utiles à l'économie nationale. Sur la caricature il est possible de voir au visage des personnes représenter ceux qui ont les chances d'être choisis, à l'image de l'infirmière espagnole ou l'informaticien indien.



Une immigration choisie pour une intégration réussie, Georges Wolinski © Musée national de l'histoire et des cultures de l'immigration

La sélection s'illustre par exemple par l'introduction de tests linguistiques et d'apprentissage de valeurs civiques dans les politiques d'entrée. Par exemple l'Allemagne impose aux migrants auxquels elle délivre des titres de séjour, une capacité à s'exprimer de manière suffisamment simple en allemand, des diplômes d'enseignement scolaire et professionnel, et avoir une connaissance de base de la loi, de l'ordre social et des conditions de vie de la

République fédérale d'Allemagne⁵⁸. Dans d'autres pays les titres de séjour peuvent être octroyés contre des investissements dans le pays, c'est notamment le cas de la Grèce⁵⁹.

Les procédures d'accueil sont aussi à la source de grandes disparités entre les pays. On peut notamment relever des différences au niveau des durées des titres de séjour, du temps d'admission au travail, l'accès variable aux droits sociaux...

« La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde mais elle doit en prendre sa part », cette déclaration de Michel Rocard s'applique aussi à l'Union Européenne. Il est alors d'ordre logique de s'interroger sur l'investissement des pays européens en rapport avec l'obligation morale d'aide aux personnes qui cherche à venir sur le territoire européen et de travailler dans ce cadre, sur une politique de partage plus équitable des migrants. Cela est source de partage des fonctions et des pouvoirs sur la question, entre une échelle nationale et régionale avec l'Union Européenne.

1.1.2 Les politiques de l'Union Européenne : élaboration d'une politique d'immigration commune

Chaque pays européen a donc cherché à traiter selon leurs intérêts la question migratoire, alors que l'Union européenne plaide pour une harmonisation des politiques migratoires à l'échelle européenne et un « partage du fardeau ». Ce partage par la relocalisation plus équitable des réfugiés avait été refusé en particulier par les pays du groupe du « Visegrad » comme la Hongrie, la Pologne ou encore la République Tchèque. Ce qui rend difficile l'association des Etats membres derrière une politique commune européenne. La complexité et la diversité de la situation selon les pays donnent lieu à des textes législatifs tels que des directives, des règlements et des accords bilatéraux, qui ne permettent pas de résoudre cette question humanitaire dans le fond. La politique déployée par l'Union européenne vise alors à encadrer l'immigration légale et à lutter contre l'immigration clandestine. L'espace européen cherche alors à coordonner les politiques des États avec la politique de l'Union européenne pour l'élaboration d'une politique d'immigration commune. La Commission européenne fait donc adopter des directives établissant généralement des standards minimaux, souvent considérés comme trop timides. Tout d'abord la convention de Dublin en 1990, a fixé les

⁵⁸ Source : <https://www.almanyakonsoloslugu.com/>

⁵⁹ Source : <https://yunanistankonsoloslugu.gen.tr/>

conditions d'examen des demandes d'asile. La mise en place d'un filtrage aux frontières par l'intermédiaire d'une politique commune de visas, à savoir le système Schengen, qui fixe les modalités d'entrée dans cet espace. Puis l'entrée en vigueur en 1993 le traité de Maastricht, inscrit l'immigration au rang des "questions d'intérêt commun". Le Sommet de Tampere de 1999 définit une politique commune d'immigration à partir des objectifs économiques et démographiques de l'Union européenne et renonce à l'objectif de l'immigration zéro. Puis les accords de La Haye en 2004, ont harmonisé la lutte contre l'immigration irrégulière. Les règlements Dublin II, de 2003 et Dublin III, de 2013, ont eu pour objectif d'organiser et de répartir le traitement des demandes d'asile entre les différents Etats membres. Enfin à la suite de longues périodes de négociations entre les 27 pays de l'Union européenne, la Commission européenne a présenté le 23 septembre 2020 un "nouveau pacte européen sur la migration et l'asile"⁶⁰. Ce nouveau pacte prévoit un traitement accéléré pour les demandes de migrants peu susceptibles d'obtenir une protection et des renvois "plus efficaces" et à la charge des pays refusant l'accueil des demandeurs d'asile. De plus, un mécanisme de solidarité obligatoire est accessible aux pays de l'UE sous pression migratoire. La Commission pourra sanctionner les pays qui se dérobent à cette obligation. Ces propositions vont être examinées par le Parlement européen et le Conseil européen pour mettre en place cette nouvelle politique migratoire commune.

1.2 Le durcissement des frontières et des régimes frontaliers au motif de l'obsession généralisée que les Etats leur portent :

1.2.1 La barriérisation des Etats, la teichopolitique des Etats européens

Au sein de l'Union européenne, les débats et les tensions sur la question migratoire ne visent pas la création de nouvelles frontières mais une refunctionalisation des frontières existantes. Ainsi s'opère dans certains pays un durcissement des frontières par la mise en place d'une barriérisation. Cette situation s'inscrit au cœur de la teichopolitique mise en œuvre par les Etats. « Les teichopolitiques englobent l'ensemble des systèmes visant à contrôler les mouvements. Par teichopolitique, on entend toute politique de cloisonnement de

⁶⁰ Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions sur un nouveau pacte sur la migration et l'asile, voir https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication-new-pact-migration-asylum_fr.pdf

l'espace, en général liée à un souci plus ou moins fondé de protection d'un territoire – et donc pour en renforcer le contrôle »⁶¹ (Rosière S. 2009).

Selon Stéphane Rosière, il s'agit d'une déclinaison des « biopolitiques » néologisme forgé par Michel Foucault⁶², qui désignent l'exercice du pouvoir qui porte, non plus sur les territoires mais sur la vie des individus. Les teichopolitiques sont multiples par la morphologie et la nature de sa mise en place, mais elles ne visent cependant pas à interdire complètement les déplacements mais à les contrôler plus efficacement. Ce qui donne place à une « barrière de papier », c'est-à-dire à une barriérisation individuelle en fonction des papiers que l'on dispose rendant légal ou non la traversée de la frontière. Elles impliquent une sélection, donnant lieu à une autorisation d'entrer ou à un refoulement. Cette politique s'inscrit alors à la fois dans l'espace par les structures mises en place mais également sur les individus par la volonté de filtrage et de sélection. Ainsi cette politique va contribuer à marginaliser de plus en plus un type de migrant en particulier : ceux qui ne sont pas « désirés », c'est-à-dire les migrations clandestines.

De plus, au cours de ces dernières années en Europe, la question de la sécurité tend à considérer ceux qui veulent franchir les frontières comme des sources d'insécurité.

L'adoption d'une vision teichopolitique est une réponse politique à un problème particulier qui vise à réduire la peur de l'opinion publique par une structure d'aspect pratique, mais à valeur surtout symbolique.

L'enjeu de la teichopolitique est d'allier circulation et sécurité grâce à une gestion des frontières basée sur le contrôle. En effet, les Etats en première ligne face à la migration, et qui reçoivent un nombre important de migrants mettent en place des barrières tel que des murs pour limiter ou dissuader la migration. C'est notamment le cas de la Hongrie, où l'opinion publique est largement défavorable au sujet de la migration. Ce qui se répercute sur l'espace avec la construction d'un mur à la frontière serbe pour empêcher les migrants d'aller sur le territoire hongrois. Cette pratique a toutefois été condamnée par la Cour de justice de l'Union Européenne. C'est aussi le cas de la Grèce qui a décidé en 2020, la construction d'un mur de 26 kilomètres de long à Evros pour lutter contre l'immigration illégale. D'autant que les îles de cette dernière servent de sas pour l'accueil des migrants, à l'image de Lesbos.

⁶¹ BALLIF Florine, et ROSIERE Stéphane, 2009 « Le défi des « teichopolitiques ». Analyser la fermeture contemporaine des territoires », *L'Espace géographique*, vol. vol. 38, no. 3, pp. 193-206.

⁶² FOUCAULT Michel, 2004, « *Naissance de la biopolitique* », Paris, Gallimard/Seuil, p. 4.

La refunctionalisation des frontières ne s'illustre pas seulement dans les Etats en première ligne. En effet face à la crise migratoire en 2015, huit Etats membres de l'espace Schengen (Belgique, Danemark, Allemagne, Hongrie, Autriche, Slovaquie, Suède et Norvège) ont rétabli unilatéralement des contrôles aux frontières intérieures. D'après les articles 23 à 25 du code frontières Schengen autorisent l'établissement de contrôles à certaines frontières intérieures pour des périodes de six mois renouvelables. Selon les chiffres donnés par le directeur central de la police aux frontières lors de son audition le 15 juin 2016, depuis le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures, 22 000 mesures de non-admission ont été prononcées, et 40 millions de passages ont été contrôlés. Ces chiffres sont témoins de la circulation massive dans l'espace européen et de ce fait, le besoin ou l'intérêt de renforcer les contrôles aux frontières. Pourtant la longue durée de ces contrôles et la situation du coronavirus que nous connaissons actuellement a donné lieu à des remises en cause du principe de la libre circulation dédiée à cet espace. A tel point que certains ont évoqué la « mort de Schengen » ou l'idée d'un « mini-Schengen » composé de plusieurs Etats membres.

1.2.2 La politique d'externalisation des frontières de l'UE

Face aux enjeux de sécurité intérieure et à la nécessité de rétablir la libre-circulation à l'intérieur de l'espace Schengen, l'Union européenne affiche aujourd'hui une volonté quasi-unanime de mieux protéger ses frontières extérieures. Ce durcissement des frontières externes est devenu un axe majeur de la politique migratoire européenne. Progressivement cette vision adoptée à contribuer à repousser et déplacer les frontières. En effet, depuis la crise migratoire en 2015, l'Union Européenne a mis en œuvre des mesures afin de mieux contrôler les frontières extérieures et les flux migratoires. Ainsi selon le Conseil de l'Union européenne le nombre d'arrivées irrégulières dans l'UE a été réduit de plus de 90 %. L'Union Européenne a donc fait le choix d'externaliser ses frontières pour améliorer sa gestion de la migration. L'externalisation est un terme d'origine économique et qui désigne le fait de « pousser une activité en dehors de son établissement, pour la confier à un sous-traitant contre rémunération »⁶³ (Passarella R. 2018).

⁶³ PASSARELLA Riccardo, 2018, L'externalisation de l'asile dans l'Union européenne –Une évaluation critique de la coopération européenne avec des pays tiers, p.22

L'externalisation est donc un ensemble de pratiques de « sous-traitance » qui confie une partie de la gestion des flux migratoires, et à transférer les responsabilités de l'UE vers des pays tiers dits de transit ou de provenance, pour un contrôle en amont plus soucieux et endiguer plus efficacement les flux migratoires avant leur entrée sur le territoire de l'Union⁶⁴.

Concrètement, par l'intermédiaire des accords, les pays tiers s'engagent à retenir sur leur territoire, les migrants et demandeurs d'asile avant qu'ils ne parviennent sur le continent européen. Le contrôle des frontières de l'Union Européenne s'étend au-delà des frontières réelles de celle-ci. Cette externalisation a pour intérêt de soulager la pression des pays d'arrivées, comme la Grèce et l'Italie. De plus, le fait de gérer en amont les migrants permet d'invisibiliser la question migratoire apaisant l'opinion publique et d'éviter l'apparition de campements difficilement gérables. Comme l'effet NIMBY (Not In My Back Yard), se met en place l'effet NIMC (Not In My Country).

L'intérêt pour les pays tiers de tels accords de coopération est la proposition en contrepartie d'une série d'aides de l'Union européenne. Cette situation peut se résumer de cette manière : « Soumettre un droit ou encore un avantage au respect d'un certain nombre de critères, de droits ou de pratiques »⁶⁵ (Jacquemin O. 2006). Les états reçoivent une aide financière, ou encore une facilitation de l'octroi de visas pour les ressortissants de leur pays. Mais aussi des aides au développement et des aides afin de mieux gérer les flux migratoires. Une série d'accords ont ainsi déjà été conclus avec des pays voisins comme le Maroc qui est un pays stratégique pour l'Union Européenne du fait de sa position géographique à proximité des enclaves européennes de Ceuta et Melilla, mais aussi aux îles Canaries. L'accord avec la Turquie en 2016 est une frontière particulièrement importante pour limiter les flux notamment en provenance du Moyen-Orient, cet accord offre à la Turquie un levier de pression important sur l'Union européenne. Mais aussi avec la Libye en 2017, qui est un pays qui n'est pas susceptible de posséder les capacités politiques ou économiques pour s'occuper correctement des migrants. Des perspectives d'accords sont en cours avec d'autres pays africains de transit.

Cette délocalisation du contrôle frontalier se traduit par une baisse du nombre de demandes d'asile, Claire Rodier évoque aussi certains processus législatifs consistant à inscrire toujours

⁶⁴ RODIER Claire, 2015, « Externaliser la demande d'asile », *Plein droit*, 105, p.10-13.

⁶⁵ JACQUEMIN Ode, 2006, « *La conditionnalité démocratique de l'Union européenne. Une voie pour l'universalisation des droits de l'Homme ?* » CRIDHO, Working Paper, p. 4

plus de pays dans les "listes de pays sûrs" dont les ressortissants n'ont pas de légitimité à demander l'asile. Ce qui contribue également à la baisse des demandes⁶⁶. Cependant cette situation est aussi critiquée car elle entraîne une tentative de "burden shifting" (charge renvoyée) de l'autre.

2) Le contrôle des migrations par le contrôle des frontières, des espaces délicats comme instrument de maîtrise des migrations

2.1 Les dispositifs de surveillance des frontières, un outil de maîtrise de la migration et de sanctuarisation de l'espace

2.1.1 Phénomène d'induration des frontières face à la migration, les murs, ces infrastructures qui habillent les frontières de dissuasion

Suite à la pression migratoire à laquelle l'Europe a fait face en 2015, celle-ci a répondu au phénomène migratoire avec une induration des frontières. Les frontières les plus exposées aux franchissements voient apparaître des « murs » significatifs du durcissement des frontières et d'une volonté de « sécurisation ». Les migrants font donc face à des barrières et des espaces coercitifs pour franchir les frontières européennes.

Les murs sont bâtis pour mieux contrôler les frontières, mais cela ne signifie pas que ces « murs » sont infranchissables. En effet les nombreuses images médiatisées de migrants traversant une frontière barbelée ou un mur prouvent le possible traversé malgré les infrastructures installées. Cela fait référence à l'image récurrente de « passoires » pour qualifier les frontières. Ces barrières n'ont pas pour fonction de fermer les territoires qu'ils protègent, mais de rendre obligatoire le contrôle pour y pénétrer et de devenir un motif de dissuasion pour les personnes non admises.

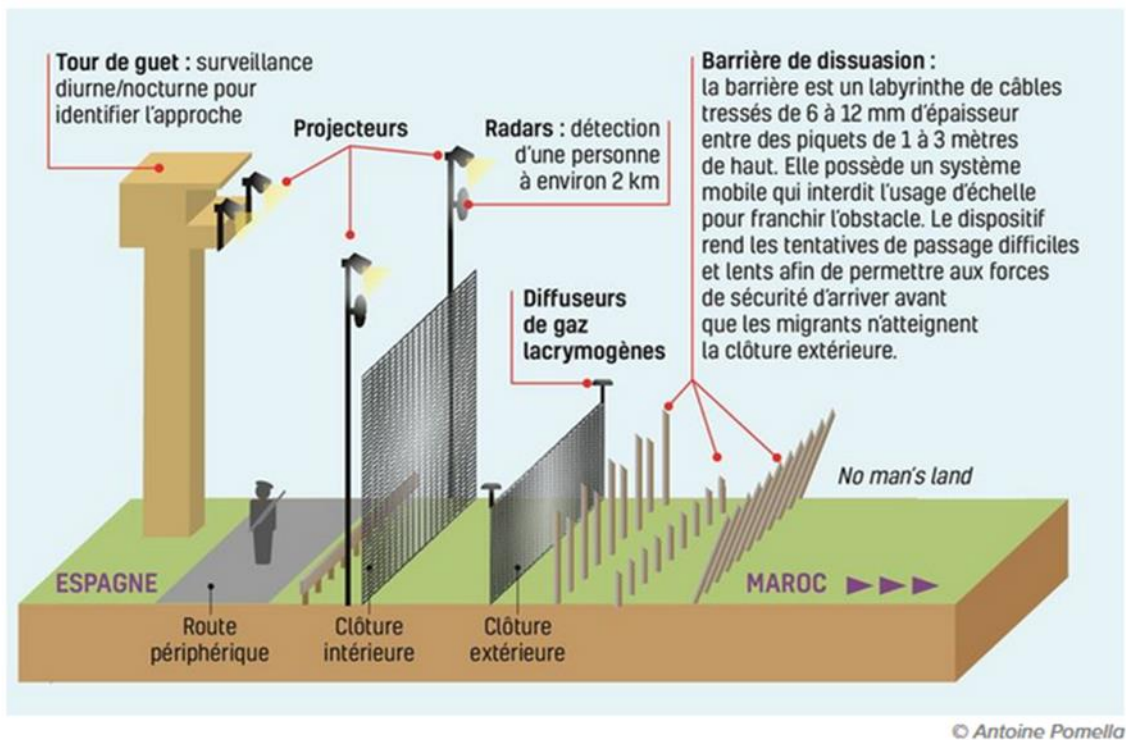
La construction de murs, ou de clôtures le plus souvent, est un mode de plus en plus répandu de gestion de l'espace et des flux en Europe, qui ont investi sur des barrières physiques (murs, grilles). Aux frontières méridionales et orientales, des murs sont érigés pour couper les routes

⁶⁶ RODIER Claire, TERRAY Emmanuel, 2008, « Immigration, fantasmes et réalités : pour une alternative à la fermeture des frontières », Découverte, 150 pages.

migratoires terrestres. En effet, de nouveaux murs sont en construction en Europe ce qui renforce cette tendance, c'est notamment le cas du mur de Calais en 2016 ou encore celui en Hongrie aux frontières serbe et croate la même année. Mais aussi plus récemment, en 2020, alors que les relations entre les deux pays voisins sont épineuses, la Grèce décide de la construction d'un mur de 26 kilomètres de long à Evros sur sa frontière nord-est avec la Turquie pour lutter contre l'immigration illégale. « *La construction de la nouvelle clôture à la frontière gréco-turque à Evros était le moins que le gouvernement puisse faire pour que les citoyens grecs se sentent en sécurité et maintiennent le moral du pays au plus haut dans un moment aussi difficile* », a souligné le Premier ministre grec Kyriakos Mitsotakis lors de sa visite à Evros. Le premier ministre annonce ce mur comme moyen de protection, la migration est donc perçue comme une menace. Mais les divers empêchements créés aboutissent à une réorientation des trajets des migrants cherchant une possibilité d'entrée.

A Ceuta et Melilla les migrants se retrouvent face à une enceinte frontalière représentée par le schéma ci-dessous. L'Espagne a dépensé 47 millions d'euros pour mettre sur pied cette « *barrière de sécurité* » à Melilla, et 25 millions pour celle à Ceuta. Sans compter leur entretien : 10 millions d'euros annuels pour Melilla et Ceuta⁶⁷.

⁶⁷ Chiffres de l'enquête Migrant Files, 2015 : https://docs.google.com/spreadsheets/d/1wC72sDmuN-mvwgMcSWhO-R3E-1wmSE19B_KiW7RBRSc/edit#gid=171341358



Le système d'enceintes frontalier de Ceuta et Melilla

Cette enceinte (Fig. 13) met en place un dispositif de mur barbelé appelé aussi « barrières de dissuasion ». Les clôtures mesurent entre 1 et 3 mètres, et un système mobile empêche l'usage d'échelle. Ce dispositif rend les tentatives de franchissement lentes et difficiles pour permettre aux forces de sécurité d'intervenir avant que les migrants n'atteignent la clôture extérieure.

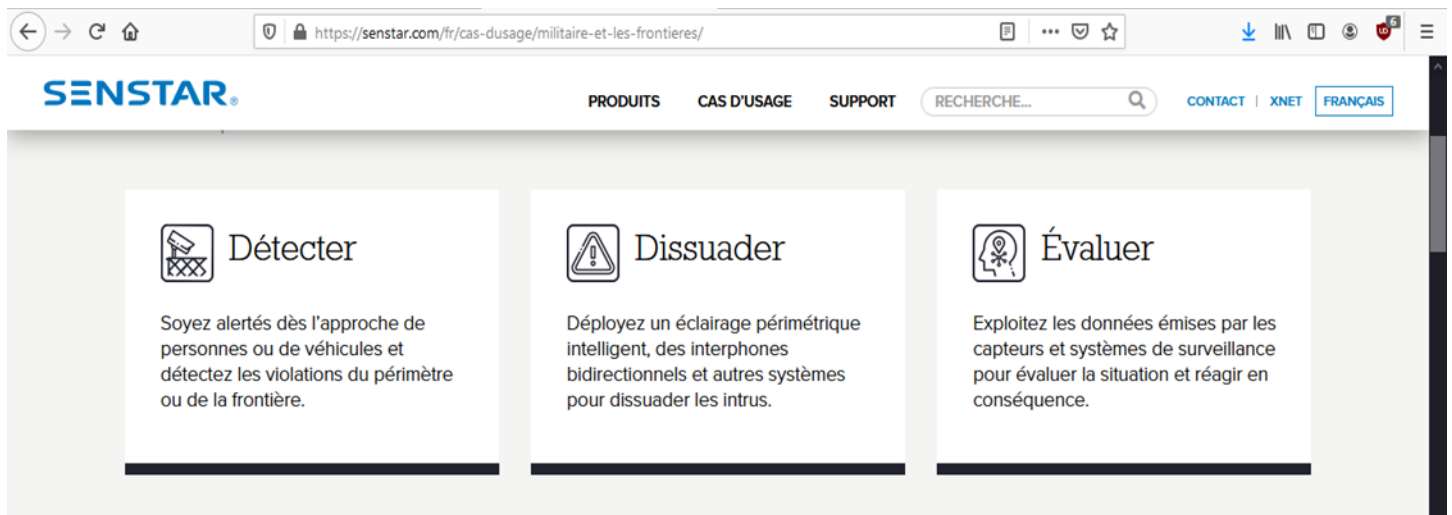
2.1.2 Mise en place des frontières intelligentes (Smart border), et usages des technologies de contrôle

Face aux « *low-tech* » que sont les barrières physiques des frontières, les Etats investissent dans de nouvelles technologies de contrôle des frontières dite « *high-tech* », fruit des programmes industriels de Recherche et Développement, créant des frontières intelligentes (Smart border)⁶⁸. Cette « *technologisation* » est devenue le modèle constitutif du modèle européen pour la sécurité, où les frontières servent de laboratoire pour la mise en

⁶⁸ STROOBANTS Jean-Pierre, 2013 « L'Union européenne se dote d'un mécanisme de « frontières intelligentes » », Le Monde, [en ligne], URL : lemonde.fr/europe/article/2013/02/28/l-ue-dote-d-un-mecanisme-frontieres-intelligentes_1840512_3214.html

place et le développement de ces outils. Sur le schéma ci-dessus cela est également visible avec le radar ou encore le diffuseur de gaz lacrymogène.

Les véritables obstacles pour les migrations se cachent alors à travers les barrières physiques qui sont complétés par une gamme de surveillance technologique comme par exemple des systèmes de radar aux drones, caméras de surveillance et caméras thermiques, détecteurs sensoriels, barrières hyperfréquence, satellites, fichiers et biométrie. Cette panoplie d'instruments automatisés et interconnectés, capables de suivre chaque individu est alors le symbole du renouveau des contrôles aux frontières pour reprendre l'expression de Philippe Baumard « Les frontières sont mortes, vive les frontières *'intelligentes'* » !



Cette capture d'écran (Fig. 14) de l'accueil du site Senstar, illustré par ces 3 mots : Détecter, Dissuader et Évaluer, l'enjeu et l'apport des frontières intelligentes aux frontières physiques, dans le cadre d'un perfectionnement de la surveillance des individus traversant cette espace, et légitimant ou non cette action.

Les frontières intelligentes permettent d'améliorer la gestion des frontières extérieures, en offrant un aspect modernisé et renforçant l'efficacité avec moins d'effectifs. Mais ces frontières intelligentes sont ségrégationnistes.

Par exemple, la porte "intelligente" (*e-gate*), est capable de contrôler l'identité en moins de 20 secondes, ce qui est beaucoup plus rapide que la capacité des garde-frontières.

Le 1^{er} avril 2014, la Commission européenne a publié un rapport intitulé « Une politique des visas plus intelligente au service de la croissance économique »⁶⁹. L'objectif est de mettre en place des systèmes informatiques permettant de mieux contrôler les entrées et les sorties, ainsi que de lutter plus efficacement contre l'immigration dite irrégulière. Cet usage des technologies avancées rend possible le contrôle à distance et rend la frontière réticularisée. Cela peut s'illustrer par exemple par le système d'information Schengen (SIS), le Visa information system (VIS) ou encore le système d'entrée/sortie (EES). Ce système d'entrée/sortie (EES) permet un suivi en temps réel de la validité des autorisations de séjour de ressortissants de pays tiers présents dans l'union européenne et permet de lutter contre la falsification ou encore contre les over-stayers⁷⁰. Ce système remplace de plus en plus, le système d'apposition manuelle de cachets sur les passeports, qui ne fournit pas de données fiables sur le franchissement des frontières. Le système est source alors d'une automatisation accrue des contrôles aux frontières.

Cependant l'efficacité réelle de ces dispositifs posent un doute concernant la justification de leur coût. De plus, ils œuvrent à d'autres risques tels que la protection des données personnelles ou un passage à une surveillance de tous.

Ainsi pour résumer les barrières physiques tels que les murs, les barbelés et les postes frontaliers permettent de concentrer les flux en s'illustrant comme un obstacle lors de la traversée ; puis les outils technologiques tels que les radars, les caméras, les senseurs renforcent la détection une amélioration du temps de réaction d'un comportement transgressif et les bases de données numériques interconnectées et réseaux informatiques procure une collecte et le partage du renseignement. Cela a pour conséquence un accès large aux individus, aux chiffres, aux images, aux voies de migration.

2.1.3 La frontière un espace ressource : la privatisation de la frontière pour contrôler les migrants une économie de la surveillance de la frontière, un marché en expansion

⁶⁹ Rapport de la commission au parlement européen et au conseil : **Une politique des visas plus intelligente au service de la croissance économique** <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2014/FR/1-2014-165-FR-F1-1.Pdf>

⁷⁰ Définis comme des « individus restant dans l'espace Schengen après expiration de leur autorisation de séjour »

Face à la volonté de contrôle des frontières des États membres de l'Union européenne, des entreprises privées répondent à ce besoin en offrant un service ou des matériaux de contrôle. Dans ce contexte de « l'obsession des frontières »⁷¹ le marché des teichopolitiques est en pleine croissance. S'opère alors la businessification des frontières⁷², par la mise en place le processus de privatisation, c'est-à-dire le transfert des compétences du secteur public au secteur privé concernant par exemple la gestion de ses frontières. Domaine qui représente toutefois une grande importance, où les états ont intérêts de garder un contrôle sur cet espace. Cela peut donner lieu à des contrats public-privé, c'est notamment le cas au Royaume-Uni, dès 1992, John Major met en place un *Private-Public Partnership* (PPP) adopté par la *UK Border Agency*.

Comme le remarque Michel Foucher, « le secteur privé [...] est à même, par sa capacité d'ensembliser, de combiner technologie, infrastructures et ressources humaines pour obtenir immédiatement les résultats recherchés par les autorités politiques »⁷³ (Foucher M., 2012). Ce qui explique le fait que les Etats font appel à leurs services. Ainsi, de grandes entreprises comme le géant de l'armement pan-européen Airbus, l'entreprise française spécialisée dans l'armement la sécurité Thales, la société d'armement italienne Leonardo, ou encore Morpho ont comme objectif de travailler sur la sécurité et le contrôle aux frontières en créant, mettant en place et assurant le fonctionnement des frontières intelligentes.

Le marché du contrôle aux frontières est très rémunérateur, compte tenu de l'importance des points de frontières dans l'espace européen (ports, aéroports, gares, ou encore aux dyades). La construction d'infrastructures peut être facturée à plusieurs millions d'euros selon l'ampleur de l'espace à contrôler.

Dans ce cadre, il est légitime de s'interroger sur la capacité des entreprises à créer ou accentuer ce besoin de contrôle et de sanctuarisation de l'espace européen. En effet, selon la société américaine d'études Acuity Market Intelligence, l'Europe pourrait même devenir le premier marché mondial des contrôles aux frontières automatisés. En effet les directives européennes comme le "Smart Borders Package" ou paquet de frontières intelligentes entraîne un accroissement de l'usage des services proposés par les entreprises privées spécialisées dans le domaine du contrôle. Ces entreprises du secteur de la défense et de la sécurité, grâce à un lobbying efficace, incitent alors les politiques par l'intermédiaire du lobbying à ce besoin de

⁷¹ FOUCHER Michel, 2012 « L'obsession des frontières », Paris, Perrin, 219p.

⁷² SOHN Christophe, 2016 « Les frontières : un atout dans un monde urbain globalisé », Questions internationales, pp. 37-50

⁷³ FOUCHER Michel, 2012 L'obsession des frontières, Paris, Perrin, pp 99-100

contrôle et instrumentalisent le sentiment d'insécurité dans l'élaboration des politiques des pays membres de l'Union Européenne. De plus, il est à noter que la privatisation des frontières entraîne un éparpillement des pratiques souveraines d'un état, ce qui affaiblit en quelque sorte la souveraineté étatique.

2.2 La coopération transfrontalière vers une gestion collective des frontières

2.2.1 Frontex, l'agence européenne symbole de la militarisation des frontières extérieures de l'Union européenne.

Considérée comme une grande avancée pour renforcer les liens de l'Union Européenne, l'espace de libre circulation pose également des difficultés en matière de contrôle des flux migratoires comme nous l'avons évoqué précédemment. Afin de limiter l'immigration clandestine en Europe, l'Union européenne cherche donc à coordonner le contrôle aux frontières externes de l'Union européenne. Cela donne lieu à des recherches et une militarisation aux niveaux des points de passage des frontières. Pour mettre cela en place et aider les États membres de l'Union Européenne et les pays associés à l'espace Schengen à protéger leur espace, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes plus communément appelée Frontex (forme abrégée de « Frontières extérieures ») est créée en 2004. Frontex coordonne des opérations maritimes, aériennes et terrestres (en Méditerranée et dans les pays de l'Est notamment) entre les États membres en lien avec la protection des frontières. Il s'agit d'une institution européenne, financée par le budget de l'Union Européenne ainsi que par des contributions des pays associés à l'espace Schengen. Le budget et le nombre des opérations menées par Frontex sont en augmentation constante depuis sa création en rapport avec l'augmentation des flux de migration vers l'espace européen. En 2015 le nombre important de franchissements illégaux des frontières à montrer une défaillance du système de contrôle et par là de l'agence Frontex qui était très dépendante des contributions, mais aussi limitée par son mandat et ses moyens. Ainsi en novembre 2019, l'Union Européenne a adopté un règlement visant à renforcer le rôle de l'agence. Ce règlement permet d'intensifier l'investissement de l'agence dans le retour vers le pays d'origine des personnes qui ne sont pas autorisées à rester dans l'Union européenne. Dans ce contexte, les États sont libres de déterminer qui doit être renvoyé ou non. Il prévoit également la création d'un contingent permanent de 6 500 personnes d'ici 2021 et de 10 000 personnes d'ici 2027. Cela permet de déployer rapidement des gardes-frontières et des garde-côtes ou les

« Rabits » (« Rapid Border Intervention Team », soit « équipe d'intervention rapide aux frontières ») selon les situations d'urgence aux frontières extérieures. L'agence travaille également à une harmonisation des règles et fonctionnement à chaque frontière extérieure avec des normes uniformes concernant le contrôle des frontières. S'ajoutent également des activités de sauvetage et de protection de l'environnement.

Outre ces activités médiatisées, Frontex est aussi une structure d'analyse de risque⁷⁴. C'est-à-dire assembler et analyser les informations récoltées auprès des États membres, et du secteur privé pour réaliser un portrait précis des situations aux frontières, et fournir aux États membres des informations ciblées permettant de planifier et d'améliorer la sécurité frontalière.

Frontex veille à la mise en place de la coopération entre Etats qui est une base pour le fonctionnement efficace du contrôle aux frontières et de la gestion des flux migratoires. Cela s'illustre d'abord par la coopération entre les agents de Frontex et les agents de l'Etat membre dans lequel a lieu l'opération. Par exemple, en 2018, dans le cadre de l'opération Minerva, les agents de Frontex ont aidé les agents espagnols à contrôler les passagers arrivant du Maroc par ferry. De plus les différentes activités de Frontex, sont mise en coopération avec d'autres agences de l'Union Européenne comme avec Europol sur les questions de criminalité transfrontalière, ou encore l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) et l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECP).

Frontex est donc une institution au sein de laquelle différents acteurs organisent une coopération entre agences, ou entre deux États afin de garantir le bon fonctionnement et la sécurité des frontières. Et elle est également témoin du caractère supranational de l'Europe agissant à un niveau institutionnel commun visant à la réduction de la vulnérabilité des frontières extérieures.

Les interventions souvent médiatisées de Frontex laissent cependant penser que l'insécurité aux frontières est élevée et justifie alors la militarisation des frontières par leurs déploiement sur le terrain. Ainsi déjà en 2013 une campagne de « Frontexit », à l'initiative de Migreurop et soutenue par plusieurs associations avait été lancée. Le groupe dénonce une obsession des frontières qui est lourde de conséquence sur les migrants notamment sur le questionnement du respect des droits des migrants aux frontières.

⁷⁴ JEANDESBOZ Julien, 2014, « EU Border Control : Violence, Capture and Apparatus », in JANSEN Y., CELIKATES R., DE BLOOIS J., *The Irregularization of Migration in Contemporary Europe. Detention, Deportation, Drowning*, London/New York, Rowman & Littlefield International, pp. 13-14

2.2.2 Eurosur, instrument de coopération pour la gestion des frontières extérieures de l'Union européenne.

Comme l'agence Frontex, le système européen de surveillance des frontières appelé plus communément Eurosur est aussi financé par l'Europe. Ce système a été mis en place le 2 décembre 2013, il permet l'échange d'informations, grâce à un réseau de communication protégé entre les pays de l'espace Schengen. L'objectif d'Eurosur est de réduire l'immigration clandestine en Europe, lutter contre la criminalité transfrontalière mais aussi d'assurer la protection et le sauvetage des migrants en mer.

Ce système est présent dans de nombreux pays de l'Union Européenne (Bulgarie, Estonie, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie et Finlande) ainsi qu'en Norvège, Islande, Suisse et au Liechtenstein membre de l'espace Schengen.

Par l'intermédiaire des outils de haute technologie et de ce système, ces états peuvent partager des données en temps réel sur les frontières extérieures de l'Union Européenne. Cela permettra alors une coopération entre elles, mais aussi entre les différents acteurs de contrôle des frontières et avec les pays voisins. Elle vise donc à un contrôle accru des frontières par le partage des données mais aussi au sauvetage des navires de migrants en danger.

Le 9 avril 2021, la Commission Européenne a adopté de nouvelles mesures afin de moderniser Eurosur.

Pour assurer une meilleure coordination, les États membres devront publier des rapports sur les situations en lien avec la gestion des frontières extérieures de façon assez régulière et signaler les incidents et opérations liés à la recherche et au sauvetage. Les nouvelles règles prévoient également des règles plus strictes en matière de sécurité et de protection des données.

2.2.3 La coopération transfrontalière vers une gestion collective des frontières avec les états tiers

Dans la gestion des frontières, la coopération entre les États membres participe à la cohésion de l'Union européenne. La coopération entraîne une gestion collective plus efficace dans laquelle les ressources sont mises en commun et l'information partagée, tant entre États

membres qu'avec les pays d'origine et de transit. La coopération avec les pays tiers forme un élément majeur dans la gestion des frontières comme nous avons pu le voir avec l'externalisation.

Les coopérations peuvent s'illustrer par une coopération bilatérale ou multilatérale. Par exemple, dans le cadre d'une coopération multilatérale on peut relever le réseau d'analyse de risques, qui permet de partager les informations sur les points de passages souvent empruntés par les migrants. Ce qui permet de décider des lieux d'interventions en fonction de la situation. L'implication dans ce cadre d'Europol qui lutte contre le trafic de migrants est d'une importance majeure. Cela peut également se traduire par le partage de l'information par l'intermédiaire du système d'information Schengen (SIS), du système d'information sur les visas (VIS), ou encore du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) pour renforcer la sécurité de l'Europe.

Dans la coopération avec les pays tiers des opérations conjointes peuvent être réalisées sur le territoire de pays voisins, c'est notamment le cas (suite à des accords) de l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, le Monténégro ou encore la Serbie.

En mer il est intéressant de retenir le projet « Seahorse Méditerranée » témoignent de la coopération en mer entre des États membres de l'Union Européenne qui bordent la Méditerranée (Portugal, France, Italie, Malte, Grèce et Chypre, sont réunis sous le gouvernail de l'Espagne) et les États d'Afrique du Nord, pour échanger en temps réel des informations sur la situation migratoire en mer. L'enjeu du protéger est d'intégrer la Libye au système de surveillance partagé. Puis l'intégration entend s'étendre à la Tunisie, l'Algérie et l'Égypte sous le nom de projet "Seahorse 2.0".

3) La frontière, un lieu de transgression : la migration clandestine

3.1 Un art de la survie, « Les artistes de la frontière » (Ulrich Beck) : les Migrations clandestines

3.1.1 La clandestinisation du passage de la frontière

Dans un monde où la mobilité internationale est largement diffuse, l'espace de la frontière apparaît comme le décor d'une scène de théâtre, dans laquelle une pièce tragique d'exclusion prend place mettant la lumière sur le contrôle et la volonté sécuritaire. La frontière filtre

nourrit et légitime cette idée d'éviter l'entrée sur le territoire de certains migrants et de leurs exclusions. Le renforcement des politiques et du matériel de contrôle des flux migratoires, à contribuer à marginaliser certains migrants, ouvrant la voie à une clandestinisation du passage de la frontière par la mobilité illégale et ce à une échelle mondiale. Les gouvernements européens favorisent alors une « souterranisation » forcée de la migration. Dans ce cadre, il serait juste de parler de migrants *clandestinisés*⁷⁵. La clandestinité devient alors une figure emblématique, contemporaine et durable du migrant à l'échelle de la planète et plus particulièrement de l'Europe.

Les restrictions et le durcissement des possibilités de migrer en respectant les normes et les réglementations établies par les États ne sont pas des facteurs de démantèlement du projet migratoire, mais plutôt un obstacle dans le projet et l'itinéraire migratoire. Les migrants s'adaptent donc aux événements et aux politiques restrictives en mettant en place des stratégies afin de franchir les frontières par d'autres moyens accessibles à leur statut de « non-admissibles ». Ainsi les migrants élaborent des stratégies pour traverser la frontière dans l'invisibilité. Ulrich Beck, les nomme les « artistes de la frontière »,⁷⁶ leur art consistant à « la contourner, l'utiliser, la poser, la franchir », c'est un art de la survie, car à chaque instant, ils peuvent « dégringoler du fil où se joue leur numéro d'équilibriste ».

Ainsi l'immigration irrégulière est un phénomène complexe qui englobe des situations très variées. Les migrants peuvent traverser la frontière de façon illégale, ou encore de façon légale mais en restant sur le territoire au-delà de la période accordée, leur présence devient alors illégale. Il est toutefois difficile de quantifier ce type de migrant qui échappe par nature au recensement. Mais Think-tank Pew Research évalue le nombre d'immigrés clandestins résidant en Europe entre 3.9 et 4.8 millions de personnes en 2017, soit 1% de la population européenne.

3.1.2 Le passage clandestin de la frontière, un trajet périlleux et organisé

Le renforcement des obstacles et l'évolution des situations géopolitiques entraînent l'allongement des parcours migratoires. Les contrôles rendent les périple davantage complexes

⁷⁵ DE GENOVA Nicholas, 2015, "The border spectacle of migrant 'victimisation'", disponible sur <https://www.opendemocracy.net/en/beyond-trafficking-and-slavery/border-spectacle-of-migrant-victimisation/>

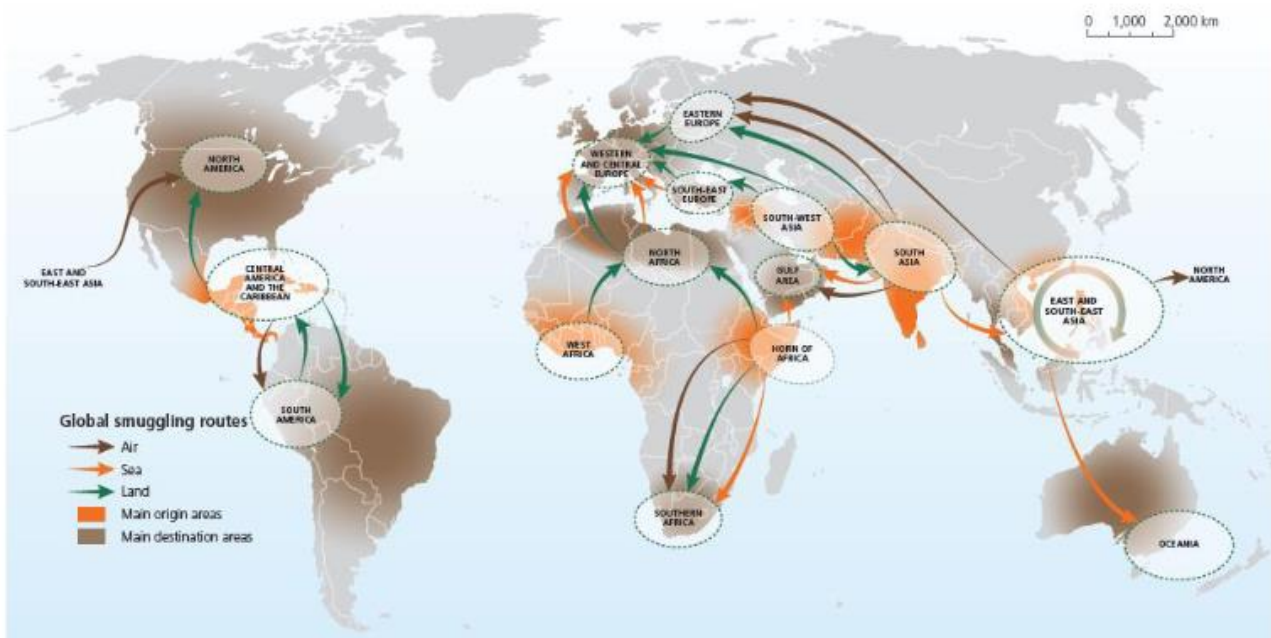
⁷⁶ BECK Ulrich, 2006, « Qu'est-ce que le cosmopolitisme ? » AUBIER, pp200

et les voyages vers l'Europe plus dangereux. Mais « aucun mur n'arrêtera la migration vers l'Europe », selon Alexandra Novosseloff, pour les *harraga*, les “Brûleurs” de frontières (*terme arabe désignant ceux qui brûlent les papiers, les lois*), l'obtention d'un visa est plus hasardeuse que la traversée clandestine de la Méditerranée. Les migrants contournent donc les obstacles créés au prix de long trajet périlleux, en empruntant des routes moins surveillées, ce qui multiplie les risques.

Le chemin emprunté se dessine souvent par des routes terrestres dangereuses et dissuasives. Mais pour l'Europe, le plus souvent c'est par la voie maritime que les migrations illégales tentent leurs chances. En effet, du fait de l'immense étendue la mer est très difficile à contrôler. Ainsi le passage clandestin se concentre sur des frontières stratégiques de certains pays comme l'Espagne, l'Italie et la Grèce qui ont en commun un contact important avec la mer méditerranée. On constate aussi que les milieux de passage sont polarisés autour des archipels et des îles, comme par exemple les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, à Malte, à Lampedusa, aux îles grecques et à Chypre.

Grâce à la généralisation des outils téléphoniques, d'internet et des réseaux sociaux, les migrants peuvent s'informer sur les chemins à emprunter. Il est possible et même commun que les migrations clandestines se préparent par l'intermédiaire d'internet et de Facebook.

Les migrants font l'objet de trafic illicite dans toutes les régions du monde :



Source: ONUDC, *Étude mondiale sur le trafic illicite de migrants 2018*, p. 11

Cette carte (Fig. 15) témoigne du caractère mondial du phénomène de trafic de migrants illicites. Il est possible d'observer sur cette carte les régions d'origines des migrants et les lieux de destinations incluant les espaces d'étapes dans le parcours migratoire. Dans ce cadre, l'Europe occidentale apparaît comme une destination majeure. Le Maghreb et l'Europe de l'Est concentre les flux migratoires, mais ce sont des espaces étapes, dits de transit dans le processus migratoire entamé. Par ailleurs l'immigration clandestine oblige les personnes à recourir à des modes de transports dangereux. Le trajet peut s'effectuer par voie terrestre, aérienne ou maritime en fonction des moyens et des risques pris par les migrants.

L'avion est un moyen de transport rapide, et moins cher que les autres moyens de transport, mais en avion les contrôles sont systématiques, les migrants illégaux seront refoulés à l'aéroport. C'est pourquoi les migrants utilisent d'autres moyens de transport beaucoup plus contraignants mais qui peuvent échapper aux contrôles. Les migrants empruntent par exemple des embarcations inadaptées comme les bateaux de pêche en bois comme les cayucos/pateras/qwassas qwassas qui peut accueillir entre 50 et 70 personnes ou encore des bateaux pneumatiques à moteur et les cargos.

Les véhicules routiers sont aussi un moyen de transport souvent utilisé pour la migration clandestine, les clandestins peuvent s'y introduire au risque de suffoquer par manque d'oxygène. D'autres se cachent sur le toit ou sous le véhicule, lorsque le véhicule est à l'arrêt ou lorsqu'il est mobile (en sautant depuis un pont).

3.2 Le filtrage élément de la frontière ressource : Une « économie du passage clandestin » organisée, un antimonde

3.2.1 Les réseaux de passeurs, les acteurs indispensables du franchissement illégal

Le filtrage des frontières européennes a conduit à un phénomène de professionnalisation du passage des frontières, c'est-à-dire à une économie organisée du passage clandestin. Cette économie de contrebande est une réponse donnée face à une demande migratoire importante. Le contexte des politiques de filtrage et tout le processus de contrôle mis en place alimentent un commerce florissant des passeurs qui font un trafic de migrants. Le trafic de migrants désigne le fait d'assurer l'entrée illégale d'une personne dans un État, afin d'en tirer un avantage financier ou matériel⁷⁷. Plus les mesures de traverser légale seront renforcées, plus les passeurs seront des acteurs indispensables pour permettre de traverser la frontière. C'est

⁷⁷ Définition dans l'article 3(a) du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer

donc la pénalisation et l'interdiction qui contribue à la prospérité d'un business illégal. La frontière devient donc une frontière ressource d'un antimonde. De plus, le passage de l'immigration clandestine est de plus en plus organisé par des réseaux transnationaux qui s'apparentent à des structures mafieuses.



Source : ONUDC, Etude mondiale sur le trafic illicite de migrants, 2018, p. 6

Afin d'accomplir leurs projets de passage vers l'Europe, les migrants ont donc recours à des « bienfaiteurs »⁷⁸ (qui sont parfois le seul moyen de partir) qui proposent des trajets et des moyens pour faciliter le franchissement irrégulier des frontières (Fig. 16). Les passeurs organisent et planifient le trajet : ils prévoient les transports pour franchir les obstacles naturels comme la mer (beaucoup investissent dans des bateaux) et les obstacles humains avec les postes frontières (payent des douaniers), ils planifient les hébergements et les contacts prévus sur le trajet. Ils fournissent également les informations nécessaires et des documents d'identité frauduleux. Ce développe ainsi une véritable industrie. Toutefois cela s'effectue dans des conditions difficiles et dans laquelle le migrant doit s'acquitter d'une somme souvent élevée qui rend le passage de la frontière possible.

⁷⁸ Expression de M. Denis Pajaud, chef de l'Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre (OCRIEST), qui désigne les passeurs, ils sont considérés comme des « *bienfaiteurs* » qui les aident à accomplir leur projet.

Les passeurs peuvent être d'anciens migrants, qui ont une bonne connaissance des points de passage et des dangers potentiels dans un tel projet, ce qui peut être une aide précieuse pour les migrants.

En revanche, ce métier de passeur n'est pas sans risques. La Commission européenne a mis en place depuis plusieurs décennies des sanctions de prison et d'amendes pour trafic illicite de migrants. Ces condamnations n'ont pas un réel effet dissuasif compte tenu du profit que l'activité génère. En effet en 2016 le revenu annuel du trafic de migrants a été évalué à 7 milliards de dollars⁷⁹ pour 2,5 millions de migrants. Pour donner une idée des prix des trajets par migrant : un trajet terrestre entre Agadez et les côtes libyenne coûte entre 2000\$ et 3000\$⁸⁰, un trajet maritime entre la Libye et l'Italie coûte entre 500\$ et 2500\$⁸¹, un trajet maritime entre les côtes turques et les îles grecques peut coûter de 1000\$ jusqu'à 8000\$⁸², et un trajet maritime et terrestre entre la France et l'Angleterre varie entre 5000\$ et 7500\$⁸³.

Mais les sanctions qui pèsent sur les passeurs ont entraîné d'une part des trajets encore plus discrets comme par exemple les départs dans la nuit avec un groupe de migrant moins important et d'autre part des trajets plus long contournant les lieux d'étapes traditionnels avec de nouvelles routes. Il y a donc sans cesse une adaptation de la migration clandestine face aux contrôles, aux restrictions, trouvant des alternatives tels que d'autres moyens, d'autres chemins pour parvenir en Europe même si cela doit être au prix d'important sacrifice.

3.2.2 Le développement de la fraude pour traverser la « barrière de papier⁸⁴ », une économie et vigilance de l'identité

Les passeurs sont aussi des acteurs majeurs dans le développement de pratiques frauduleuses. En effet, afin de réussir à traverser une frontière, les migrants clandestins et les passeurs ont plusieurs cordes à leurs arcs. En effet, dans certaines situations et selon les lois,

⁷⁹ Selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

⁸⁰ The Global Initiative against Transnational Organized Crime, Integrated responses to human smuggling from the Horn of Africa to Europe, May 2017: 20.

⁸¹ Regional Mixed Migration Secretariat, Going West: Contemporary Migration Trends from the Horn of Africa to Libya and Europe, June 2014: 49.

⁸² European Commission, Directorate General for Migration and Home Affairs, A study on smuggling of migrants: Characteristics, responses and cooperation with third countries, Final Report, September 2015: 43.

⁸³ United Nations Children's Fund, "Neither safe nor sound": Sexual exploitation, trafficking and abuse engulfing the lives of children in the camps of Calais and Dunkirk, press release, 16 June 2016.

⁸⁴ C'est-à-dire à une barriérification individuelle en fonction des papiers que l'on dispose rendant légal ou non la traversée de la frontière

les migrants peuvent obtenir une autorisation légale de traverser la frontière, cela alimente alors une économie de la fraude et de l'identité. Les filières de l'immigration clandestine sont ainsi affiliées à d'autres formes de criminalité organisée comme la production de faux documents. Traditionnellement la fraude documentaire est réalisée par la production de contrefaçons et de falsifications de papier d'identité (tel que les passeports, pièces d'identités, titres de séjours, ...). Mais les documents identitaires sont de plus en plus sécurisés ce qui rend leur imitation très complexe. Les acteurs regorgent alors d'autres moyens pour contourner l'obstacle identitaire. « *C'est un jeu permanent du chat et de la souris. Les réseaux montent sans cesse en gamme* »⁸⁵.

Ainsi les migrants peuvent également faire un usage frauduleux d'un titre d'identité authentique emprunté ou volé à quelqu'un qui peut se rendre dans la destination visée. Ils utilisent dans ce cas la pratique du « *look alike* », c'est-à-dire d'utiliser le titre d'identité d'une personne dont la photo d'identité est semblable à la personne qui va l'utiliser. Il est aussi possible qu'un vrai document soit falsifié en changeant la photo d'identité.

Une autre pratique de fraude consiste à une « *obtention induite* » c'est-à-dire d'un « vrai faux » document par l'obtention frauduleuse d'un titre authentique. Cela peut arriver lorsque la tenue des registres est fragile et peu développée ou avec la complicité des officiers qui peuvent être corrompus.

(métropole)	2015		2016		2017		2018	
	Nombre de personnes mises en cause	Part d'étrangers	Nombre de personnes mises en cause	Part d'étrangers	Nombre de personnes mises en cause	Part d'étrangers	Nombre de personnes mises en cause	Part d'étrangers
Faux documents d'identité	5 036	90,1 %	4 832	91,4 %	4 989	92,0 %	5 160	91,3 %

Source : DCPJ

Ce tableau (Tab. 3) illustre en France, le nombre de personnes mises en cause pour le domaine des faux documents d'identité. Il est possible de constater que depuis 2015 la part des étrangers mis en cause pour usage de faux documents d'identité concerne plus de 90 % du

⁸⁵ Selon Jean-Michel Brevet, chef du bureau spécialisé dans la fraude documentaire (BFD) à la police aux frontières.

total des personnes chaque année. Ces chiffres montrent alors que les étrangers font l'usage de cette pratique frauduleuse pour passer les frontières et s'établir dans un pays.

D'autres moyens frauduleux sont pratiqués pour traverser les frontières européennes. Il s'agit notamment des mariages de complaisance réalisés dans l'objectif de permettre un titre de séjour à un conjoint étranger se mariant avec une personne de la nationalité du pays sous certaines conditions (comme par exemple une connaissance minimale de la langue française) pour effectuer les démarches de la vie quotidienne. De plus, les européens de descendance immigrés ont parfois tendance à épouser une personne de leur communauté d'origine. Ce qui montre l'importance des mariages comme moyen migratoire. Un autre moyen mis en exergue est la reconnaissance de paternité fictive. Cela correspond à une reconnaissance de l'enfant (souvent contre rémunération) afin de donner à l'enfant la nationalité dont dispose le père.

Il est donc important de porter un regard vigilant sur les pratiques frauduleuses dans la gestion des migrations clandestines vers l'Europe.

III) Les conséquences de l'affermissement du contrôle des frontières sur les migrants et l'espace

« À un moment crucial où les politiques migratoires sont en cours de révision dans de nombreuses régions et pays, il est essentiel que les préoccupations sécuritaires ne l'emportent pas sur les droits humains des migrants »⁸⁶. Ainsi comme l'ont déclaré Felipe González Morales le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des migrants, et Can Ünver, le Président du Comité des Nations Unies sur les travailleurs migrants, les préoccupations sécuritaires entraîne un affermissement du contrôle des frontières, ce qui peut engendrer des conséquences sur les migrants tel que la violation des droits des hommes et la criminalisation de la migration. Les choix d'indurations des frontières externes de l'Union Européenne ont un prix lourd et pas seulement en termes financiers. Ils sont source de tensions, de violence, de sédentarisation impliquée par de longues attentes, d'injustice socio-spatiale et parfois même de la mort pour les migrants. Cette situation a aussi des effets sur la zone de frontière donnant lieu à des espaces spécifiques. Cela interroge alors la société et la divise entre soutiens et refus des migrants.

1) La frontière filtrante de l'Europe, une sanctuarisation au prix de la violence et de la mort de l'autre côté

1.1 Les frontières : des points de tensions et de risques

1.1.1 Les frontières, des lieux de crispation et de violence

⁸⁶ Conférence de presse sur les droits de l'Homme des migrants le 17 octobre 2019 par Can Ünver Président du Comité des Nations Unies sur les travailleurs migrants et Felipe González Morales rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des migrants. Conférence en ligne : <http://webtv.un.org/watch/press-conference-mr.-can-%C3%9Cnver-chairperson-of-the-committee-on-migrant-workers-and-mr.-felipe-gonz%C3%A1lez-morales-special-rapporteur-on-the-human-rights-of-migrants/6095625870001/?lan=original>

Le renforcement physique et militaire (armée, police, forces spéciales, Frontex) des frontières européennes a donné lieu à une crispation autour de cet espace entraînant des tensions entre les migrants et les agents de sécurité frontalière. Cette situation implique un niveau de violence considérable sur les migrants qui sont massivement niées par les autorités impliquées. Les pratiques de « pushback » par humiliation ou actes de maltraitements se sont multipliées aux frontières au cours de ces dernières années, signalées par de nombreux témoignages sur l'abus de pouvoir et la violence exercée. En effet d'après l'ONG Border Violence Monitoring Network «85% des témoignages de pushback recueillis en 2020 un ou plusieurs éléments qui se rapportent à de la torture ou à un traitement inhumain ou dégradant ». En Europe les pays concernés par ces traitements de violence sont en particulier la Grèce et la Croatie qui sont des pays face à des pressions migratoires importantes. Mais cela concerne également des pays comme la Roumanie, la Bulgarie, la Serbie et la Slovaquie.

Ces pratiques sont dénoncées par les associations et les migrants eux-mêmes. Un « livre noir »⁸⁷ qui recense les témoignages sur les pratiques de violence et de refoulement aux frontières a été constitué par des ONG depuis 2016 en lien avec le réseau Border Violence Monitoring Network (BVMN). Le livre recense plus de 900 cas et concerne 12 600 personnes. De nombreux témoignages montrent les répétitions des pratiques qui ne sont pas unique sur la violence, l'enfermement, le vol. Par exemple pour la Grèce 89% des récits mentionnent des coups injustifiés et 44% une mise à nu source d'humiliation pour les migrants.

Ainsi nombreux sont les cas où les migrants sont battus.

⁸⁷ Source : <https://www.borderviolence.eu/launch-event-the-black-book-of-pushbacks/>



Source : Türkiye Radyo Televizyon Kurumu/El ilanı/Anadolu Ajansı. © 2020 Getty Images

Cette image (Fig. 17) est une preuve photographique qui date du 6 mars 2020 d'un migrant à la frontière gréco-turque qui montre ses blessures suite aux coups reçus par les forces de sécurité grecques, après avoir traversé la rivière Evros. Il y a ici un rapport au corps, et à la violence, le corps du migrant subit les répressions et les conséquences du franchissement de la frontière. D'autres récits évoquent les armes à feu utilisées pour faire peur et dissuader les migrants. En effet, un des témoignages du livre rapporte : « *Ils ont tiré à côté de nos oreilles pour nous intimider. Ils ne nous ont rien demandé, ils ont juste commencé à nous frapper* », selon un migrant en Croatie le 26 mai 2020.

L'usage de l'arme connaît des dérives en mars 2020, un migrant syrien aurait été tué par balle après qu'il a traversé la rivière⁸⁸.

Ces pratiques violentes de « pushback » sont un moyen d'envoyer un message aux migrants concernant la fermeture des frontières européennes à leurs égards. Mais ces abus sont

⁸⁸ Source : <https://www.dailysabah.com/politics/syrian-refugee-killed-by-greek-police-while-trying-to-cross-border/news>

largement niés par les gouvernements. Cette violence crée des blessures morales et physiques qui compliquent le trajet des migrants.

Ainsi ces pratiques offrent une situation paradoxale pour des migrants qui cherchent à venir en Europe pour l'image de protection qu'elle promet, trouvent à la place de nouvelles violences commises à leurs égards.

1.1.2 La vulnérabilité des migrants dans les trafics illicites

Les migrants qui font et deviennent l'objet de trafic illicite prennent des risques très importants dans le but d'attendre leurs projets. Leurs situations délicates les entraînent dans une grande vulnérabilité, devenant des « proies faciles ».

Les migrants clandestins sont des personnes qui se retrouvent loin de leurs espaces habituels donc bien au-delà de leur œcoumène. Leurs manques de connaissance sur les milieux où ils sont et où ils vont, ainsi que bien souvent la barrière de la langue, les difficultés financières et l'isolement forment une vulnérabilité importante de ce groupe de personnes. Leur caractère illégal renforce cette vulnérabilité et leur dépendance vis-à-vis des passeurs. Leur vulnérabilité accroît ainsi les risques d'abus et de violations des droits de l'homme pendant leur voyage et même après leur arrivée à destination. Il y a de nombreuses possibilités d'abus, qui rendent les migrants victimes de l'exploitation. Par exemple, les migrants peuvent être arnaqués par les passeurs et se retrouvent abandonnés dans le désert ou bloqués dans d'autres pays. Ils peuvent aussi subir des violences d'ordre sexuelles avec les viols ou physiques avec les mauvaises conditions pendant les longs trajets.

Ces abus peuvent se retrouver dans la traite des êtres humains c'est-à-dire à une exploitation forcée est souvent en corrélation avec les passages clandestins des migrants. En effet les réseaux criminels sont très actifs aux abords des itinéraires migratoires et aux proximités des frontières. Dans ce cadre les femmes sont souvent en proie à des exploitations sexuelles dans des réseaux de prostitution. Plus globalement, les migrants peuvent être exploités à des fins de travail forcé. De plus, les migrants peuvent se retrouver liés au trafic de drogues, ils peuvent en effet être contraints de transporter des drogues vers les destinations dans lesquelles ils souhaitent se rendre en Europe. Enfin les migrants peuvent aussi être victime de prise d'otage contre rançon, cette situation est importante dans les régions du Sahel, mais aussi sur les itinéraires reliant l'Asie du Sud-Ouest à l'Europe. Les migrants peuvent être revendus à des groupes criminels si la rançon n'est pas payée.

1.2 La mort aux portes de l'Europe

1.2.1 Les États européen entre passivité et sauvetage des migrants

Depuis le début de l'année 2021 plus de 500 migrants⁸⁹ ont perdu la vie en méditerranée. L'aide aux franchissements des frontières des migrants devient une pratique de plus en plus criminalisée par l'Europe. Les gouvernements étatiques européens font le choix d'une politique en faveur d'une passivité et de l'inaction face aux besoins de sauvetages des migrants notamment en mer déléguant ce rôle à l'agence Frontex.

⁸⁹ Source : <https://news.un.org/fr/story/2021/05/1095292>



Comme l'illustre cette carte (Fig. 18) le rôle et le poids du sauvetage des migrants sont délégués à Frontex par les Etats européens. Frontex mène ainsi différentes opérations tel que Poseidon qui intervient en Méditerranée orientale près des frontières maritimes de la Grèce avec la Turquie, l'opération Themis qui soutient l'Italie et l'opération Indalo qui agit en Méditerranée occidentale entre le Maroc et l'Espagne. En revanche l'opération Sophia n'est aujourd'hui plus effective. Entre 2015 et 2021 l'agence Frontex a sauver la vie à 536 217 personnes par l'intermédiaire de ces opérations. Mais ces opérations ne sont pas seulement mises en place pour le sauvetage, elles servent également à la surveillance des frontières en Méditerranée.

Les Etats eux n'interviennent donc pas dans les opérations de sauvetage. Selon Sophie Beau, directrice de SOS Méditerranée, la "*passivité des Etats européens est organisée*"⁹⁰, car le sauvetage est complice du phénomène migratoire, elle la favorise en limitant quelque peu les risques et facilitant la traversée. Les politiques étatiques visent ainsi à contrôler pour ne pas laisser entrer mais pas contrôler pour sauver, il s'agit là d'un choix politique, qui impact sur la mort des migrants.

Pourtant en 2013 suite au drame de Lampedusa entraînant la mort de 366 migrants, l'Italie profondément touchée par cette tragédie à sa frontière lance l'opération *Mare Nostrum* qui vise à secourir les migrants en mer. Cette opération représente un coût important pour l'Italie estimé à environ 9 millions d'euros par mois. Ses voisins européens avaient fait le choix de ne pas participer au financement de l'opération puisque l'opération pouvait devenir un encouragement pour les migrants à traverser la frontière liquide de l'Europe qu'est la Méditerranée. Cela se justifie par le fait que lorsque les migrants étaient secourus le passage était assuré, les migrants étaient alors transportés jusqu'en Italie, là où leurs demandes étaient traitées. Mais face à la pression et au coût important, l'Italie a abandonné en 2014 cette opération. Selon William Swing durant son existence l'opération aurait permis de sauver 200 000 vies⁹¹. Ainsi il est fort de constater que les émotions jouent sur la géopolitique mise en place par les États, mais la banalisation de cette situation entraîne d'importants débats sur l'aide apporter et explique la situation aujourd'hui d'une politique consacrée seulement aux contrôles.

Par ailleurs, pour combler certaines lacunes du fait de l'importance de la superficie à gérer les ONG interviennent mais peinent à satisfaire le besoin pour éviter de nouveaux drames migratoires. De plus, les États européens manquent à leurs obligations légales de sauvetage des personnes au nom du droit de la mer, par exemple les pays côtiers comme l'Italie et Malte n'autorisent pas les navires de sauvetage à débarquer sur leurs côtes. Parfois ces navires se retrouvent bloqués à quai pendant une durée indéterminée, ce qui empêche le déroulement d'autres opérations de recherche et de sauvetage.

⁹⁰ Situation dénoncée par Sophie Beau directrice de SOS Méditerranée, mardi 27 avril 2021 sur France info.

⁹¹ William Lacy Swing directeur-général de l'OIM lors d'une conférence (World Economic Forum on East Asia) à Jakarta, le 20 avril 2015

Ainsi de plus en plus le regard est porté sur les politiques européennes responsabilisées des milliers de morts. Se crée alors une distance de plus en plus profonde et visible entre les politiques européennes et les valeurs humanitaires et morales de l'Europe.

1.2.2 Les migrants victimes de la traversée périlleuse

La frontière est un objet géopolitique par excellence⁹² qui forme un « piège territorial » meurtrier par la sélection qu'elle impose. Les migrants « indésirables » s'exposent au risque de la mort face à la difficulté de franchir une frontière fermée pour eux. Il est devenu presque commun dans l'actualité de retrouver dans l'espace médiatique, des articles tragiques sur la mort des migrants pendant leurs trajets vers l'Europe. Conscient de la difficulté du franchissement et le risque de la mort, les migrants tentent leurs chances plutôt que de vivre une vie sans issue.

Le passage des frontières qui se font dans l'ombre apparaissent à la lumière lorsque les cadavres sont retrouvés. L'une des images les plus connues et symboles de la situation migratoire tragique est cette image (Fig. 19) :

⁹² FOUCHER Michel, 1991 « *Fronts et frontières* », Paris, aux éditions Fayard, 690 pages



Source: DOGAN NEWS AGENCY/AFP/Archives - Nilüfer Demir

Le 2 septembre 2015, cette photo très choquante avait fait le tour du monde, le petit Aylan Kurdi avait été retrouvé mort après une tentative de rejoindre l'Europe par la mer Égée. Cette photo avait ému le monde réveillant une compassion européenne et était devenu un symbole de la nécessité d'agir. L'émotion de l'image avait laissé place à une période d'assouplissement mais la répétition de cette situation a conduit à une banalisation de cette mort.

Les politiques des états européens alimente une logique de contournement qui enferme les migrants dans une spirale dangereuse, dans laquelle les migrants trouvent la mort à cause d'hypothermie, ou par la noyade lors de la traversée en mer, ou encore étouffé dans les transports (camions, conteneurs) et assoiffé dans le désert. Le film Bamako réalisé en 2006 par Abderrahmane Sissako illustre notamment les conditions difficiles (chaleur, soif, long) et les nombreuses morts des migrants lors de la traversée du désert. En effet le désert du Sahara appelé aussi « la marche de l'enfer » est un passage complexe pour les migrants. Cela s'explique selon Karim SISSOKO, expert consultant en migration par le fait que « les camions transportant des migrants tombent très souvent en panne en plein désert et abandonnent les migrants qui meurent d'insolation, de famine et de déshydratation ». D'après l'Organisation

internationale pour les migrations (OIM) pour l'année 2018 1386 migrants sont morts sur les routes du Sahara. Mais la frontière maritime est bien plus rude, la mer Méditerranée est considérée comme la frontière migratoire la plus mortifère au monde.

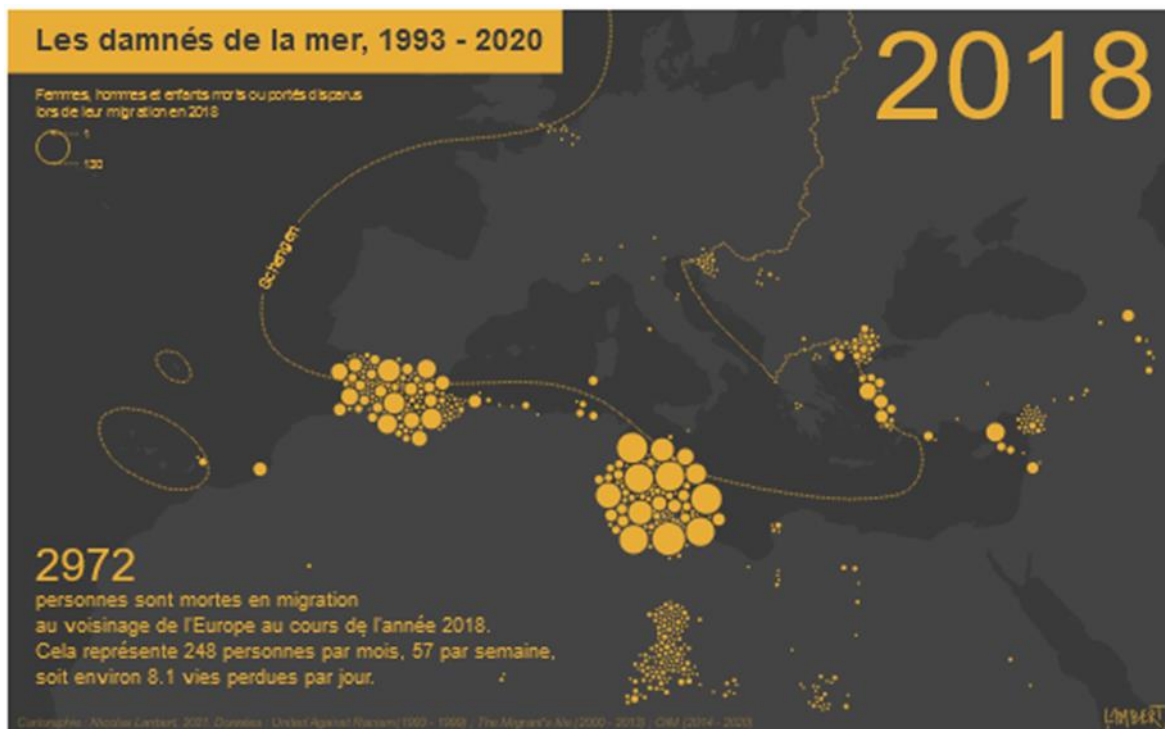
Arrivées de migrants sur l'ensemble de la Méditerranée (Tab. 4) :

Années	Arrivées	Morts et disparus	Taux de mortalité p. mille
2018	141 475	2 277	16,09
2017	185 139	3 139	16,95
2016	373 652	5 096	13,64
2015	1 032 408	3 771	3,65
2014	225 455	3 538	15,69

Entre 2014 et 2020, le nombre de morts en mer Méditerranée a été dénombré à 20.014 selon le projet de l'OIM sur les migrants disparus. Ce qui témoigne du caractère tragique de cette mer devenue une frontière de la mort. Elle témoigne également d'un processus de « frontiérisation » du monde, avec la multiplication des frontières dans l'espace mondiale.

Source : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

Les chiffres sont cependant difficiles à estimer car ils ne prennent pas en compte les naufragés non retrouvés. Cela ne représente donc que la partie visible de l'iceberg. Selon les différentes données disponibles, Migreurop chiffre à plus 50 000 femmes le nombre de migrants morts ou disparus aux portes de l'Europe entre 1990 et 2021.



Source : Cartographie : Nicolas Lambert, 2021. Données : United Against Racism (1993 - 1999) ; The Migrant's file (2000 - 2013) ; OIM (2014 - 2020)

Cette carte (Fig. 20) illustre la « géographie de la mort » des migrants dans l'espace euro-méditerranéenne pour l'année 2018. On constate qu'il y a une corrélation entre la concentration de la mort et les zones de passage, plus les passages sont importants plus le nombre de morts est important. On retrouve ainsi d'importants cas tragiques au niveau de la frontière espagnol au niveau du détroit de Gibraltar, mais aussi aux proximités des côtes Libyennes qui est un point de départ important. Les îles grecques sont aussi un espace qui cristallise la mort rejetée par la mer Egée. De plus Malte et l'île de Lampedusa ainsi que les côtes tunisiennes sont aussi le lieu des naufragés clandestins.

Ces morts et disparus sont les conséquences des politiques européennes adoptées, octroyant une place plus importante aux contrôles des frontières pour les rendre sécurisées qu'à la solidarité entre les hommes.

1.2.3 Les cimetières des migrants

Les frontières sont donc des éléments pouvant entraîner la mort, dans ce contexte la mer et le désert en particulier deviennent des cimetières des migrants. Les pays côtiers de la mer Méditerranée ou Egée, sont soumis au revers de la médaille du phénomène migratoire, puisque

la mer dépose sur les côtes les migrants morts sur les plages. Cette situation s'ajoute au spectacle de fin de la frontière et au point de non-retour. Mais que deviennent les corps retrouvés ? Très souvent les migrants retrouvés sont et restent des inconnus. La situation divise les pays concernés en amenant l'essor du phénomène « Not In My Cemetery ». Les autorités rejettent donc la responsabilité des corps, c'est donc par l'intermédiaire des bénévoles et associations que les migrants sont enterrés. Ainsi l'activité mortuaire devient une activité frontalière dans plusieurs espaces qui crée des espaces dédiés aux migrants qui ont perdu la vie. C'est par exemple le à Lampedusa, à Calais, sur les côtes Algériennes et Tunisiennes où sont mis en place des cimetières de migrants inconnus. Les frontières créent ainsi au-delà de leurs limites des espaces mortuaires que sont les cimetières où s'opère une inégalité de traitement des corps et d'espaces enterrés. Par exemple sur la ville côtière tunisienne de Zarzis à 140 kilomètres de Gabès, un cimetière migrant accueillant les restes humains et les corps victimes des frontières de l'Union Européenne. La ville peut parfois être débordée par les corps, ils utilisent par exemple un camion habituellement utilisé pour transporter les ordures pour transporter les corps, faute de mieux. De plus, le cimetière de Zarzis se trouve sur un terrain vague. Cette photo (Fig. 21) illustre notamment la situation décrite.



Source : Mathieu Galtier/MEE

Chamseddine Marsoug, pêcheur de la ville de Zarzis explique que « *Sur les pierres tombales, nous nous limitons à un numéro et à la date de la mort, car nous n'avons pas de papiers, et aucun moyen de contacter leur famille* »⁹³. Mais de plus en plus de moyens sont mis en place pour faire des test ADN afin d'identifier les migrants, afin que leurs familles puissent connaître le sort de leurs proches.

2) Les frontières des espaces d'immobilités et de mobilités : un lieu paradoxal

2.1 Mobilité et immobilité, la sédentarisation aux frontières :

2.1.1 Les camps un espace mobile et immobile

Espace de la mobilité, l'espace environnant de la frontière se trouve transformé par l'impact des migrants. En effet l'arrivée des migrants de manière informelle entraîne des modifications sur la frontière elle-même et sur son espace environnant. Ces modifications sont surtout le fait de la sédentarisation des migrants sur ces espaces. Un exemple pertinent et surtout assez visible de l'impulsion spatiale des migrants sur les espaces aux alentours des frontières sont les camps et les campements de migrants qui se définissent par une forme de sédentarisation des migrants par le développement d'une vie quotidienne dans cette espace. La frontière devient alors un espace de refuge.

En effet l'image dominante d'une multitude de tentes dans un même espace où vivent des migrants est largement relayée par les médias, ce qui rend cet exemple bien connu. Comme par exemple cette image (Fig. 22) qui représente le nouveau camp provisoire de Lesbos.

⁹³ Source : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/07/08/tunisie-dans-le-cimetiere-de-zarzis-les-tombes-anonymes-des-migrants-naufrages_5486974_3212.html



Crédit : Marianna Karakoulaki/DW

Ces camps accueillent réfugiés ou déplacés et sont multiples, ils peuvent être formels ou informels. Les camps de réfugiés sont en principe des camps fondé sur un système urbain et mis en place temporairement pour l'accueil des réfugiés. Ces camps tentent de répondre aux besoins des réfugiés comme l'hygiène, la nourriture, parfois des loisirs.

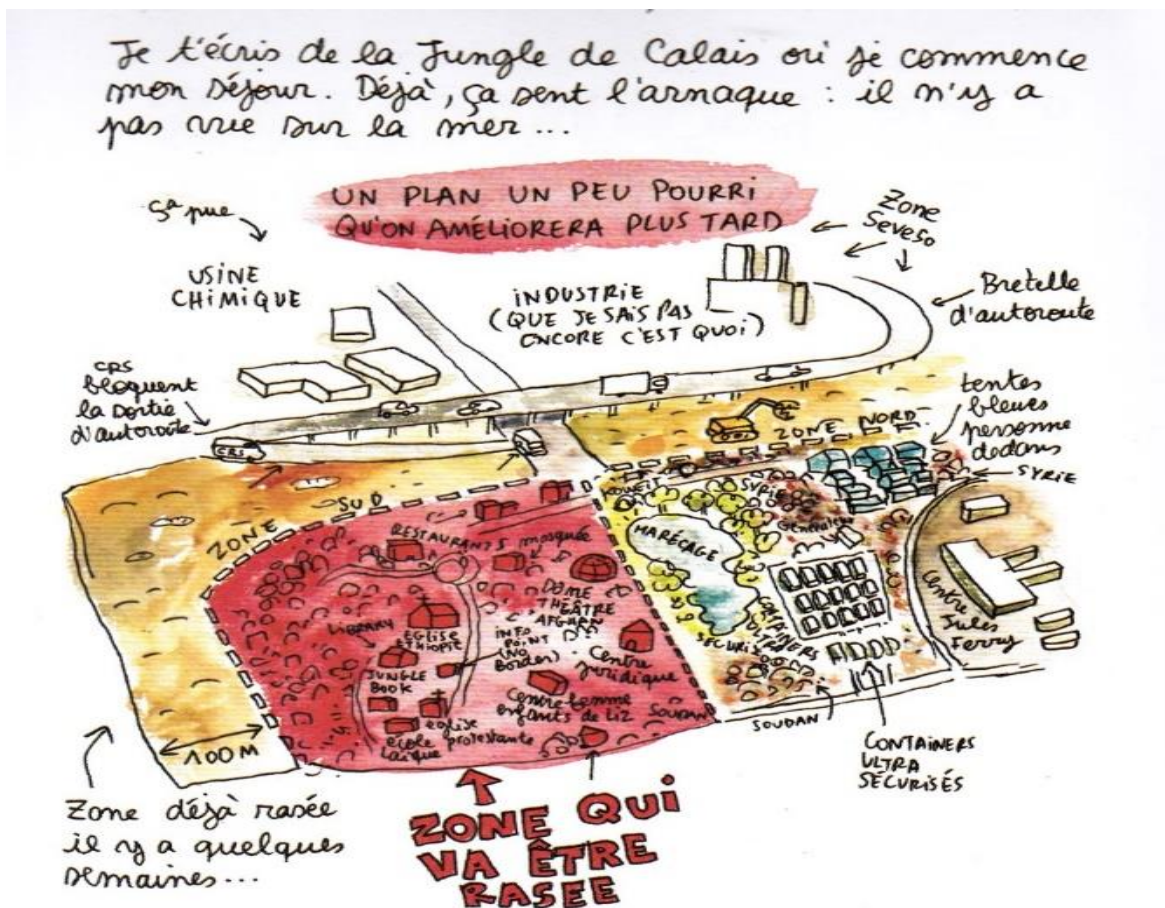
Les camps (en particulier informels) se situent souvent dans les espaces frontaliers (en amont ou en aval) où arrivent les réfugiés. Ils s'établissent dans l'attente du statut ou de pouvoir franchir la frontière. Le camp est donc un dispositif qui anime les alentours des frontières du fait de la sédentarisation des migrants, source également du champ migratoire important. En marquant l'espace terrestre les migrants entraînent un processus de territorialisation et d'habiter spécifique à cette situation. Ainsi ce phénomène rend l'espace de la frontière habitable.

L'anthropologue Michel Agier estime à 15 millions le nombre de personnes vivant dans des camps ou campements de réfugiés en 2014⁹⁴. Soit un quart de la population de l'ensemble des personnes comptabilisées comme déplacées.

⁹⁴ AGIER Michel, 2014, *un monde de camps*, Paris, La Découverte, 350p.

C'est par exemple le cas dans les camps à Ceuta et Melilla, au nord du Maroc, autour de Tanger, sur la route des Balkans et de la « jungle de Calais » qui désigne l'espace habité par les migrants établi dans l'urgence tentant de passer en Angleterre⁹⁵.

Cette situation peut être illustrée par un extrait de la bande dessinée (Fig. 23) de Lisa Mandel et Yasmine Bouagga intitulé « Les nouvelles de la Jungle »⁹⁶.



Cette illustration nous permet d'avoir une représentation de l'espace perçu ou imaginé par un migrant. Outre une vaste étendue de tente montrant dans les médias cela nous donne à voir que les camps sont des espaces très organisés et répartis en secteur, avec une logique de regroupement par nationalité.

Le centre Jules Ferry situé en bas à droite du dessin est l'emplacement initialement prévu à l'accueil des migrants mais qui est insuffisant face à la réalité de la situation. Ce qui entraîne

⁹⁵ Le Brexit entraîne une situation particulière dans une frontière autrefois seulement fermée aux migrants, cette frontière ouverte aux européens, devient une frontière sélective pour tous, il y a ici un processus de refrontiérisation

⁹⁶ MANDEL Lisa, BOUAGGA Yasmine, 2017 Les nouvelles de la jungle (de Calais), Paris, Casterman, coll. « Sociorama ».

une vaste extension où se développe « la jungle ». Cet espace est situé en périphérie de la ville, à proximité de zones industrielles. Cela évoque une volonté de dissimulation des marges pour les rendre invisibles, mais aussi un moyen de maîtrise et de contrôle de l'espace pour que le transit des migrants soit concentré sur un seul point.

Le dessin témoigne en effet du caractère excentré du camp, ce qui implique une organisation spécifique de cet espace à l'image d'une petite ville avec des commerces, des équipements et des services.

Ces camps sont situés à proximité de points de passage, ce qui crée une pression migratoire sur les activités de logistique, et entraîne à des décisions étatiques de destruction de la « jungle » pour rendre l'espace inhabitable comme on peut le voir avec les espaces déjà détruits et la zone rouge qui doit être détruite. L'expulsion peut également avoir lieu pour une occupation d'un espace illégalement ou pour des raisons sanitaires.

Le dessin est aussi témoin du temps long passé dans le camp par les migrants puisque des éléments de « vie normale » ont été établis, comme par exemple des églises, une école, une mosquée, une librairie, un théâtre, ...

Ainsi le camp est un lieu paradoxal qui permet donc de contrôler les migrants ainsi que la mise à l'écart de cette population⁹⁷ souvent considérée comme indésirable et l'expulsion dans un espace de circulation⁹⁸. Ce qui implique la marginalisation des migrants. Mais c'est aussi un lieu d'aide humanitaire dédié à la protection de populations vulnérables. Pour les migrants, les camps sont des lieux d'attentes parfois longues, de transit, un moment de halte pour la « réparation du corps » comme l'évoque Théolinde Gentil.

Ces camps peuvent être d'une grande ampleur à tel point que l'on peut parler de « accidental cities »⁹⁹ (Jansen B., 2018) ou ville par accident marquée par une urbanité spécifique avec habitats populaires, ou les logements souvent insalubres. Ces camps peuvent se pérenniser dans le temps ou au contraire être un projet de destruction lorsque d'autres solutions plus durables ont été établies pour les migrants pour éviter la sédentarisation. En France il y a une

⁹⁷ BERNARDOT Marc, 2008, « *Camps d'étrangers* », Bellecombe-en-Bauges, France, Éditions du croquant, 223p.

⁹⁸ KOBELINSKY Carolina, MAKAREMI Chowra, 2009, « *Enfermés dehors. Enquête sur le confinement des étrangers* », Paris : Éditions du Croquant, 335p.

⁹⁹ JANSEN Bram, 2018 “*Kakuma Refugee Camp. Humanitarian Urbanism in Kenya's Accidental City*”. London : Zed Books, 248p.

politique systématique de destruction des camps informels pour disperser les migrants mais le problème ne s'en trouve pas moins résolu puisque à la destruction répond des reconstitutions de petits camps informelles.

Par ailleurs, les camps ne sont pas à proprement parler des lieux d'enfermement et de sédentarisation pure. Il serait plus juste de dire que les migrants sont confinés car on retrouve de la mobilité dans cette immobilité. En effet les migrants se déplacent pour leur besoin ou ils sont parfois chassés ce qui témoigne d'une mobilité à l'échelle locale des migrants. De plus par leurs caractères informels sont toujours mobiles ce qui reflète aussi un phénomène paradoxal puisque les camps sont censés fixer en un lieu les migrants. Ainsi le caractère de l'immobilisation assigné à un espace précis influe sur des mobilités nouvelles.

2.1.2 Une organisation spatiale structuré par la sédentarisation migratoire

La sédentarisation des migrants dans l'espace à proximité des frontières se caractérise par une logique d'enfermement dans certains camps montrant les effets de frontière au-delà de l'espace en lui-même. Ces camps d'attente et de détention administrative sont des lieux d'une part d'enfermement, d'immobilisation des migrants, et d'autre part des moyens de gestion de la mobilité migratoire. Ces camps sont différents des camps de réfugiés car ce sont des espaces dans lesquels s'effectue une détention et un filtrage des migrants. Il s'agit d'une sédentarisation forcée car les migrants sont privés de liberté mais aussi du contrôle de leur présent et de leur futur en étant maintenus dans des zones d'attente situées souvent aux frontières du territoire. Cela influe sur les projets migratoires se retrouvant face à une période d'incertitude, que Bénédicte Michalon considère comme « un moyen de gouvernement des migrations et d'emprise de l'État sur les étrangers »¹⁰⁰ (Michalon B. 2021).

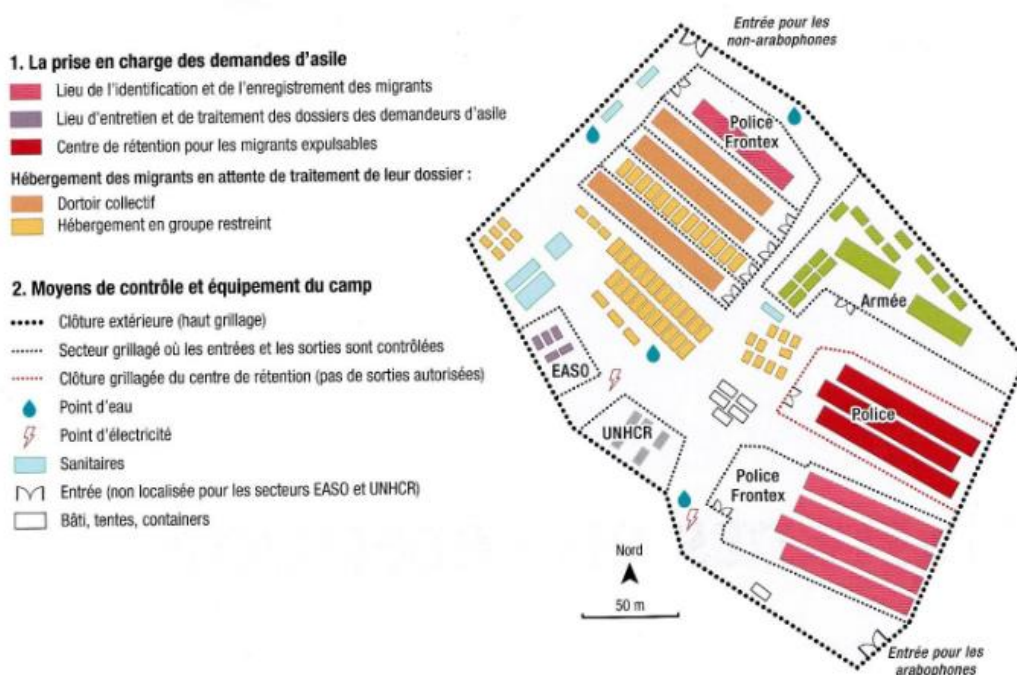
Ainsi les différentes fonctions des camps peuvent se classer de cette façon (Tab. 5) :

Les <i>camps d'attente</i>	Les migrants sont détenus dans l'attente de leur identification et d'une possible admission sur le territoire.
----------------------------	--

¹⁰⁰ MICHALON Bénédicte, ZENEIDI Djemila, 2021, « *L'expérience de l'enfermement Camps, commissariats, prisons* », Pu.francois Rabelais, 348p

Les camps (centre) de détention	Concerne les migrants dans le territoire en cours de procédure pour admission.
Les camps d'éloignement (centres de rétention)	Détention des migrants en vue d'expulsion.

Ils peuvent concerner différentes catégories de maintenus comme les « non-admis », les demandeurs d'asile aux frontières et les étrangers en transit interrompu. Ces camps peuvent aussi être appelés dans leurs ensemble camps d'étrangers¹⁰¹.



Sources : MIGREURIP, Atlas des migrants en Europe, 3^e édition, 2017 ; plan officiel du hotspot par le ministère grec de l'intérieur et de la Reconstruction administrative en juin 2016.

Ce plan du camp de rétention de la Moria (Fig. 24) est un exemple de camp dans lesquelles s'entremêlent les diverses fonctions des différents types de camps. En effet il s'agit d'un lieu d'attente et de détention, puisqu'il y a des zones dédiées à l'identification et au traitement des dossiers. Il s'agit également d'un camp de rétention tel qu'il est explicité dans la zone rouge. On peut également relever les espaces d'hébergement, ainsi que le contrôle et la fermeture de cet espace. De plus le temps d'attente dans ces espaces peut être particulièrement important en effet par la directive "retour", surnommée "*directive de la honte*" de décembre 2008, la durée

¹⁰¹ Terme repris par Olivier Clochard spécialiste des espaces de l'enfermement.

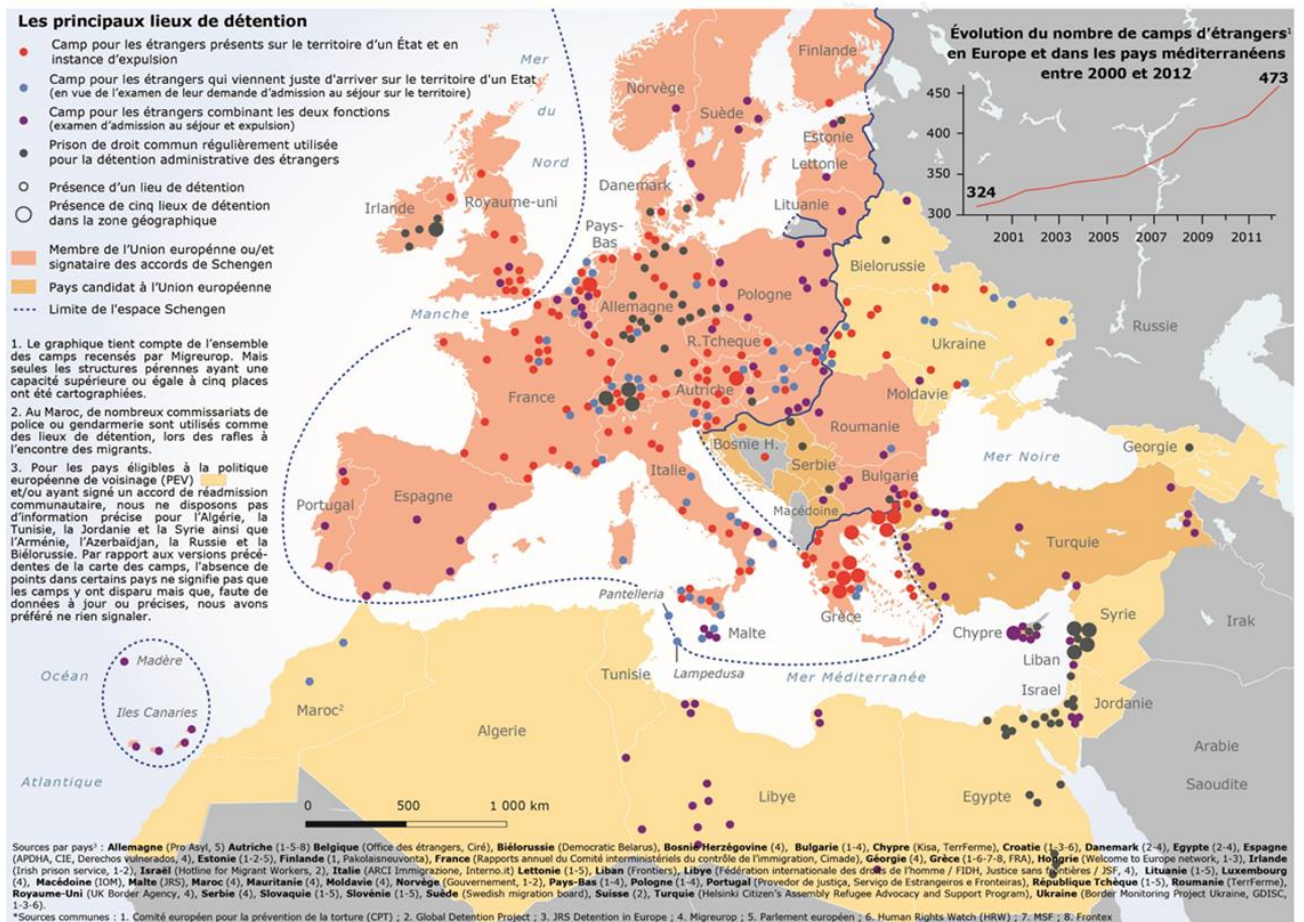
de rétention est fixe un délai pouvant aller jusqu'à 18 mois¹⁰². L'enfermement est une situation vécue qui place le corps au cœur de l'attente s'accompagnant de diverses émotions. Les migrants témoignent d'un temps long qui s'arrête¹⁰³ dans ces espaces, selon Carolina Kobelinsky¹⁰⁴ l'attente est différente dans des zones à milieu ouvert de celle de milieu fermé (seulement besoins fondamentaux disponible) où l'attente, la précarité et l'inactivité peut provoquer des tensions et des crises.

Ainsi fort est de constater que les camps d'attente en Europe se trouvent notamment dans les zones mettant en contact deux pays voisins à fort différentiel de développement (comme en Italie ou en Grèce). On peut également relever que les centres de rétention et de détention des migrants se situent le plus souvent dans les espaces proches des frontières étatiques (dans d'autres cas elles peuvent être situées dans les capitales où le nombre de migrants est très important). Ces camps s'observent aussi sur les îles des pays de destination des migrants comme Lampedusa, Chypre, ou Malte, formant des « îles prison » pour migrant. Cette dynamique est visible sur la carte (Fig. 25) ci-dessous.

¹⁰² Directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier, disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32008L0115&from=fr>

¹⁰³ CHANTRAINE Gilles, 2004, « *La mécanique du temps vide. Structure sécuritaire et réactions individuelles au temps carcéral en maison d'arrêt* », in Kaminski Dan, Kokoreff Michel, *Sociologie pénale : système et expérience* », Ramonville Saint Agne : Erès, p. 257-271

¹⁰⁴ KOBELINSKY Carolina, 2009, « *Le temps de l'accueil des demandeurs d'asile en France. Une ethnographie de l'attente* », Thèse Anthr., Paris: EHESS.



Cette carte réalisée par Migreurop représente les différents centres de détention de migrants en Europe. Il est clairement possible d'observer l'emplacement de la majorité de ces camps aux frontières des États.

Avec l'arrivée importante du nombre de migrants en Europe lors de la crise de 2015 ces espaces ont pu être facilement saturés, les états se sont donc adaptés. Par exemple les « hotspots » c'est-à-dire de points d'enregistrement, qui est un espace qui sert à identifier, enregistrer et prendre les empreintes digitales des migrants arrivants, devient de plus en plus un espace d'enfermement déviant de sa fonction de base. De plus les aéroports et les ports, les prisons de droit commun, les commissariats de police et les gendarmeries sont régulièrement utilisés à des fins de détention administrative.

Une autre solution des états européens a été l'externalisation et la privatisation de l'enfermement des étrangers, créant un nouveau business. Les pays de l'Union Européenne délèguent une partie de leurs responsabilités et de leurs engagements internationaux à des pays en dehors de l'Union où les conditions des migrants peuvent être très mauvaises telles que la Libye, le Maroc, l'Ukraine ou encore avec la Turquie.

Toutefois ces camps présentent un caractère réticulaire. En étant lié à des décisions de justice, cela entraîne beaucoup d'allers et retours entre camps et tribunaux. Mais les déplacements ont aussi lieu entre plusieurs camps pour transférer les migrants. Selon Chowra Makaremi la frontière se « liquéfie » alors à travers ces migrants qui sont maintenus à la frontière mais parfois déplacés.

2.2 Et de l'autre côté ? La mobilité de ceux qui traversent la frontière :

2.2.1 La migration légale, les « *citoyens business class* »¹⁰⁵(Sparke M., 2006)

Parallèlement la frontière ne représente pas un lieu d'immobilité pour tous, pour de nombreuses personnes la frontière est synonyme d'un espace qu'on traverse, de passage presque banal. L'induration des frontières introduit une ouverture spécifique qui n'est pas réservée à tout le monde.

La frontière n'exerce donc pas la même contrainte sur tous les individus, ce qui renvoie à l'idée de la frontière individualisée regroupant un lien à la fois géographique et social. En fonction du statut et de la nationalité que l'on possède, les frontières sont plus ou moins faciles d'accès. Traverser une frontière est une expérience différente pour tout le monde. Selon sa propre situation, un individu ne vit pas la frontière de la même façon.

Pour un citoyen européen traverser une frontière est beaucoup plus simple et rapide que pour un réfugié qui passe clandestinement les frontières et réalise un long parcours semé d'embûches.

¹⁰⁵ SPARKE Matthew, 2006, "A Neoliberal Nexus: Economy, Security and The Biopolitics of Citizenship on the Border". *Political Geography*.



Source : henleyglobal.com

En effet en 2021 avec un passeport français ou allemand, les ressortissants de ces pays ont un accès à près de 190 pays sans besoin de visa. Ils ont un accès presque global à l'ensemble des pays du monde. Alors que pour les ressortissants de la République Démocratique du Congo ce chiffre est beaucoup plus restreint, il s'élève à 43 pays et 26 pays seulement pour l'Afghanistan. (Fig. 26)

La frontière est donc un espace source d'inégalité, où s'opère une ségrégation entraînant une injustice spatiale en termes d'accessibilité. On distingue ainsi d'une part les « *citoyens business class* »¹⁰⁶ selon la formule de Matthew Sparke qui caractérisent une « aristocratie de la mobilité » avec les mobilités légales comme les touristes, les étudiants, les hommes d'affaires, et d'autre part les « citoyens low-cost » qui ont un accès à la mobilité internationale réduite dans laquelle les frontières sont des éléments de blocage de leur mobilité.

2.2.2 L'Europe un espace transmigatoire : Interfaces continues et discontinues

Par ailleurs, face à l'induration des frontières, le phénomène d'immigration organisé laisse apparaître un parcours prédéfini faisant de certains pays, des pays de transit, c'est-à-dire une étape dans le projet migratoire avant de pouvoir aller dans le pays espéré. L'Europe se confronte de plus en plus à un phénomène de transmigration entre les pays au sein de l'Union Européenne. Ce qui implique que les migrants qui parviennent à franchir les frontières exercent une certaine mobilité au sein de l'Union Européenne. En s'opposant au phénomène

¹⁰⁶ SPARKE Matthew, 2006, " A Neoliberal Nexus: Economy, Security and The Biopolitics of Citizenship on the Border". *Political Geography*.

où un pays initialement prévu comme « transit » devient « pays d'arrivée », le « pays d'arrivée » ne satisfaisant pas le migrant devient un « pays de transit ». C'est par exemple le cas de nombreux migrants qui désirent se rendre au Royaume-Uni, ce qui fait de la France un pays de transit et qui explique le regroupement de migrants à Calais, dernier espace terrestre à la frontière maritime avec le Royaume-Uni. Les itinéraires des migrants sont aujourd'hui caractérisés par diverses étapes qui évoluent en fonction des situations. Leurs itinéraires créent des interfaces continues entre les divers pays par lesquels ils passent. Cela entraîne alors le franchissement de plusieurs frontières avant d'atteindre un objectif final. Ici la spécificité de l'espace Schengen prend tout son sens dans les stratégies adoptées par les migrants. Le contrôle étant supprimé ou raréfié au sein de l'espace Schengen, les migrants qui souhaitent se rendre dans un pays, vont souvent tenter de franchir illégalement une frontière externe qui apparaît poreuse et qui facilite donc l'accès à cet espace convoité. La porosité de la frontière s'illustre souvent bien que ça ne soit pas une généralité, aux frontières maritimes où le contrôle reste très difficile. Les aéroports, en Afrique ou en Amérique latine sont aussi un espace où les contrôles sont moins stricts. Cette spécificité peut également s'observer aux collectivités territoriales d'outre-mer où la perméabilité des frontières avec les Etats voisins caractérisent une pression migratoire forte. C'est notamment le cas de la Guyane qui fait partie de l'Union européenne, région ultra-périphérique de celle-ci. La frontière entre la Guyane et le Brésil, dont une grande partie est source d'une forêt dense, rend sa frontière difficilement contrôlable. La Guyane peut alors offrir du fait de son statut particulier, une porte d'entrée vers l'Europe continentale. De plus, les accords européens de Dublin III en 2014, entraînent un système de frontières mobiles et favorisent la transmigration des migrants en Europe. En effet, le règlement de Dublin III explicite que les demandes d'asile se font dans le pays membre de l'Union européenne où les migrants seront contrôlés pour la première fois par la police. Lorsque la demande est refusée, les migrants choisissent alors d'autres pays, ce qui témoigne de la transmigration en fonction des réponses reçues. Une autre stratégie peut être de faire des demandes de visas dans des pays de l'espace Schengen ou ailleurs en Europe, où l'accessibilité est plus souple afin d'avoir une porte d'entrée à l'espace européen.

2.2.3 Du passage clandestin à la vie clandestine, l'économie souterraine du travail illégal

Pour les migrants qui parviennent à passer les frontières, la clandestinité ne s'arrête pas forcément. La régularisation des migrants par une autorité gouvernementale peut certes faire sortir ces personnes de la clandestinité, et cela constitue le symbole de la réussite sociale. Mais la régularisation ne s'obtient que dans certaines conditions précises. Ainsi la plupart des migrants qui ont réussi à franchir la frontière clandestine, qui ont pu passer entre les mailles du filet, continuent une vie dans l'ombre, pour ne pas être expulsés. Leur mobilité est donc restreinte par cette situation de présence illégale. Cela est synonyme de conditions de vie difficiles et parfois d'exploitation *par des employeurs clandestins ou encore d'abus*. Par exemple, les « marchands de sommeil » louent à des prix très élevés des petits logements souvent en mauvais état à des étrangers en situation irrégulière, en tirant profit de leur situation complexe dans l'accès au logement.

Les migrants ont conscience de cette situation, et la clandestinité est incluse dans le « plan migratoire », certains sont même attirés par des employeurs qui cherchent une main d'œuvre moins chère. En effet, cette catégorie de migrant irrégulier offre une ressource au travail illégal. Il s'agit d'une forme de contrebande de personnes destinée à approvisionner une main d'œuvre à un coût moindre.

De plus ces migrants sont dans une situation de dépendance avec ce marché car souvent ils sont dans l'obligation de rembourser le coût du passage aux passeurs. De plus leur caractère illégal dégrade leurs conditions de travail car ils ne peuvent protester contre les « *atteintes à la dignité humaine* » et des conditions indignes par la menace permanente de l'expulsion qui pèse sur eux. Cette situation donne lieu donc à des formes d'esclavage moderne.

De nombreux secteurs utilisent une main d'œuvre illégale, certaines plus que d'autres, c'est notamment le cas d'emplois peu qualifiés, tels que l'agriculture, le bâtiment, les travaux publics (BTP), le tourisme, cafés et restaurants. Les vendeurs à la sauvette ou ambulants sont souvent la face visible du secteur économique informel. Ces secteurs font donc partie du paysage migratoire ordinaire.

Le travail illégal est un facteur de précarité et de vulnérabilité pour les migrants eux-mêmes, de plus d'un point de vue national cela implique une concurrence déloyale et une tension sur l'accès au marché du travail, ce qui peut créer des tensions.

Par ailleurs les migrants irréguliers qui ne travaillent pas de manière illégale, peuvent commettre des vols, ou être exploités par des réseaux criminels comme la prostitution, ce qui alimente l'insécurité.

3) La frontière : un lieu de réflexion sur le droit à la mobilité

3.1 La migration et la frontière : un enjeu de taille en droit international

3.1.1 Les migrations au prisme des droits de l'homme

Les Etats européens ont le droit d'admettre et d'expulser des ressortissants étrangers dans un objectif de sécurité. Mais ces États sont soumis en théorie à de nombreux traités mondiaux et européens qui donnent des droits fondamentaux aux migrants. Ainsi les droits concernant les migrants alimentent un éventail de textes législatifs en faveur de ces personnes au cours du XXe siècle, et en particulier après la chute du mur de Berlin où le droit de sortie s'est imposé presque partout¹⁰⁷.

Tout d'abord, la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, prétend dans l'article 13 à une liberté de circulation dans le monde par le droit pour toute personne à quitter son pays c'est-à-dire le droit de migrer et l'article 14 est consacré au droit de rechercher l'asile en dehors de son pays d'origine. Mais cette déclaration n'assigne pas les Etats à accueillir les migrants, car elle ne définit pas le droit d'entrer dans un autre pays, ce n'est donc pas une garanti, malgré le droit d'asile

La déclaration protège également les migrants contre les mauvaises conditions auxquelles ils peuvent faire face. Comme par exemple l'article 5 offre la protection contre la torture et les traitements inhumains et dégradants et l'article 9 interdit la détention arbitraire. Ces articles concernent tous les individus sans distinction de nationalité ou de statut. Un autre texte fondamental concernant les droits dans le domaine migratoire est la Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951. En effet on peut citer l'article 33 qui interdit l'expulsion et le renvoi d'une personne dans des États "où sa vie ou sa liberté serait menacée

¹⁰⁷ WIHTOL DE WENDEN Catherine, 2017, « *La question migratoire au XXI^e siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales* », Presses De Sciences Po, 230p.

en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques." Enfin la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, dans lequel plusieurs articles visent à la protection des enfants dans une situation de migration ou de demande d'asile. Tous ces textes de droit n'ont pas tous le même degré d'application, mais ils sont destinés à être appliqués par les États Membres de l'Union Européenne qui les ont ratifiés en vertu des règles de droit international.

3.1.2 Une remise en cause des droits

Les Etats ont en parallèle le droit de protéger les frontières dans un enjeu sécuritaire ainsi que d'admettre et d'expulser des ressortissants étrangers. Le droit international protège donc la souveraineté des États. Les Etats oscillent alors entre souveraineté et droits des migrants. Les pratiques occasionnées par les États peuvent parfois donner lieu à une violation des droits, ce qui montre une remise en cause des droits accordés.

En théorie d'après la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, tout le monde a le droit à la migration, mais la réalité est toute autre. En pratique la migration est observable à toutes les échelles, mais lorsque l'on se concentre sur l'Europe il apparaît qu'il est beaucoup plus facile de migrer pour les ressortissants de l'Union Européenne que d'entrer dans l'Union pour les pays tiers. En effet les ressortissants des États tiers sont soumis à de nombreuses conditions qui rendent leurs trajets complexes et parfois même impossibles. Le droit à la migration reflète donc une injustice sociale face à la mobilité.

De plus, les politiques de gestion et de contrôle des frontières des Etats européens entraînent une violation des droits des hommes. Par exemple, l'Union européenne a des accords avec des Etats tiers (comme avec la Turquie en 2016) afin d'interdire la sortie d'un pays aux migrants en fermant les frontières. Cela a pour but d'alléger les flux migratoires et faciliter la gestion migratoire dans le respect des droits des hommes pour l'Europe. Alors que cette interdiction de sortie d'un pays est en elle-même une violation des droits humains. On assiste au XXIème siècle à une inversion de la situation migratoire avec cette interdiction de sortie, par rapport au siècle précédent où la sortie était très libre. Et Matthieu Tardis ne croit pas si bien dire quand il pose la question suivante : le 21e siècle sera-t-il celui de l'interdiction de sortie et des restrictions d'entrée ?¹⁰⁸ Cette question peut être répondu par un oui au moment

¹⁰⁸ Tribune de Matthieu Tardis, Membre du Conseil d'administration de France terre d'asile, février 2018, <https://www.france-terre-asile.org/accueil/actualites/lactualite-france-terre-dasile/toute-personne-a-le-droit-de-quitter-tout-pays-l-article-13-de-la-declaration-universelle-des-droits-de-l-homme-est-il-remis-en-cause>

de cette rédaction puisque l'épidémie du coronavirus à déstabiliser l'ordre des mobilités et à imposer des politiques d'interdiction de sortie de territoire ainsi que des restrictions des entrées selon des critères spécifiques, et ce dans de nombreux pays. Même si au cours du temps l'interdiction de sortir s'évapore, les restrictions d'entrée en fonction du virus et du vaccin semble s'imposer sur un temps long pour tous les individus.

Par ailleurs, les migrants sont des individus vulnérables aux violations des droits de l'homme par le rapport de force exercé entre les États représentés par les douaniers et leur statut « de faiblesse » qu'ils ont. Ils peuvent alors être détenus de façon arbitraire dans de très mauvaises conditions. La violation des droits fondamentaux est aussi très commune pour les migrants vivant en situation irrégulière.

Ces violations sont dénoncées par les associations et les migrants eux même ce qui permet de mettre en lumière sur la scène internationale le droit à la mobilité comme un droit fondamental de l'homme au XXIe siècle.

3.2 Discorde au sein de la société européenne sur la question migratoire, une opposition entre soutien et refus des migrants

3.2.1 Le rôle des associations/institutions pour venir en aide aux migrants

Face à cette vulnérabilité des migrants, il existe des institutions internationales mises en place par l'Organisation des Nations-Unis pour l'aide et le soutien aux migrants comme par exemple le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme qui œuvre à la protection et au respect des droits humains de tous les migrants. Ou encore le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés dont le but est de protéger les réfugiés et de trouver une solution durable à leurs problèmes. Ils sont également soutenus par l'Organisation Internationale pour les Migrations, il s'agit d'une agence intergouvernementale qui cherche à fournir une aide humanitaire aux migrants et œuvre pour la gestion et la coopération internationale de la migration avec les partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non-gouvernementaux.

En complémentarité de ces institutions, en Europe de nombreuses Organisation Non Gouvernementale (ONG) consacrées à la solidarité et le soutien émergent pour venir en aide aux migrants. Ces organismes peuvent venir en aide aux migrants sous diverses formes comme par exemple leur présence dans les camps avec la distribution de nourriture, de vêtements. Ils peuvent également apporter une aide dans les démarches administratives ou l'hébergement. On peut citer dans ce cadre l'aide d'ONG comme Médecin du Monde, Amnesty International ou encore La Croix Rouge qui cherche à lutter contre les politiques volontaristes de marginalisation des Etats. Ces ONG interviennent également grâce au droit d'ingérence humanitaire (accordée dans les années 1980) c'est-à-dire la possibilité d'envoyer des secours humanitaires pour la protection des droits des migrants lorsqu'ils peuvent être bafoués et pour le secours des migrants en situation de danger notamment pendant leurs trajets. Ce qui alimente le mouvement développé surtout avec l'ONG Médecin Sans Frontière, de « No-border » ou « sans frontiérisme », qui vise à une intervention au-delà des limites que peuvent être les frontières, mettant en place l'idée selon laquelle les ONG se place au-dessus des frontières apportant une complémentarité aux institutions humanitaires.

On peut également relever l'implication des ONG tel que SOS migrants avec les célèbres navires de l'Aquarius et Ocean Viking dans le sauvetage maritime qui ont secouru 30 896¹⁰⁹ personnes entre le 26 février 2016 et le 31 décembre 2019. Cette association intervient surtout en Méditerranée suite à l'abandon du projet Mare Nostrum en 2014 par l'Italie et au retrait volontaire des Etats de l'Union Européenne du secours aux migrants.

Mais les ONG sont accusées par les états de favoriser la migration par ce soutien apporté aux migrants (ce qui peut expliquer les entraves causées par les pays vis-à-vis des ONG), Frontex les accuse de « faire le jeu des passeurs et de créer un «appel d'air» »¹¹⁰ (Heller C., 2017). Il y a donc une instrumentalisation des ONG comme facteur de renforcement de la migration. Cela contribue à alimenter une délégitimation des ONG ainsi qu'une criminalisation de la solidarité, et fait ainsi des frontières un front d'expression politique.

3.2.2 L'artialisation des frontières et des migrations, un moyen de pression et mise en lumière

La situation vulnérable et parfois tragique des migrants à entraîner une volonté de mettre en lumière cette situation et de sensibiliser la situation sur ce qui se passe de l'autre côté des frontières. C'est par l'intermédiaire de mouvements artistiques que les artistes engagés expriment et dénoncent le sort des migrants à la frontière. Il y a donc un phénomène d'artialisation. Dans ce cadre le « border art »¹¹¹ c'est-à-dire l'usage de la frontière comme support artistique occupe une place importante. « Le mur est un média, car il est vu par un très grand nombre de personnes » (Lemoine S., 2015). En effet, comme le souligne Stéphanie Lemoine¹¹², le mur est un moyen de diffuser les idées à grande échelle.

¹⁰⁹ Chiffre officiel du rapport d'activité de 2019 d'SOS migrants : <https://www.sosmediterranee.fr/medias/sosmedrapporactivites.pdf>

¹¹⁰ HELLER Charles, 2017, « Une mer solidaire face à une mer frontière », Revue Vivre Ensemble, VE 163, [en ligne : <https://asile.ch/2017/07/04/resistance-mer-solidaire-face-a-mer-frontiere/>]

¹¹¹ Le terme Border Art apparaît en 1985 avec la création du « Border Arts Workshop/Taller de Arte Fronterizo » (BAW/TAF).

¹¹² LEMOINE Stéphanie, TESSIER Yvan, 2015, « Les murs révoltés. Quand le street art parle social et politique », *Collection Arts urbains - Alternatives*, Gallimard, 204 pages.

C'est par exemple le cas de cette frontière (Fig. 27) :



Photo © BLU

Il s'agit d'un mur peint par l'artiste Blu en 2012 à Melilla, l'enclave Européenne en Afrique. L'artiste a représenté des migrants réunis autour d'un drapeau de l'Union européenne, sur lequel les étoiles sont remplacées par des fils de barbelés formant une clôture circulaire. Cette clôture témoigne de la volonté d'empêcher les gens d'entrer en Europe.

Ce « Border art » témoigne de l'engagement de l'artiste face à la fermeture de la circulation des individus. Il y a donc une territorialisation symbolique de la zone frontière et une volonté de diffuser la marginalité des migrants.

De plus, il existe également des œuvres artistiques à but commémoratif réalisé pour aborder la question des frontières et des migrations. Ces œuvres peuvent se manifester sous forme de monument comme par exemple avec le monument intitulé La Porte vers l'Europe conçu par Mimmo Paladino en 2008 (Fig. 28).

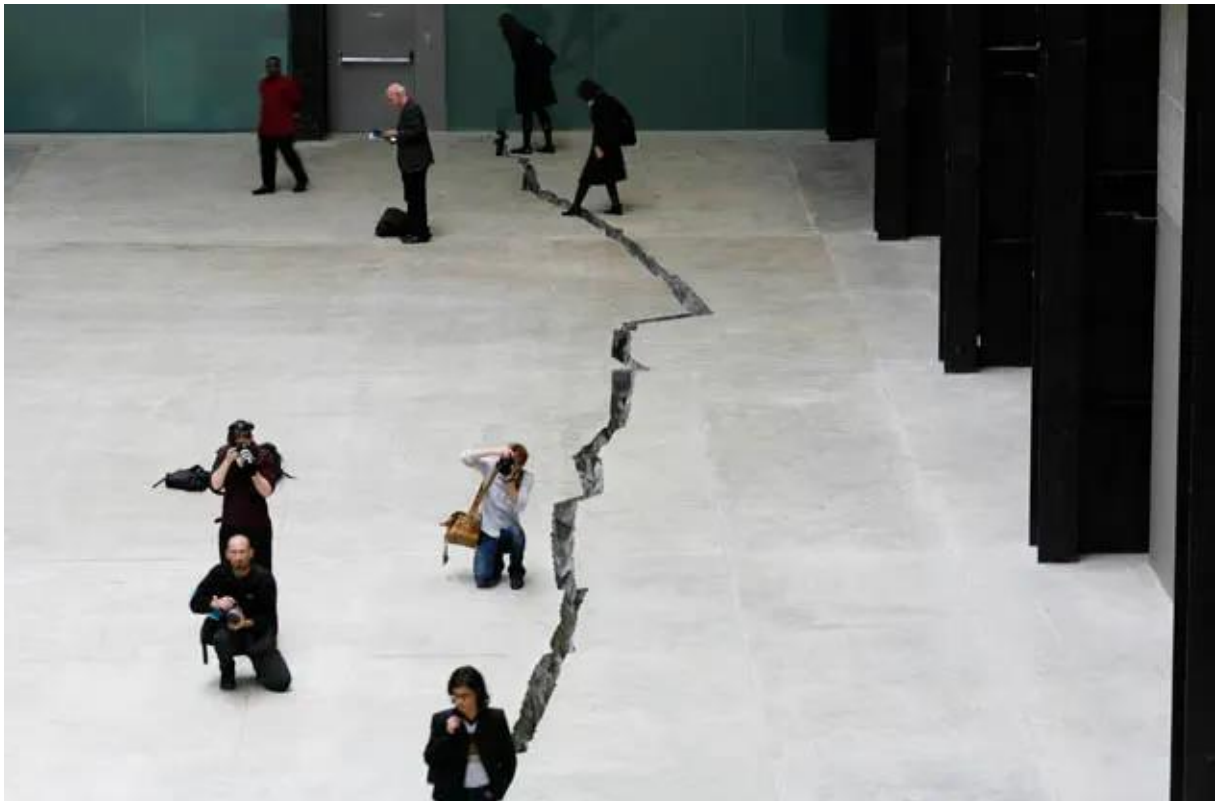


Source : Gianni Cipriano pour Le Monde.

Ce monument commémoratif se situe sur l'île de Lampedusa au bord de la mer pour rendre hommage aux migrants qui ont perdu la vie en essayant de rejoindre l'Europe. La forme de la porte permet de représenter d'une part l'existence d'un mur et d'autre part l'issue qu'elle symbolise. Les objets représentés sur le monument représentent des objets personnels qui auraient été ramenés sur les rives. Ainsi l'artiste par l'intermédiaire de son œuvre voulait « raconter une histoire » (Boltzoni A., 2008)¹¹³ qui touche les hommes et donne de la visibilité aux destins tragiques de migrants.

L'autre exemple notable dans cette représentation de la frontière et des migrants est celle de Doris Salcedo intitulé *Shibboleth* réalisé en 2007 (Fig. 29).

¹¹³ BOLTZONI Attilio, 2008, « *La porta che guarda l'Africa in ricordo di chi non è mai arrivato* », La Repubblica.



Source : David Levene

L'artiste a fait créer une fissure de 167 mètres de long au sol du hall au musée Tate Modern à Londres. Par cette fissure l'artiste cherche à attirer l'attention des visiteurs sur la dangerosité du passage des frontières pour les migrants et la ségrégation dont ils sont victimes. Après cette exposition la fissure est refermée mais laisse une trace dans le musée en mémoire des migrants.

En outre il existe aussi de nombreux artistes engagés mais leurs œuvres ne sont pas présentes dans l'espace public et ont donc une visibilité plus restreinte. Il s'agit par exemple des dessins satiriques qui se servent de l'humour pour dénoncer certaines la situation des migrants.



Source : Le temps, Chappatte, 2015.

On peut par exemple illustrer ce propos par ce dessin satirique intitulé « *Le rêve européen* » réalisé par Chappatte, paru dans Le Temps, le 15 septembre 2015 (Fig. 30). Ici l'auteur illustre la confrontation de l'imaginaire des migrants d'une Europe qui représente pour eux le « paradis » et la réalité à laquelle ils font face avec une barriérification de la frontière européenne qu'ils ne peuvent pas franchir.

On peut également citer d'autres œuvres qui s'inspirent de situations réelles pour sensibiliser la société sur les conditions des migrants dans leurs trajets migratoires comme par exemple le film « *Welcome* » réalisé par Philippe Lioret en 2009. Le film présente l'histoire d'un jeune migrant qui cherche à rejoindre le Royaume-Uni depuis Calais. Le réalisateur a écrit le scénario en rencontrant des associations et des réfugiés à Calais. On peut également retenir la Bande Dessinée « *La Fissure* » parue en 2017 réalisée par Carlos Spottorno et Guillermo Abril, qui ont parcouru les frontières de l'Union européenne, pour nourrir leur travail de réalités observées. Ils ont ramené 25 000 photos et 15 carnets de notes¹¹⁴ de leur périple pour élaborer leur œuvre (voir annexe 11).

¹¹⁴ Chiffre donnée par le site <https://www.confluences.org/evenement/la-fissure/>

3.2.3 Le vigilantisme contre les migrants

La question migratoire est un sujet qui divise la société en effet outre le soutien et la volonté de sensibiliser par l'art aux situations des migrants, le refus des migrants par les sociétés européennes peut également être observé. Les migrants peuvent être assimilés à la peur et à l'incertitude, surtout suite à l'afflux migratoire qu'a connu l'Europe avec en parallèle des événements terroristes qui a vu se multiplier les activités de vigilance en Europe.

Cela est souvent le cas des habitants à proximité des frontières qui sont confrontés aux migrants (avec les camps par exemple) sur un temps long. Cette situation donne lieu à l'essor du vigilantisme, il s'agit de « pratiques collectives de coercition mises en œuvre par des acteurs non étatiques afin de faire respecter certaines normes (sociales ou juridiques) et/ou d'exercer la "justice" »¹¹⁵ (Gayet L., 2016). Le vigilantisme se représente ainsi par la volonté de mettre en place une sécurité publique mal gérée par les autorités, contre les menaces supposées des migrants illégaux.

En France cette situation peut s'illustrer par le groupe « Génération identitaire », qui a dernièrement était très médiatisée puisqu'il a été dissous le 3 mars 2021 par le ministre français de l'Intérieur Gérald Darmanin car le groupe incitait à la "haine et à la violence"¹¹⁶. Le groupe était connu pour ses opérations de contrôle aux frontières françaises avec l'Italie et l'Espagne pour empêcher les migrants illégaux d'entrer en France.

Par ailleurs, cette situation de vigilantisme s'observe particulièrement de l'autre côté de la Manche et à Calais où les habitants sont confrontés aux migrants dans leurs quotidiens par leur sédentarisation sur cet espace. Face à l'afflux les habitants avaient décidé d'intervenir dans la gestion migratoire avec diverses initiatives. On peut par exemple évoquer le groupe « Sauvons Calais » qui ont lancé des appels à la dénonciation des squats et à l'expulsion de ceux-ci.

Ces groupes organisent des manifestations contre la présence des migrants mais ils agissent aussi par la surveillance, et le signalement notamment par l'intermédiaire des réseaux sociaux ce qu'on appelle alors le « vigilantisme numérique »¹¹⁷ (Loveluck B., 2016). Dans certaines

¹¹⁵ FAVAREL-GARRIGUES Gilles, GAYER Laurent (dir.), 2016, « Justiciers hors-la-loi », *Politix revue des sciences sociales du politique*, n° 115.

¹¹⁶ Article sur : <https://www.infomigrants.net/en/post/30611/le-groupe-d-extreme-droite-et-anti-migrants-generation-identitaire-officiellement-dissous>

¹¹⁷ LOVELUCK Benjamin, 2016, « Le vigilantisme numérique, entre dénonciation et sanction. Auto-justice en ligne et agencements de la visibilité », *Politix*, vol. 115, no. 3, pp. 127-153.

situations l'action peut aller plus loin par la confrontation en face à face avec des gestes ou paroles d'intimidations et menaces de violences. Il y a donc une volonté claire de marginaliser les migrants par ce processus.

Conclusion :

Ainsi, comme nous avons pu le constater tout au long de ce développement, le phénomène migratoire et les frontières entretiennent de profondes relations de cause à effet. Elles sont en effet indissolublement liées, elles interagissent constamment et sont en mutations continuellement en lien avec les événements géopolitiques mondiaux. A une période où la mondialisation est source d'une mobilité généralisée à l'échelle mondiale, cette relation entre migration et frontière est observable à travers le monde entier, et particulièrement en Europe. On constate ainsi que les frontières occupent une place majeure sur un monde structuré par les mobilités.

Longtemps considérée comme espace d'émigration, le Vieux continent¹¹⁸ est devenu depuis une vingtaine d'années l'une des destinations privilégiées par les migrants. L'Europe alimente un imaginaire migratoire important de pays développés, de sécurité, de liberté et de l'espoir, il concentre des migrants de diverses origines aux divers statuts. Ces migrants développent des frontières individualisées par l'intermédiaire de leurs trajets vers l'Europe et créent ainsi des liaisons entre les pays au-delà des frontières par les mobilités transnationales avec les corridors migratoires et par la transmigration. Cela implique la formation de réseau migratoire et des frontières réticulaires. La coexistence et l'interaction de ces deux phénomènes donne lieu à un accroissement de l'induration des frontières européennes mettant en place des frontières filtres pour trier les flux migratoires autorisés et non autorisés. De plus l'espace européen possède une organisation spatiale et une relation spécifique avec ses frontières qui s'est construite en lien avec la mobilité entre une volonté de libre circulation et de contrôle de la migration. La notion de frontière est aujourd'hui en pleine évolution avec un équilibre délicat entre défrontiérisation et refrontiérisation, elle occupe une place centrale aujourd'hui dans les débats et les politiques européennes. Ainsi les frontières terrestres et maritimes deviennent des espaces d'expressions géopolitiques.

L'Europe fixe alors ses frontières, organise et structure l'espace frontalier pour faire face à la migration, qui influe sur l'environnement spatial. En effet le rapport entre frontières et migrations fait de l'espace frontalier un espace source d'enjeux. Souvent considérées comme des périphéries, les frontières deviennent un espace de centralité et de dynamiques multiples par l'impulsion des mobilités migratoires. Ces dynamiques peuvent être économiques, culturels, sociales, et politiques. Les espaces environnants des frontières

¹¹⁸ L'Europe.

évoluent donc avec les migrations. Les teichopolitiques alimentent un *borderscape* avec la multiplication des barrières dans l'espace Européen. De plus les *borderscape* voit également apparaître une militarisation et une surveillance accrue de la frontière avec notamment les frontières intelligentes qui forment sans doute l'avenir des frontières. Cette surveillance des frontières est alors considérée comme un moyen essentiel et majeur de la gestion des frontières, entraînant toutefois une sanctuarisation de l'espace européen ainsi qu'un obstacle à la mobilité. Par ailleurs, les espaces frontaliers deviennent également des espaces de sédentarisation des migrants en formant des espaces de continuité et de discontinuité par les zones d'attentes, les centres d'enfermements et les camps de refuge. Ce qui fait de ce lieu un espace paradoxal entre mobilité et sédentarisation. On relève également que les frontières européennes deviennent des frontières ressources.

En effet, divers acteurs entrent en jeu autour de l'articulation entre frontières et migrations. Les migrants sont les principaux acteurs de cette articulation. Ils sont accompagnés par les Etats européens et les organismes européens avec les politiques étatiques et européennes qui témoignent d'une criminalisation de l'immigration ainsi que d'une obsession généralisée par les frontières pour sécuriser cet espace. Cette politique comporte des coûts financiers et humains très importants. Ainsi se développe les politiques de migrations choisies qui marginalisent certains migrants et alimentent les migrations clandestines et le trafic de migrants pour lequel le passeur devient un acteur indispensable. Ces migrants illégaux se retrouvent dans des situations de forte vulnérabilité entre un trajet périlleux et la violation des droits qu'ils disposent. Ce qui fait émerger d'autres acteurs tels que les associations ONG, les institutions mondiales d'aide et les artistes qui cherchent à faire sortir de l'obscurité les situations réelles vécues aux portes de l'Europe.

Les Etats européens par leurs choix politiques d'externalisation et de privatisation des frontières et de la gestion des migrants font également intervenir d'autres acteurs que sont les entreprises privées et les Etats tiers.

Les frontières sont donc des espaces qui ont une importance et un enjeu majeur pour les Etats et pour les sociétés par la charge symbolique qu'elle suppose. Elle entraîne donc l'implication des citoyens à l'intérieur des frontières entre soutiens et refus. Les barrières peuvent aussi se former dans la tête des citoyens et alimenter le vigilantisme.

Enfin, il est indéniable que le monde soit structuré par de multiples frontières et qu'un monde sans frontière soit une utopie. Mais l'espoir et les rêves des migrants d'un ailleurs meilleurs

passent au-dessus de ces obstacles frontaliers et continuent ainsi d'être une source de dynamisme pour les frontières.

Cette réflexion autour du rapport entre frontières et migrations offre des pistes fécondes pour articuler ce rapport avec les élèves de collège et de lycée dans le cadre du programme scolaire. Dans ce cadre, le sujet se prête particulièrement à une exploitation à travers le programme d'enseignement de spécialité d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques de première.

Réflexion sur la partie didactique :

Dans un cadre pédagogique la question des frontières et des migrations peut être abordée à travers le programme d'enseignement de spécialité d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques de première. Le thème du programme est axé sur « Acquérir des clefs de compréhension du monde contemporain ». On se penchera sur le thème 3 : « étudier les divisions politiques du monde : les frontières », avec l'objet de travail conclusif sur « les frontières internes et externes de l'Union européenne ». On abordera en particulier le jalon sur « les enjeux de Schengen et du contrôle aux frontières : venir en Europe, passer la frontière ». L'Union européenne est parcourue par des frontières de plus en plus nombreuses, plus ou moins marquées. Ces frontières sont aujourd'hui source de tension et de débats. Il s'agit donc de traiter des frontières internes et externes de l'espace Schengen et des dynamiques de fermeture et d'ouverture des frontières. Ce jalon fait référence explicitement au processus migratoire qui introduit un besoin de contrôle aux frontières. Il faut donc permettre d'appréhender les rapports entre les frontières et la migration.

Ainsi entre l'ouverture et la fermeture des frontières nous pouvons nous interroger sur la question du passage de la frontière source de filtrage des hommes et les enjeux que cela implique pour les frontières internes ainsi que les frontières externes de l'espace Schengen face aux flux migratoires. Et se demander si la convention de Schengen est adaptée au défi migratoire que connaît l'Europe ?

Les notions qu'on cherchera à transmettre lors de ce cours sont : migration, migrant, réfugié, libre circulation, migration clandestine, frontière interne, frontière externe, sécurité, altérité, hotspot, camps de refuge et demande d'asile.

Il faudra également mettre en avant des repères tels que les premiers « accords de Schengen » entre France, RFA, Belgique, Luxembourg, et Pays-Bas en 1985, l'entrée en vigueur de la convention de Schengen dans dix pays européens en 1995 et l'année 2015 date à laquelle à la suite des attentats, la France rétablit le contrôle des personnes aux frontières nationales. D'autres pays l'imitent en réponse à la crise migratoire.

Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour travailler les compétences à approfondir spécialement en enseignement de spécialité. On peut par exemple faire travailler la compétence « analyser et critiquer un document vidéo », en permettant aux élèves de

visionner des vidéos courtes qui concernent le sujet (il existe ce genre de vidéo sur Lumni). Cela permettra d'introduire le sujet et d'apporter des éléments d'informations. On pourra alors poser des questions pertinentes pour faire travailler la compétence « analyser, interroger, adopter une démarche réflexive ». Ce travail peut aussi se faire à travers des textes, des schémas, des caricatures, des témoignages ou encore des cartes en lien avec les situations migratoires aux portes de l'Union européenne, c'est-à-dire les dispositifs de surveillance, ou d'accueil, les dispositifs réglementaires et législatifs, ou encore le nombre estimé de victimes, ... (La base de données cartographiques de la Bibliothèque Nationale de France « Cartes et plans » mais aussi Gallica peut servir d'outil de sélection des documents cartographiques). Les élèves seront également susceptibles de faire des recherches sur le sujet qui peut prendre diverses formes d'activités comme un exposé, un oral ou un article de presse. Les activités permettront aux élèves de travailler en groupe ou seul, donc de travailler la compétence « coopérer et mutualiser » ou « travailler de manière autonome ». Cela est également l'occasion de faire travailler des compétences telles que « s'exprimer à l'oral », « s'informer dans le monde numérique » et « se documenter, analyser, interroger et adopter une démarche réflexive ». Enfin cette dernière compétence peut être travaillée lors d'une visite de l'hémicycle du parlement européen de Strasbourg lors d'une session plénière sur la question des frontières et de la migration.

Trame théorique de la séquence :

En amont, les élèves auront déjà travaillé sur la multiplication et les évolutions des frontières ainsi que sur les formes de celle-ci. En effet, cela aura été vu dans le cadre de l'introduction nommer « les frontières dans le monde d'aujourd'hui », ainsi qu'à travers les deux axes de développement, qui s'intitule : « Tracer des frontières, approche géopolitique » et « les frontières en débat ». Le développement explicite d'un point de vue géopolitique les raisons de l'existence des frontières, et les débats liés à la frontière. Il faut donc sensibiliser les connaissances acquises lors des cours précédents dans le cadre de l'objet de travail conclusif. Il s'agit donc de travailler avec les élèves sur une étude de cas qui concerne les frontières de l'espace Schengen. Cet espace permettra aux élèves de replacer dans le contexte européen les connaissances acquises à l'échelle plus globale. Ce travail s'articulera autour de trois séances.

Les enjeux de Schengen et du contrôle des frontières : venir en Europe, passer la frontière :

Le document d'accroche pour la séquence est une vidéo de France24 sur les migrants bloqués à la frontière gréco-turque. Il s'agit d'une vidéo récente qui peut permettre aux élèves de réaliser que la question est actuelle. Le but est de montrer aux élèves qu'il y a des migrants qui cherchent à passer la frontière européenne et que la frontière demeure inaccessible. Cela peut permettre un questionnement sur les raisons du départ des migrants et sur le choix de l'Europe. De plus, cette vidéo permet d'introduire explicitement la question du contrôle des frontières externes. URL : <https://youtu.be/T2OGpLcZ9Xg>

Séance 1 :

Titre : Le contrôle des frontières extérieures face aux flux migratoires

Au cours de la première séance, l'enjeu sera de montrer le renforcement du contrôle des frontières externes de l'espace Schengen. Pour introduire cette séance on se basera sur une image de contrôle à une frontière pour permettre aux élèves d'avoir une représentation de la situation (voir annexe 12).

Problématique de la séance :

Pour cette séance nous pouvons nous demander comment s'organise le contrôle des frontières extérieures de l'espace Schengen face aux flux migratoires ?

Il sera question d'abord d'étudier les frontières externes de l'espace Schengen, puis les flux migratoires vers cet espace, et enfin on abordera le contrôle et les acteurs de ce contrôle que ces flux engendrent.

Les notions mobilisées dans ce cadre seront : migrants, réfugiés, migration clandestine, frontières externes, altérité, sécurité, hotspot, demande d'asile.

I) Le contrôle des frontières extérieures face aux flux migratoires

1) Les frontières extérieures de l'espace Schengen

Les points à aborder seront :

- Quelles sont les frontières externes de l'UE ?
- Une frontière extérieure commune
- Une frontière terrestre et maritime
- Des frontières repoussées vers l'est
- L'institution des frontières extérieures par le second accord de Schengen
- Une coopération policière sur l'immigration

Pour commencer on étudiera une carte (figure 7) qui montrent à la fois les frontières internes et externes de l'espace Schengen. Les élèves seront donc en mesure d'identifier clairement les frontières externes de l'espace Schengen, qu'elles soient terrestres ou maritimes.

2) Les franchissements des frontières extérieures

Les points à aborder seront :

- Les inégalités d'accès à l'espace Schengen (carte sur les visas : voir annexe 13)
- Migration légale/Inégale
- Pourquoi venir en Europe ?
- Venir en Europe : trajet(s) migrateur(s)

Ensuite nous pourrons voir que cette frontière externe est un espace à la fois ouvert et à la fois fermé, c'est une frontière mobile. Il y a donc un filtrage à l'entrée de cette frontière. Nous analyserons une carte sur les modalités d'entrée dans cet espace selon le pays d'origine (voir annexe 13). Cette carte permet de travailler les compétences « analyser, interroger, adopter une démarche réflexive » et « se repérer dans l'espace : construire des repères géographiques ». Cette carte devra faire réfléchir sur l'aspect qu'elle n'aborde pas, c'est-à-dire les migrations clandestines. Ainsi il sera possible de comparer les migrations légales, et les migrations illégales. Afin de parler des migrations illégales nous pouvons nous appuyer sur une carte qui représente le nombre des migrants clandestins en lien avec les routes empruntées pour arriver dans l'espace Schengen (voir annexe 14).

Pour approfondir la question de la migration illégale, il serait intéressant ici de faire travailler les élèves sur les trajets migratoires. En groupe les élèves pourraient faire des recherches sur des trajets migratoires récits ou cartes mentales réalisées par le vécu des migrants, pour que les élèves comprennent comment les migrants perçoivent les frontières (voir annexe 15). En s'appuyant sur les sources trouvées, les élèves réaliseront le trajet sur une carte virtuelle comme Google Earth. Si les élèves ont la possibilité ils pourront réaliser ce travail avec le vécu de quelqu'un qu'ils connaissent. Cela permettrait de se rendre compte des trajets effectués pour venir vers l'espace que l'on étudie et des difficultés rencontrées (exemple sur ce [lien](#) et voir annexe 16). C'est l'occasion de faire travailler les compétences : « coopérer et mutualiser », « s'informer dans le monde numérique » et « analyser et comprendre un document ». Avant de réaliser ce travail les élèves devront observer une vidéo qui leur permettra d'avoir des bases. URL : <https://youtu.be/-FwxwtTTjfs>

3) Un contrôle de plus en plus renforcé, une « Europe citadelle » ?

Les points à aborder seront :

- Une matérialisation renforcée pour la sécurisation de l'espace
- Multiplication de clôtures et murs
- Quels espaces sont les plus contrôlés
- Une injustice socio-spatiale ?

Pour parler du contrôle dans cet espace nous pouvons utiliser plusieurs images pour montrer la multiplication des formes de barrière, des murs aux frontières. On peut ainsi contrer les représentations des élèves qui pensent souvent que c'est un espace sans frontières (voir annexe 17). Nous pouvons également visionner une vidéo sur le contrôle à la frontière de l'espace Schengen avec l'exemple de la Slovaquie. Cette vidéo permet de voir différent d'aspect de contrôle ainsi que le renforcement de celui-ci. URL:

<https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000001404/la-frontiere-orientale-de-l-espace-schengen.html>

Puis, pour approfondir la question du contrôle, nous pourrions travailler sur un schéma qui représente l'exemple d'une enceinte frontalière, en particulier celle de Ceuta et Melilla (voir annexe 18). Ainsi les élèves observeront l'organisation de l'espace de contrôle établi au cœur d'une frontière.

4) Les acteurs du contrôle

Les points à aborder seront :

- Les pays européens
- Frontex : une agence sans frontières
- Eurosur

Enfin pour aborder les acteurs du contrôle, notamment pour Frontex, nous regarderons une vidéo avec prise de notes afin de faire travailler la compétence « analyser et critiquer un document vidéo ». La vidéo sera source d'information sur l'objectif du groupe Frontex.

URL : <https://youtu.be/ppcWwdVIEd0>

Nous pouvons également introduire cette séance par l'intermédiaire d'une fiche d'activité pour permettre aux élèves de travailler en autonomie. Cette fiche permettra de faire travailler les compétences « analyser, interroger, adopter une démarche réflexive », « se repérer dans l'espace : construire des repères géographiques », « analyser et critiquer un document vidéo », « analyser et comprendre un document », et « travailler en autonomie ». Puis il sera ensuite question d'une correction générale et de compléter la séance avec des éléments complémentaires pour enrichir le cours.

Fiche d'activité : dossier documentaire

Les enjeux de Schengen et du contrôle des frontières : venir en Europe, passer la frontière

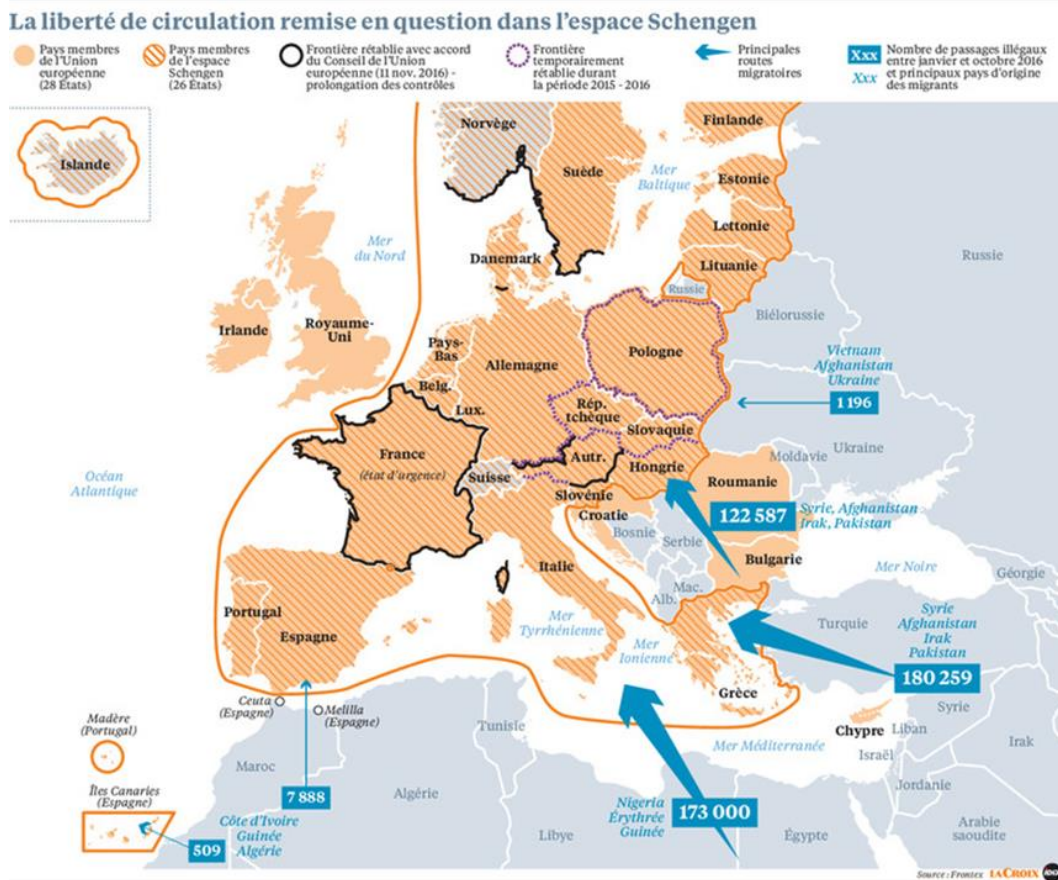
Le contrôle des frontières extérieures face aux flux migratoires

Document 1 : Photographie de migrants traversant la frontière hongroise.



Photographie : Laszlo Balogh /Reuters

Document 2 : La liberté de circulation remise en question dans l'espace Schengen

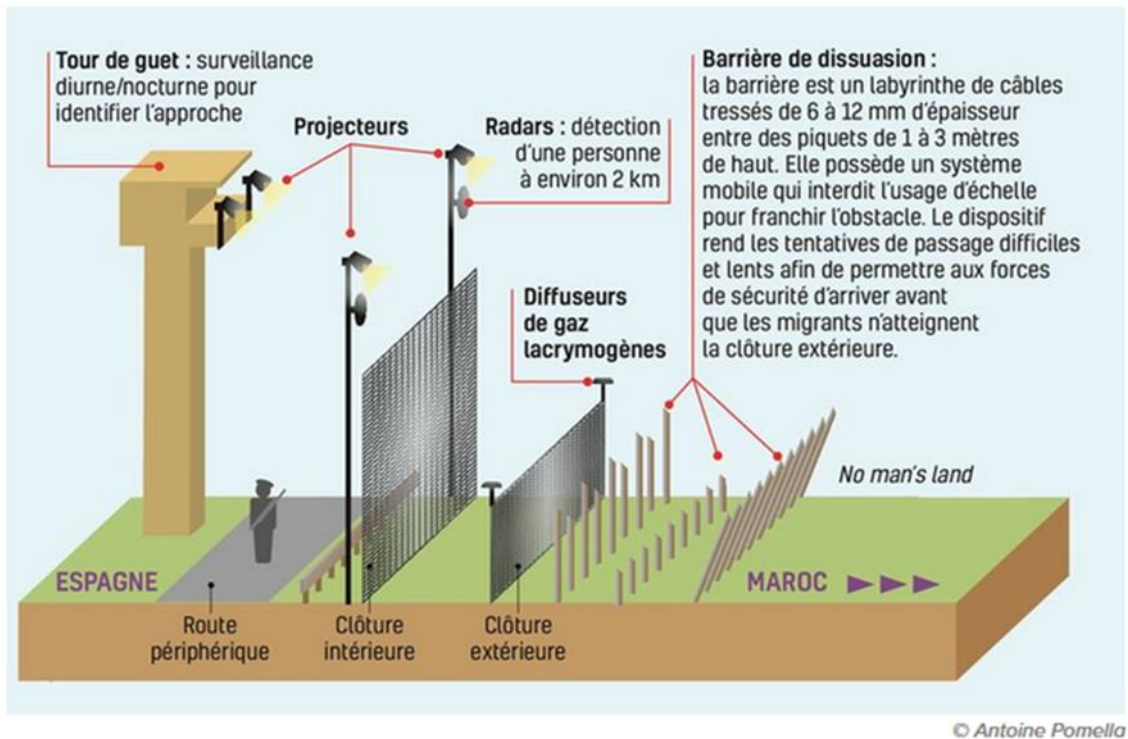


Source Frontex.

Document 3 : Carte des conditions d'accès à l'espace Schengen.



Document 4 : Schéma représentant le système frontalier de l'enceinte de Ceuta et Melilla.



Le système d'enceintes frontalier de Ceuta et Melilla

Document 5 : <https://youtu.be/ppcWwdVIEd0>

Questions sur le dossier documentaire et réponses attendues :

Document 1 :

- 1) Identifier les différents éléments et les personnages sur cette photographie.
→ Sur cette photographie nous pouvons voir au premier plan un barbelé qui matérialise la frontière ainsi que des migrants qui tentent de passer à travers celle-ci. Derrière les migrants il est possible de voir une voiture de police et un policier qui regarde en direction des migrants.
- 2) Et qu'est-ce que vous pouvez en déduire ?
→ Cette photographie a été prise à la frontière hongroise (frontière externe de l'espace Schengen) au moment où les migrants ont essayé de traverser la frontière. La présence policière amène à penser qu'ils vont être intercepter. Nous pouvons penser que la frontière est un espace contrôlé et que des personnes tentent de passer clandestinement.

Document 2 :

- 1) Définir l'espace Schengen. Repérer les frontières internes et externes de l'Union Européenne.
→ L'espace Schengen désigne un espace de libre circulation des personnes qui implique le libre franchissement des frontières par les individus présents sur cet espace.
- 2) La libre circulation des personnes signifie-t-elle la suppression des frontières ?
→ La libre circulation des personnes n'est pas forcément d'une suppression définitive des frontières, nous pouvons voir en effet sur la carte que certains pays ont rétabli leurs frontières internes au sein de l'espace Schengen.
- 3) Pourquoi pendant la période 2015-2016 certains pays ont rétabli leurs frontières internes ?
→ La période de 2015-2016 correspond à la crise migratoire en Europe, le but était donc de contrôler l'afflux de migrants.
- 4) Quels sont les principales routes migratoires ?
→ Les principales routes migratoires sont orientales avec un passage par les Balkans, la Turquie et l'Ukraine, elles sont aussi centrales en provenance de Libye et occidentales par le Maroc. On constate que ces routes peuvent être maritime et terrestre.
- 5) Les frontières externes permettent-elles de stopper la migration ?
→ On peut constater que les frontières ne stoppent pas la migration puisque la carte indique le nombre de migrants clandestins qui viennent en Europe par les différentes routes empruntées. On peut tout de même penser que les frontières externes constituent un obstacle à la migration.

Document 3 :

- 1) Catégoriser les types de pays qui ont un accès facile à l'espace Schengen et les pays pour lesquels l'accès est limité.

- ➔ Les pays qui ont un accès facile à l'espace Schengen sont en général des pays assez développés et qui ont un accord avec l'Union Européenne. Toutefois on constate que les pays qui sont en conflit ou des pays peu développés ont nécessairement besoin d'un visa qui coûte cher et qui est parfois long à obtenir soumettant le demandeur à de nombreuses modalités.
- 2) Qu'est-ce que vous en concluez ?
 - ➔ On peut en conclure qu'il y a une inégalité socio-spatiale d'accessibilité à l'espace Schengen.
- 3) Selon vous qu'est-ce que cela peut engendrer ?
 - ➔ Cela peut engendrer les migrations illégales car les voies légales sont complexes.

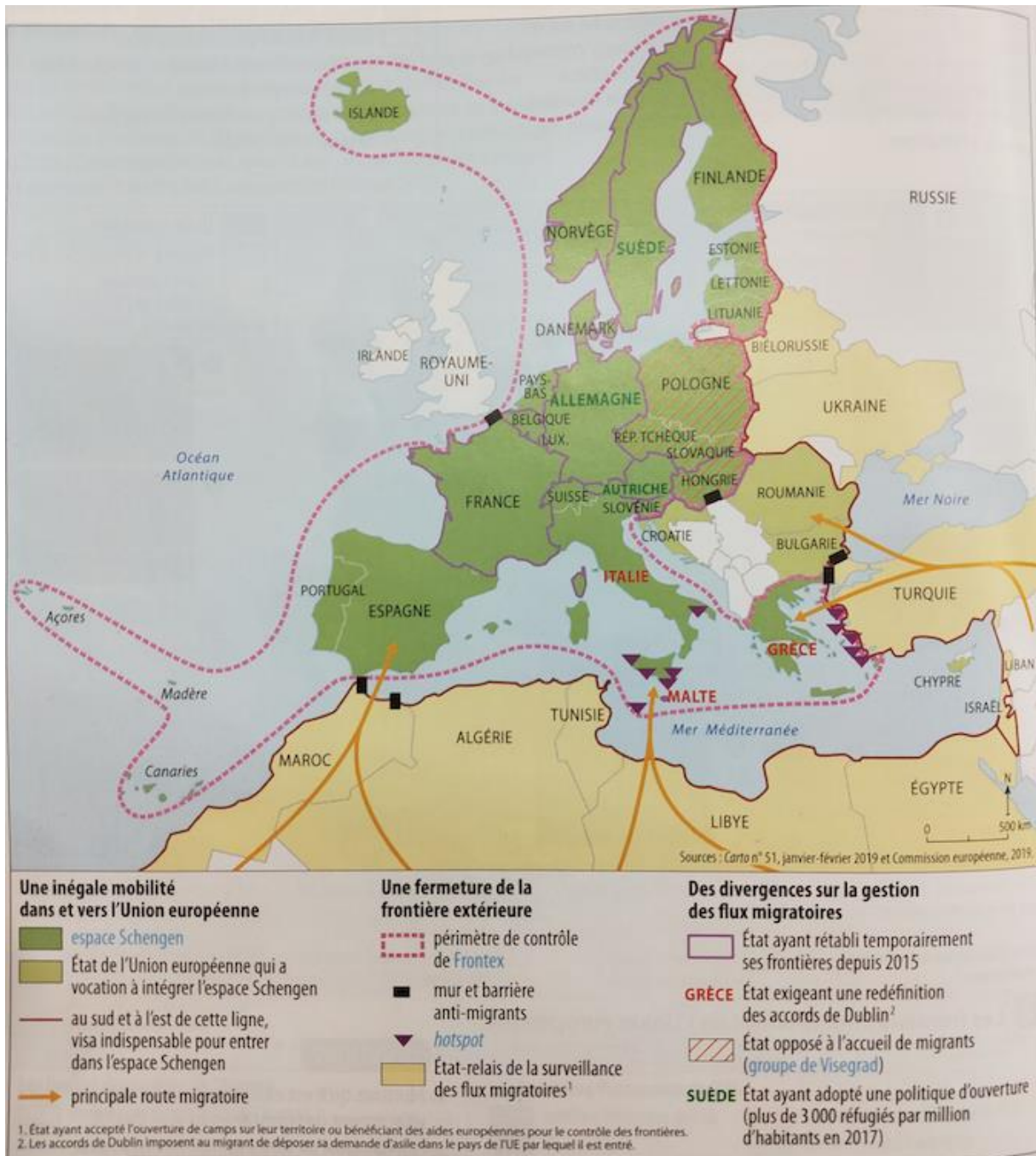
Document 4 :

- 1) Où se situe cette frontière ?
 - ➔ Cette frontière se situe au nord du Maroc, il s'agit d'une enclave espagnole (par l'héritage colonial)
- 2) Relève les moyens mis en œuvre pour sa protection et pourquoi tant de moyens sont-ils déployés ?
 - ➔ Le système frontalier est composé de barrières de dissuasion, de diffuseurs de gaz lacrymogènes et radars, mais aussi de clôtures internes et externes ainsi qu'une tour de guet. Ces moyens sont développés car il s'agit d'une voie d'accès très importante vers l'Europe.

Document 5 :

- 1) Que veut dire Frontex ? et qui est Frontex ?
 - ➔ Frontex est la contraction des mots frontières et extérieures. Frontex est l'agence qui coordonne l'action de l'Union Européenne à ses frontières extérieures.
- 2) Quelles sont les missions de Frontex ?
 - ➔ Au départ, la mission de frontière est la surveillance des frontières externes. Elle a aussi un rôle d'information et assistent les pays dans les opérations de retour des migrants. Frontex a aussi comme mission le sauvetage en mer et la lutte contre les passeurs.
- 3) Par qui et pourquoi Frontex est-elle critiquée ?
 - ➔ Frontex a été critiquée par des associations humanitaires, car elle est accusée de contribuer à la mise en place d'une « Europe forteresse ».

À la fin de la séance, la réalisation d'un croquis qui résume la situation serait idéale pour vérifier la compréhension des élèves des enjeux de la situation des frontières et des migrations. Ce croquis pourra par exemple ressembler à celui-ci intitulé : « Flux migratoires et recomposition des frontières de l'Union européenne ». Le croquis (Fig.31) pourra être construit tout au long de la séquence en fonction des éléments qui peuvent s'ajouter.



Source : manuel IHGGSP, Hachette.

Séance 2 :

Titre : L'espace Schengen dans l'Union européenne : l'effacement des frontières internes

Lors de cette séance il sera d'abord question de travailler sur l'espace en question c'est-à-dire l'espace Schengen. En effet, il est important de maîtriser le territoire dont il est question, de voir sa particularité, et comprendre pourquoi l'espace Schengen apparaît souvent comme un enjeu pour les migrants. Pour cela il faut s'appuyer sur une carte pour permettre aux élèves de visualiser l'espace concerné (annexe 7).

Pour introduire cette séance on peut passer une vidéo avec une prise de notes rapide sur les éléments importants de la vidéo. Cela permet de faire travailler la compétence « analyser et critiquer un document vidéo ». La vidéo concerne une explication simple sur l'espace Schengen. URL : <https://youtu.be/cmtxs98QVYE>

Problématique de la séance :

Nous pouvons nous demander si les frontières internes de l'espace Schengen garantissent une libre circulation permanente ?

Nous verrons au cours de cette séance d'une part la libre circulation au sein de cet espace, puis la fermeture des frontières internes de l'espace Schengen.

Les notions à mobiliser dans cette séance sont : frontières internes, libre circulation, convention, accord, migration.

II) L'espace Schengen dans l'Union européenne : l'effacement des frontières internes

1) La convention de Schengen, création d'un espace de libre-échange

Les points à aborder seront :

- L'espace Schengen dans l'Union européenne
- 26 États membres
- Espace de libre circulation
- Pour qui ?

On étudiera une carte de l'espace Schengen (voir annexe 7) qui permettra d'avoir une vue d'ensemble sur l'espace étudié. Cela permettra de travailler la compétence « se repérer dans l'espace : construire des repères géographiques ».

Dans le but de donner des repères sur la construction de cet espace les élèves pourront réaliser une fiche chronologique/ou un tableau à partir des dates évoquer pendant le cours. Cela permettra de travailler la compétence « se repérer dans le temps : construire des repères historiques ».

Il sera également important d'analyser des extraits de la convention de Schengen (voir annexe 19). Cela sera l'occasion de travailler la compétence « analyser, interroger, adopter une démarche réflexive ». Ces extraits pourront faire l'objet de quelques questions, qui seront à répondre par les élèves donc la compétence « travailler de manière autonome ».

2) Fermeture des frontières internes, un droit dans l'espace Schengen ?

Suite à l'afflux de migrants qui ont franchi les frontières externes de Schengen, la libre circulation à l'intérieur de l'espace Schengen est remise en cause

Il sera question dans cette sous-partie d'étudier le droit des états à fermer leurs frontières nationales.

Les points à aborder seront :

- Remise en question de la libre circulation
- Les états toujours souverains de leurs frontières
- Rétablissement des frontières : l'effet domino
- Contrôle interne des migrations : un contrôle mobile
- Quelles raisons justifie la fermeture ?
- Terrorisme, vague migratoire, crise sanitaire
- La durée ?

Ainsi une courte vidéo sur le sujet avec l'exemple de la fermeture des frontières du Danemark permet de faire comprendre aux élèves que les frontières restent tout de même du ressort de

l'état même si celui-ci est engagé dans les accords de Schengen. Cela permet de faire travailler la compétence « analyser et critiquer un document vidéo ». URL :

<https://youtu.be/oFIqQILzIII>

On étudiera une carte qui montre le rétablissement des frontières mettant fin temporairement au libre-échange au sein de l'espace Schengen. Cette carte permet de travailler les compétences « analyser, interroger, adopter une démarche réflexive » et « se repérer dans l'espace : construire des repères géographiques » (voir annexe 20).

On pourra également s'appuyer sur des images qui illustrent le contrôle de la circulation au sein de l'espace Schengen pour montrer aux élèves que les contrôles existent aussi au sein de l'espace et même au sein d'un pays (voir exemple en annexe 21).

Séance 3 :

Titre : Traverser la frontière, source de remise en question

La troisième séance concerne le questionnement, les débats qui animent l'Europe sur le renforcement des frontières. C'est l'occasion pour les élèves de se pencher sur les débats qui alimentent encore notre actualité sur des questions essentielles. Ainsi que de réfléchir à l'avenir de l'espace Schengen qui se retrouve fragilisé à la suite des crises qu'elle subit.

Problématique de la séance :

Nous pouvons donc nous demander comment le processus migratoire est un facteur de remise en question des frontières et de l'espace Schengen ?

Pour répondre à cette question, il s'agit d'étudier d'une part l'impact de la crise migratoire sur les frontières et d'autre part d'analyser la fragilité de l'espace Schengen.

Les notions mobilisées lors de cette séance seront : migrants, réfugiés, libre-circulation, et frontière.

III) Traverser la frontière, source de remise en question

1) L'impact géopolitique de la crise migratoire : la frontière au cœur des débats

Les points à aborder seront :

- La crise migratoire
- Des frontières européennes en perpétuel débat
- Le renforcement des frontières fait débat au sein de l'Europe, surtout depuis 2015

2) Vers la fin de l'espace Schengen ?

Les points à aborder seront :

- Suspension de la libre circulation
- Non-adhésion de tous les pays de l'Union européenne à cet espace de libre-circulation
- Remise en cause de l'unité envisagée par les accords de Schengen lors des crises.

Je pense qu'il serait intéressant de travailler cette partie sous forme d'activité. Je propose donc de réaliser une « simulation de débat du parlement européen ». Les élèves devront en groupes de deux ou seul (en fonction de l'effectif) représenter un pays européen et débattre oralement sur la question des frontières externes de l'espace Schengen en lien avec la question migratoire. Et relever de ce fait la situation de remise en question des frontières et de l'espace Schengen. Cela permettrait de faire des liens avec l'actualité, par exemple sur la crise des migrants ou les tensions entre États sur les contrôles aux frontières. Ainsi le débat permettrait également de prendre connaissance de l'actualité sur ce sujet, et dans une démarche réflexive, de leur faire constater la diversité des points de vue au sein des membres de l'espace Schengen ainsi que le problème d'unité entre les membres. De plus, pour préparer le débat les élèves devront élaborer un travail préliminaire afin de faire des recherches sur la position du pays représenté, pour connaître la position adoptée face à la question. Mais aussi pour

rechercher des arguments pour animer le débat et proposer des résolutions. Ce genre d'activité peut permettre de travailler plusieurs compétences à la fois, en effet cette activité permet par exemple de faire travailler la compétence « s'exprimer à l'oral », mais aussi « travailler de manière autonome » et « coopérer et mutualiser ». Elle permet également d'évaluer les compétences « s'informer dans le monde du numérique » et « se documenter, analyser, interroger et adopter une démarche réflexive ». C'est un moyen original et ludique d'intéresser les élèves sur le sujet et de stimuler leur investissement.

Bibliographie :

Ouvrages :

- AGIER Michel (dir.), 2014, « *Un monde de camps* », La Découverte, 350p.
- AMILHAT-SZARY Anne-Laure, 2015, « *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?* », Presses universitaires de France, 142p.
- AMILHAT-SZARY Anne-Laure (dir.), 2020, « *Géopolitique des frontières. Découper la terre, imposer une vision du monde* », Le Cavalier Bleu, 216p
- BRUNET Roger, 1967, *Les Phénomènes de discontinuités en géographie*, Université de Toulouse / Paris, CNRS, coll. « Mémoires et Documents », 119p.
- CLOCHARD Olivier, 2012, *Atlas des migrants en Europe : géographie critique des politiques migratoires*, Armand Colin, 144p.
- DEBRAY Régis, 2010, *Éloge des frontières*, Gallimard, 104p.
- FOUCHER Michel, 2016, *Le Retour des frontières*, CNRS éditions, 64p.
- FOUCHER Michel, 2009, *L'Europe et l'avenir du monde*, Odile Jacob, 141p.
- FOUCHER Michel, 2007, *L'obsession des frontières*, Paris, Perrin, 248 p.
- FOUCHER Michel, 1986, *L'Invention des frontières*, Paris, Fondation pour les Études de Défense Nationale, 326 p.
- GUICHONNET Paul et RAFFESTIN Claude, 1974, *Géographie des frontières*, Presses universitaires de France, 223 p.
- KOBELINSKY Carolina, LE COURANT Stefan (dir.), 2017, « *La mort aux frontières de l'Europe. Retrouver, identifier, commémorer* », Le Passager Clandestin, 123 p.
- MAURER Bruno, VERDELHAN Michele, et DENIMAL Amandine, 2016, « *Migrants et migrations dans les manuels scolaires en Méditerranée* », Paris : L'Harmattan, 1 vol. 328 p.
- PASCOUAT Yves, 2010, *La politique migratoire de l'Union européenne : de Schengen à Lisbonne*, Paris, Fondation Varenne, 752p.
- PICOUET Patrick et RENARD Jean-Pierre, 2007, *Les frontières mondiales origines et dynamiques*, Nantes : Éditions Du Temps, 159 p.
- RENARD Jean-Pierre (dir.), 1997, *Le Géographe et les frontières*, Paris, L'Harmattan, 300p.
- ROSIERE Stéphane, 2003, *Géographie politique et géopolitique, une grammaire de l'espace politique*, Ellipse, 426p.
- SIMON Gildas, 2015, *Dictionnaire des migrations internationales : Approche géohistorique*, Paris, Colin, 807 p.

SIMON Gildas, 2008, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Paris, Armand Colin, 255 p.

Scioldo-Zürcher Yann, Hily Marie-Antoinette et Ma Mung Emmanuel, 2019, *Etudier les migrations internationales*, Presses universitaires François Rabelais, 388p

TERTRAIS Bruno et PAPIN Delphine, 2016, *L'Atlas des frontières*, Editions Les Arènes, 136p.

WEBER Serge, 2007, *Nouvelle Europe, nouvelles migrations. Frontières, intégration, mondialisation*, Félin, 120 p.

WITHOL DE WENDEN Catherine, 2017, *Faut-il ouvrir les frontières ?* Paris, Presses de Sciences Po, 3^{ème} édition, 136 p.

WITHOL DE WENDEN Catherine, 2016, *Atlas des migrations : Un équilibre mondial à inventer*, Edition Autrement, 4^{ème} édition, 96p

WITHOL DE WENDEN Catherine, 2016, *L'Immigration. Découvrir l'histoire, les évolutions et les tendances des phénomènes migratoires*, Paris, Eyrolles, 172 p.

WITHOL DE WENDEN Catherine, 2016, *Migrations : Une nouvelle donne*, Maison des Sciences de l'Homme, 182p.

WITHOL DE WENDEN Catherine, 2013, *La question migratoire au XXI^e siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2^{ème} édition, 272p.

WITHOL DE WENDEN Catherine, 2013, *Le droit d'émigrer*, CNRS, 62p.

Revues :

FOUCHER Michel, 2020, « *Les frontières* », *La Documentation photographique*, numéro 8133, CNRS Edition.

FOUCHER Michel (dir.), mars avril 2010, « *Europe, Europe* », *La documentation photographique*, dossier n°8074, Paris.

MIGREUROP, « *Aux frontières de l'Europe, contrôles, enfermements, expulsions* », Rapport 2009-2010.

MERLE Thomas (dir.), août 2019, Dossier « *migrations* », revue de l'association des professeurs d'histoire et de géographie, n°447.

WITHOL DE WENDEN Catherine, 2019, « *Un monde de migrants* », *La Documentation photographique*, numéro 8129, CNRS Edition.

WEILL Caroline, 2019, « *(Dé)passer la frontière : comprendre, résister et penser autrement ce monde qui s'emmure* », *La passerelle*, numéro 19, Coredem.

Articles de revues :

AMAR Jacques, 2014, « Les migrations contemporaines entre droits de l'homme, liberté de circulation et droit au retour », *Hommes & migrations*, 1306, pp 141-147.

AMILHAT-SZARY Anne-Laure, 2016, « La frontière au-delà des idées reçues », *Revue internationale et stratégique*, vol. 102, no. 2, pp. 147-153.

BADIE Bertrand, 2009, « Migrations dans la mondialisation », *Revue Projet*, vol. 311, no. 4, pp. 23-31.

BALLIF Florine, et ROSIERE Stéphane, 2009, « Le défi des « teichopolitiques ». Analyser la fermeture contemporaine des territoires », *L'Espace géographique*, vol. 38, no. 3, pp. 193-206.

BERROS Valeria, 2012 « Migrations et droits de l'homme », *Revue juridique de l'environnement*, vol. volume 37, no. 4, pp. 677-677.

BLANCHARD Emmanuel, CLOCHARD Olivier et RODIER, 2010, « Sur le front des frontières », *Plein droit*, vol. 87, no. 4, pp. 3-7.

CHIRON Paul, Juin 2017, « Les politiques migratoires européennes, à la frontière du droit », *Observatoires des questions humanitaires*.

CLOCHARD Olivier et OTTAVY Eva, 2014, « Franchir les dispositifs établis par Frontex. Coopérations policières transfrontalières et refoulements en mer Égée », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. vol. 30, no. 2, pp. 137-156.

CUTTITTA Paolo, 2007, « Le monde-frontière. Le contrôle de l'immigration dans l'espace globalisé », *Cultures & Conflits*, 68, pp. 61-84.

GARDENIER Mattihjs, 2018, « Sauvons Calais, un groupe anti-migrants. Une perspective : « rétablir l'ordre » », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 34 - n°1, pp 235-256.

GASTAUT Yvan et WITHOL DE WENDEN Catherine, 2013, « Réfléchir la traversée des frontières », *Hommes & Migrations*, vol. 1304, no. 4, pp. 7-8.

HORSTI Karina, 2016, « Art, mémoire et monuments : les tragédies des migrants aux frontières de l'Europe ». *Communication & langages*, 4, pp53-72.

MEYER Apolline, 2017 « Babels, La mort aux frontières de l'Europe », *Hommes & Migrations*, vol. 1323, no. 4, 2018, pp. 214-215.

PASCOUAT Yves, « La disparition de Schengen ? », *Plein droit*, vol. 116, no. 1, 2018, pp. 12-15.

PIAN Anaïk, 2013, « Des frontières de la migration aux représentations de l'Europe », *Hommes & migrations*, 1304, pp. 11-17.

PILLANT Laurence, 2019, « 'Not In My Cemetery'. Le traitement des corps de migrants morts à la frontière orientale de la Grèce », *Critique internationale*, vol. 83, no. 2, pp. 41-59.

- PELLERIN Hélène, 2004, « Une nouvelle économie politique de la frontière », *A contrario*, vol. 2, no. 2, pp. 58-82.
- RAUFER Xavier, 2019 « Aspects problématiques des récentes migrations en Europe », *Sécurité globale*, vol. 20, no. 4, 2019, pp. 19-67.
- SIMON Gildas, 2002, « Penser globalement les migrations », *Revue Projet*, vol. 272, no. 4, pp. 37-45.
- TARRIUS Alain, 2010, « Territoires circulatoires et étapes urbaines des transmigrant(e)s », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 8, no. 2, pp. 63-70.
- WACKERMANN Gabriel, 2007, « Quel sens pour la notion de frontière dans la mondialisation ? », *Cités*, vol. 31, no. 3, pp. 83-91.
- WITHOL DE WENDEN Catherine, 2020, « Les routes des réfugiés vers l'Europe », *Hommes & Migrations*, vol. 1328, no. 1, pp. 11-15.
- WITHOL DE WENDEN Catherine, 2019, « Europe, mondialisation et migrations », *Hermès, La Revue*, vol. 85, no. 3, pp. 165-167.
- WITHOL DE WENDEN Catherine, 2019, « Mobilité des humains, déplacement des frontières », *Après-demain*, vol. n ° 51, no. 3, pp. 21-23.
- WITHOL DE WENDEN Catherine, 2017, « Frontières et migrations », *Revue d'éthique et de théologie morale*, vol. hors-série, no. HS, pp. 15-28.
- WITHOL DE WENDEN Catherine, 2009, « L'Europe, un continent d'immigration malgré lui », *Études*, vol. tome 410, no. 3, pp. 317-328.
- WITHOL DE WENDEN Catherine, 2008, « L'Europe, un continent d'immigration malgré lui », *Strates*, no. 15, pp. 59-71
- WITHOL DE WENDEN Catherine, 2003, « Nouvelles frontières, nouveaux migrants ? », *Sociétal*, no 41, pp 119-120
- WITHOL DE WENDEN Catherine, 2002, « Motivations et attentes de migrants », C.E.R.A.S | « *Revue Projet* », n° 272, pp 46-54.

Dictionnaire :

Lévy Jacques, Lussault Michel, « Frontière », in Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Belin. Paris. 2003.

Sitographie :

BACON Lucie et PENICAUD Mélanie, [en ligne], « *Penser la migration depuis les espaces de l'attente* », Migrinter, mis en ligne le 10 mars 2015, [consulté le 20 avril 2020], disponible sur : <https://migrinter.hypotheses.org/2267>

BOURDILLON Yves, [en ligne], « *L'immigration illégale représenterait 1 % de la population européenne* », Les Echos, mis en ligne le 13 nov. 2019, [consulté le 20 avril 2020],

disponible sur : <https://www.lesechos.fr/monde/europe/limmigration-illegale-representerait-1-de-la-population-europeenne-1147556>

CALVET Catherine, [en ligne], Interview d' « Alain Tarrus : «*Les transmigrants sont des nomades, acteurs d'une mondialisation par le bas*», Libération, mis en ligne le 1 septembre 2015, [consulté le 25 avril 2020], disponible sur :

https://www.liberation.fr/planete/2015/09/01/alain-tarrus-les-transmigrants-sont-des-nomades-acteurs-d-une-mondialisation-par-le-bas_1373881

CLOCHARD Olivier, [En ligne], « *Le contrôle des flux migratoires aux frontières de l'Union européenne s'oriente vers une disposition de plus en plus réticulaire* », *Carnets de géographes*, mis en ligne le 01 octobre 2010, [consulté le 03 mai 2020], disponible sur <http://journals.openedition.org/cdg/1826>

CLOCHARD Olivier, DECOURCELLE Antoine et INTRAND Chloé, [En ligne], « *Zones d'attente et demande d'asile à la frontière : le renforcement des contrôles migratoires ?* », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19 - n°2 | mis en ligne le 19 avril 2007, [consulté le 8 mai 2021], disponible sur <http://journals.openedition.org/remi/2948>

COMTE Emmanuel, [En ligne], « *Les enjeux de Schengen et du contrôle aux frontières* », Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe, mis en ligne le 23 juin 2020, [consulté le 10 mai 2021], disponible sur : <https://ehne.fr/fr/node/14361>

DE L'ESPINAY Tanguy, [en ligne], « *L'Europe en cartes : le défi migratoire* », *Le Parisien*, mis en ligne le 10 avril 2019, [consulté le 2 mai 2020] , disponible sur : <http://www.leparisien.fr/politique/l-europe-en-cartes-le-defi-migratoire-10-04-2019-8050254.php>

FOUCHER Michel, [en ligne], « *À quoi servent les frontières ?* », *Vie publique*, mis en ligne le 30 décembre 2019, [consulté le 25 avril 2020], disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/entretien/38554-quoi-servent-les-frontieres>

Frontex, [en ligne], Union Européenne, édition 2020, [consulté le 15 avril 2020], disponible sur : <https://frontex.europa.eu/>

GARSON Jean-Pierre et LOIZILLON Anaïs, [en ligne], Conférence sur « *L'Europe et les migrations de 1950 à nos jours : mutations et enjeux* », OCDE, 2003, [consulté le 20 avril 2020], disponible sur : <http://www.oecd.org/fr/els/mig/15923784.pdf>

GHEERBRANT Juliette, [en ligne], « *Migrants : que fait l'UE sur les violences aux frontières dans les Balkans ?* », RFI, mis en ligne le 18 décembre 2020, [consulté le 5 mai 2021], disponible sur : <https://www.infomigrants.net/fr/post/29189/migrants-que-fait-l-ue-sur-les-violences-aux-frontieres-dans-les-balkans>

Géoconfluence, [en ligne], ens-lyon, mise à jour : décembre 2010, [consulté le 4 avril 2020], disponible sur <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/frontieres>

Géoconfluence, [en ligne], ens-lyon, mise à jour : 2018, [consulté le 4 avril 2020], disponible sur <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/migrations>

GIULIANI Jean-Dominique [en ligne], « L'Europe mise à mal par le défi des frontières », Fondation Robert Schuman, mis en ligne le 31 octobre 2005, [consulté le 15 avril 2020], disponible sur : <https://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0007-l-europe-mise-a-mal-par-le-defi-des-frontieres>

LAMBERT Nicolas, « *Les damné·e·s de la mer* », Migreurop, [en ligne], mis en ligne le 5 février 2021, [consulté le 2 mai 2021], disponible sur : <http://www.migreurop.org/article3026.html>

Le Monde (immigration en Europe), [en ligne], édition 2020, [consulté le 15 avril 2020], disponible sur : <https://www.lemonde.fr/immigration-en-europe/>

LUTAUD Bénédicte, [en ligne], « *Les « nouveaux murs » du monde, contrecoup de la mondialisation* », Le Figaro, mis en ligne le 7 novembre 2019, [consulté le 25 avril 2020], disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/international/les-nouveaux-murs-du-monde-contrecoup-de-la-mondialisation-20191107>

MANACH Jean Marc, [en ligne], « Mémorial des morts aux frontières de l'Europe », Owni, mis en ligne le 18 février 2011, [consulté le 20 avril 2020], disponible sur : <http://owni.fr/2011/02/18/app-la-carte-des-morts-aux-frontieres-de-leurope/>

MIGNON Valérie, [en ligne], « *Malgré la mondialisation, le retour des frontières* », Les Echos, mis en ligne le 29 juin 2016, [consulté le 15 avril 2020], disponible sur : <https://www.lesechos.fr/2016/06/malgre-la-mondialisation-le-retour-des-frontieres-1111767>

Migreurop, [en ligne], édition 2020, [consulté le 06 avril 2020], disponible sur : <http://www.migreurop.org/>

Migreurop, communiqué « Une coalition contre les violences aux frontières », [en ligne], mis en ligne le 5 mars 2020, [consulté le 2 mai 2021], disponible sur <http://www.migreurop.org/article2960.html>

ROSIERE Stéphane, [en ligne], « Les Frontières internationales entre matérialisation et dématérialisation », antiAtlas Journal, mis en ligne le 10 décembre 2017 [consulté le 28 décembre 2020], disponible sur : <https://www.antiatlas-journal.net/02-les-frontieres-internationales-entre-materialisation-et-dematerialisation>

SIMONNEAU Damien, [en ligne], « Les Européens et leurs « murs », Taurillon, mis en ligne le 22 juin 2012, [consulté le 20 avril 2020],_disponible sur : <https://www.taurillon.org/Les-Europeens-et-leurs-murs,05045>

Site d'actualité du parlement européen, [en ligne], Union Européenne, édition 2020, [consulté le 19 avril 2020], disponible sur : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20170627STO78419/migration-et-controle-des-frontieres-europeennes>

Site d'actualité d'Infomigrant, [en ligne], France Médias Monde, Edition 2021, [consulté le 22 avril 2021], disponible sur : <https://www.infomigrants.net/fr/>

Site du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, [en ligne], ONU, Edition 2021, [consulté le 22 avril 2021], disponible sur : <https://www.unhcr.org/fr/>

Site des Nations-Unies des droits de l'homme, [en ligne], ONU, Edition 2020, [consulté le 15 avril 2020], disponible sur :

<https://www.ohchr.org/FR/Issues/Migration/Pages/MigrationAndHumanRightsIndex.aspx>

Site de l'Organisation internationale pour les migrations, [en ligne], OIM, Edition 2021, [consulté le 22 avril 2021], disponible sur : <https://www.iom.int/fr>

TABARLY Sylviane et DOCEUL Marie-Christine, [En ligne], « Les murs-frontières dans le monde : présent, passé », *Géoconfluence*, mis en ligne le 12 novembre 2014, [consulté le 4 avril 2020], disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/veille/les-murs-frontieres-dans-le-monde-present-passe>

Toute l'Europe, [en ligne], édition 2020, [consulté le 25 avril 2020], disponible sur : <https://www.touteurope.eu/>

Films :

LIORÉT Philippe, 2009, « *Welcome* »

Publications d'organismes :

Amnesty International, [en ligne], « *Avrupa'nın sınırında Yunanistan'ın Türkiye sınırında insan hakları ihlalleri* », 2013, [consulté le 12 février 2021], disponible sur : <https://www.amnesty.org/download/Documents/12000/eur250082013tr.pdf>

Amnesty International, [en ligne], « *Korku ve tel örgüler : Avrupan'ın mültecileri dışarıda tutma yaklaşımı* », 2015, [consulté le 12 février 2021], disponible sur : <https://www.amnesty.org/download/Documents/EUR0325442015TURKISH.PDF>

Amnesty International, [en ligne], « *Réfugiés, demandeurs d'asile et migrants* », édition 2020, [consulté le 15 avril 2020], disponible sur : <https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/refugees-asylum-seekers-and-migrants/>

Conseil de l'Europe, [en ligne], « *La criminalisation des migrations en Europe : Quelles incidences pour les droits de l'Homme* », 2009, [consulté le 5 mai 2021], disponible sur : https://europeecologie.eu/IMG/pdf/Rapport-criminalisation_des_migrations_en_Europe.pdf

Consilium, [en ligne], mise à jour le 27 avril 2020, [consulté le 2 mai 2020], disponible sur : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/migratory-pressures/>

Education Nationale, [en ligne], « *Programme d'Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale* », [consulté le 28 décembre 2020], disponible sur : http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/15/0/1e_HG-geopolitique-SP_Specialite_Voie_G_1027150.pdf

Groupe Frontière : ARBARET-SCHULZ C., BEYER A., PIERMAY J.-L., REITEL B., SELIMANOVSKI C., SOHN C., ZANDER P, [En ligne] « *La frontière, un objet spatial en mutation.* », EspacesTemps.net, Travaux, mis en ligne le 29 octobre 2004, [consulté le 29

avril 2020] disponible sur : <https://www.espacetemps.net/articles/la-frontiere-un-objet-spatial-en-mutation/>

Médecins sans frontières, [en ligne], « *Un « bouclier » de violence : la réponse dangereuse de l'Europe aux migrants* », mis en ligne le 11 mars 2020, [consulté le 7 mai 2021] disponible sur : <https://www.medecinssansfrontieres.ca/article/un-%C2%AB-bouclier-%C2%BB-de-violence-la-r%C3%A9ponse-dangereuse-de-leurope-aux-migrants>.

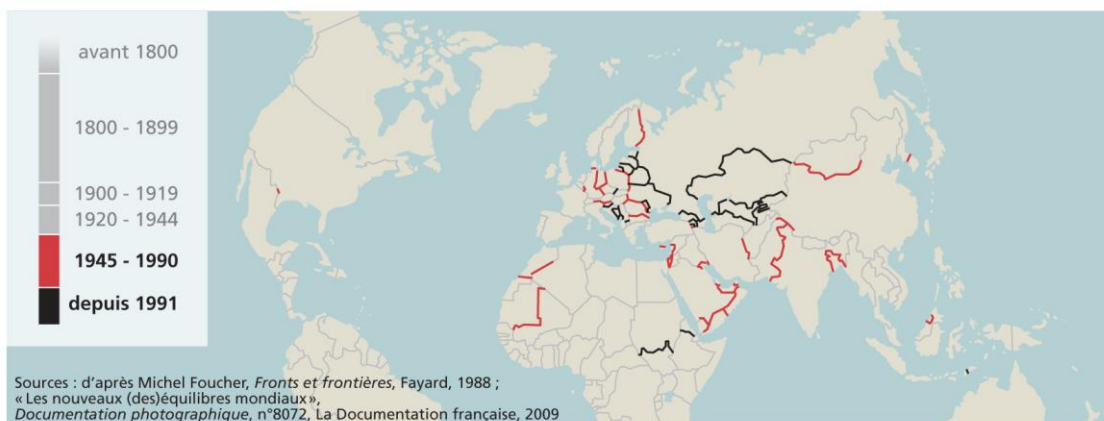
Médecins sans frontières, [en ligne], « Criminalisation et maltraitance des personnes en migration », 2020, [consulté le 7 mai 2021] disponible sur : <https://www.msf.fr/decryptages/criminalisation-et-maltraitance-des-personnes-en-migration>

Union Interparlementaire, [en ligne], « Migration, droits de l'homme et gouvernance », mis en ligne en 2015, ONU, disponible sur : https://www.ohchr.org/Documents/Publications/MigrationHR_and_Governance_HR_PUB_15_3_FR.pdf

Annexes :

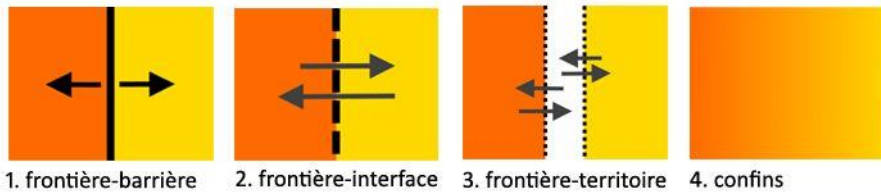
Annexe 1 : L'évolution des tracés des frontières dans le monde.

Le tracé des frontières dans le monde

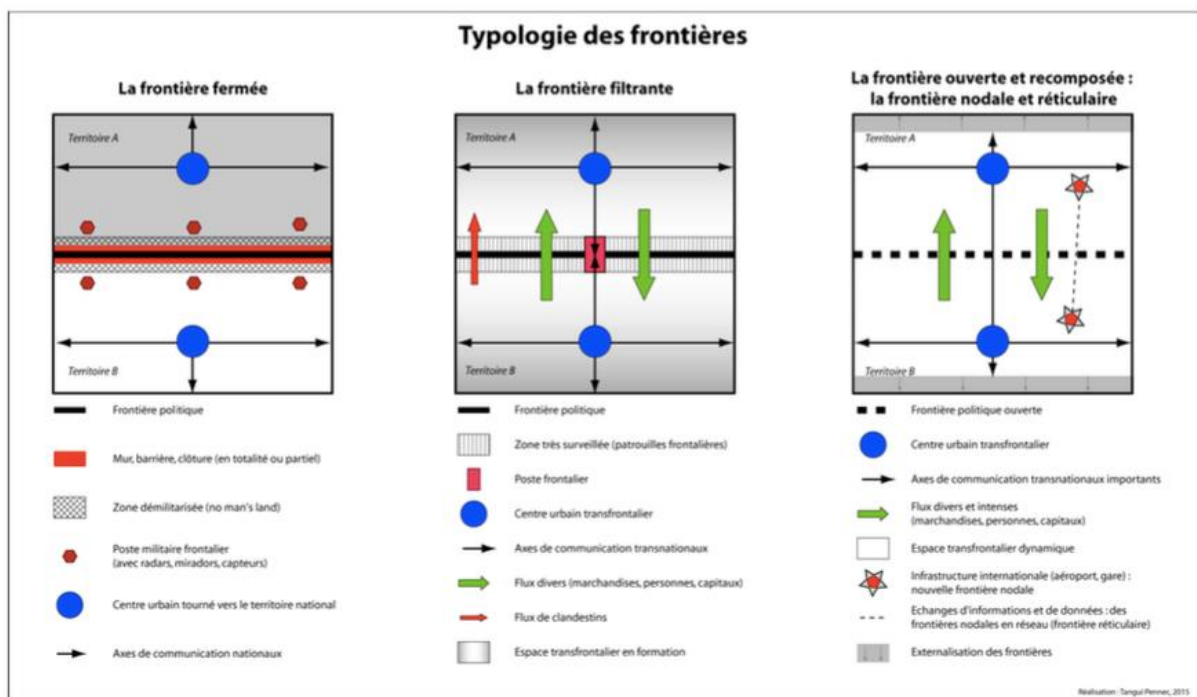


Annexe 2 : Les différents types de frontières.

LES DIFFERENTS TYPES DE FRONTIERES



Source : Christophe Meunier, 2012, "*Frontières, limites et confins dans les albums pour enfants*", carnet de recherches Les territoires de l'album.



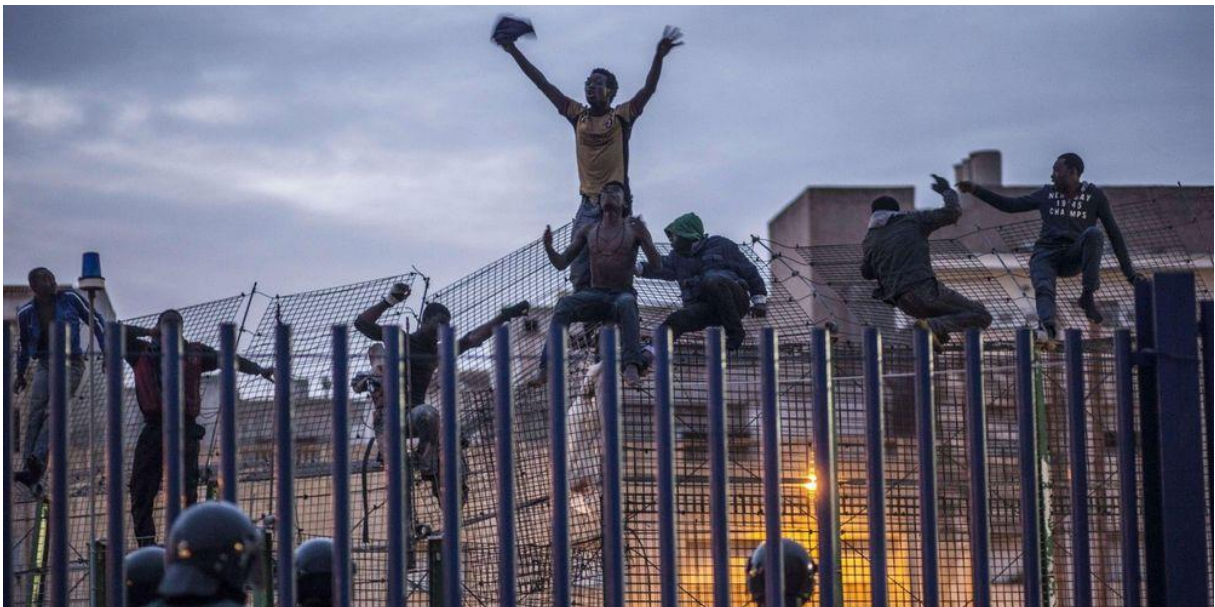
Source : Tanguy Pennec, 2015, "Etudier les frontières pour comprendre le monde : analyse cartographique", Fiche pédagogique accompagnant l'exposition temporaire Frontières (10 novembre 2015 – 29 mai 2016).

Annexe 3 : Frontière entre le Mexique et les Etats-Unis.



Photographie : Jose Luis Gonzalez /Reuters

Annexe 4 : Frontière à Ceuta et Melilla



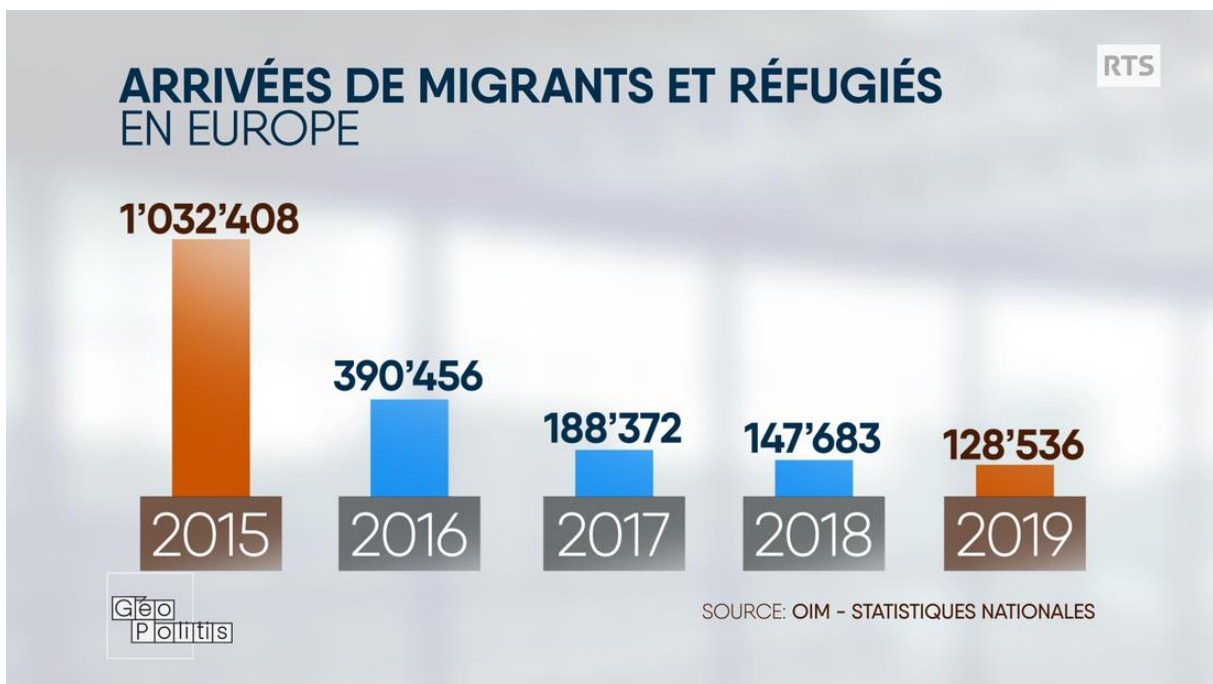
© Crédit photo : JOSE COLON/AFP

Annexe 5 : Frontière gréco-turc

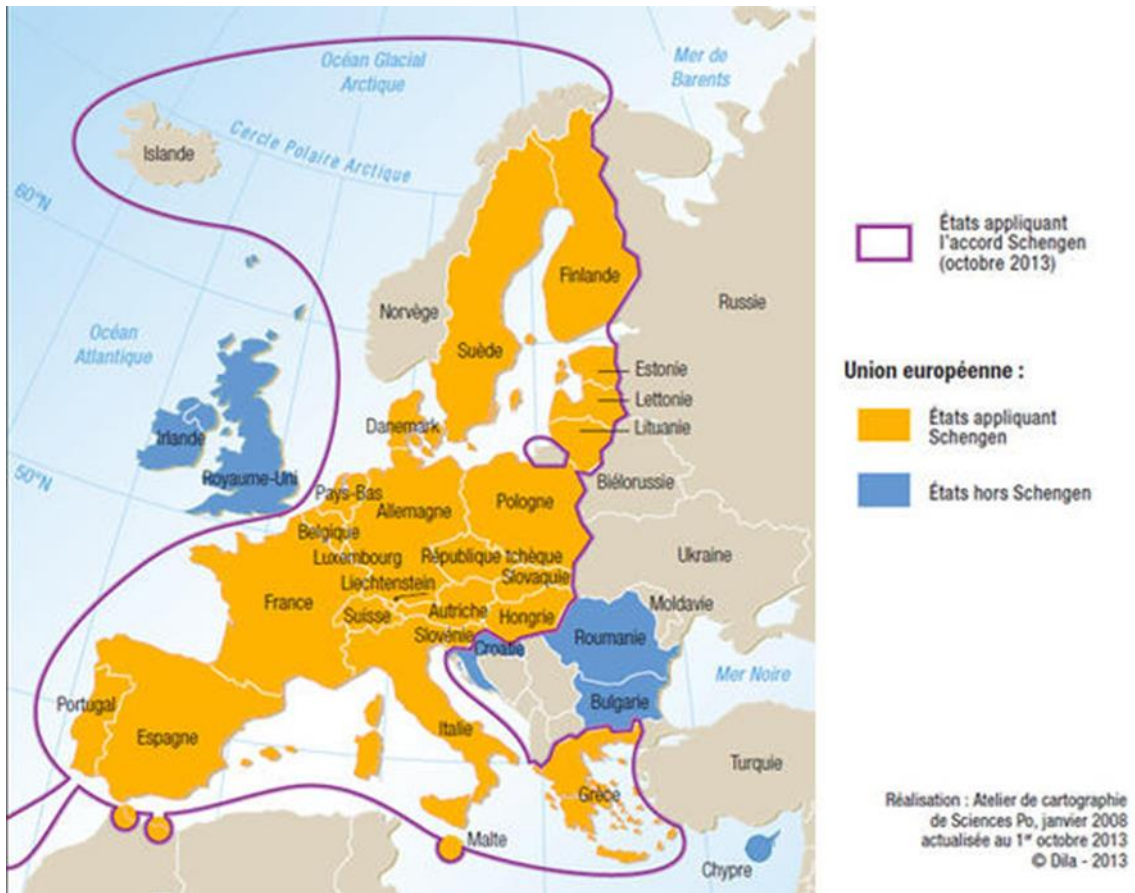


Photographie : Cansu Alkaya/Reuters

Annexe 6 : Graphique sur le nombre de migrants et réfugiés arrivés en Europe selon l'année.



Annexe 7 : Carte de l'espace Schengen.



Annexe 8 : La frontière entre les Pays-Bas et la Belgique.



Photo: gunnsteininlye

Annexe 9 : Panneaux



Crédit : Le journal francophone de Budapest



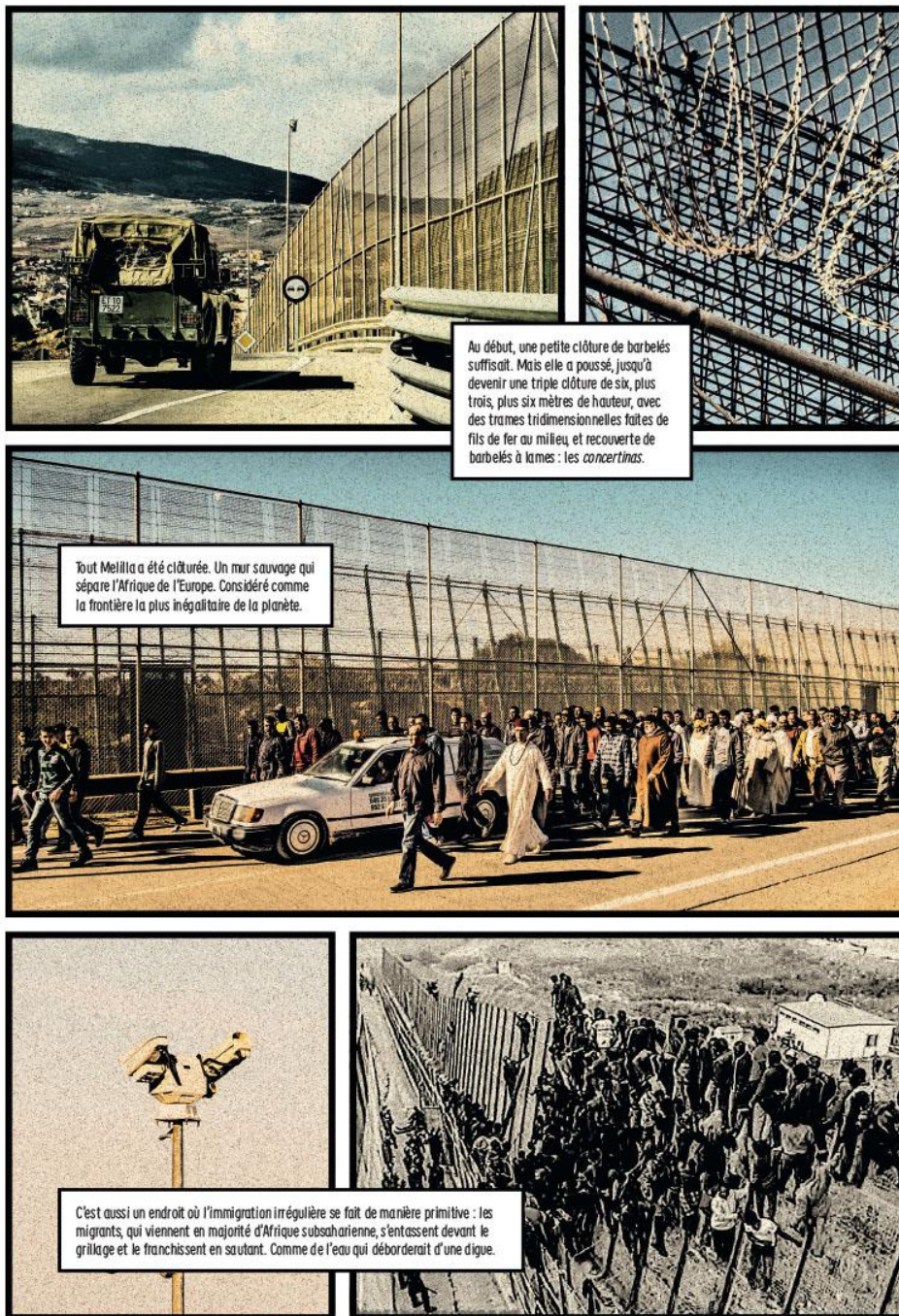
Crédit : Paris-Ispahan

Annexe 10 : Des drapeaux de l'UE, de la Turquie et de la Bulgarie, le long de la frontière entre la Bulgarie et la Turquie, le 2 mars 2020



Florion Goga / Reuters

Annexe 11 : Extrait de la BD « La Fissure » de Carlos Spottorno et Guillermo Abril.



19

Source : https://www.lemonde.fr/bande-dessinee/visuel/2017/04/01/la-fissure-une-bande-dessinee-pour-raconter-la-detresse-des-migrants_5104200_4420272.html#/chapters/01/pages/46

Annexe 12 : Photographie de migrants traversant la frontière hongroise.



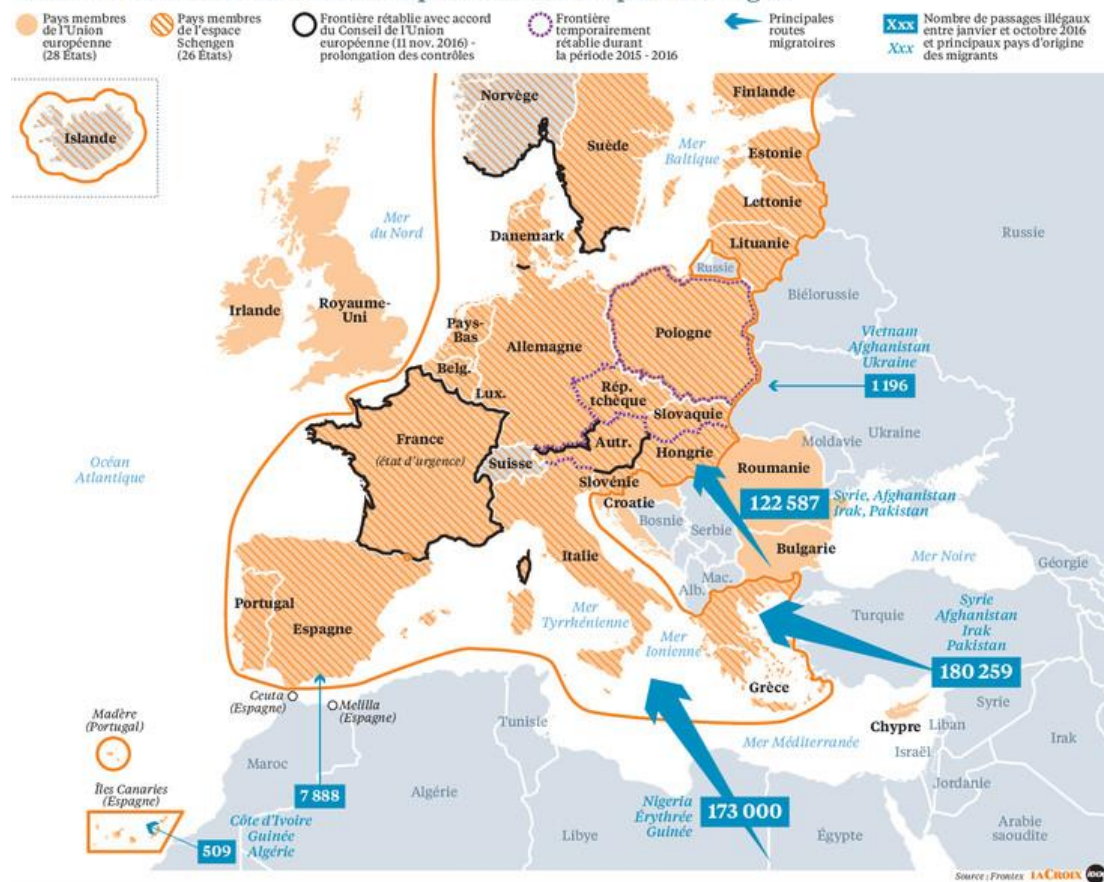
Photographie : Laszlo Balogh /Reuters

Annexe 13 : Carte des conditions d'accès à l'espace Schengen.



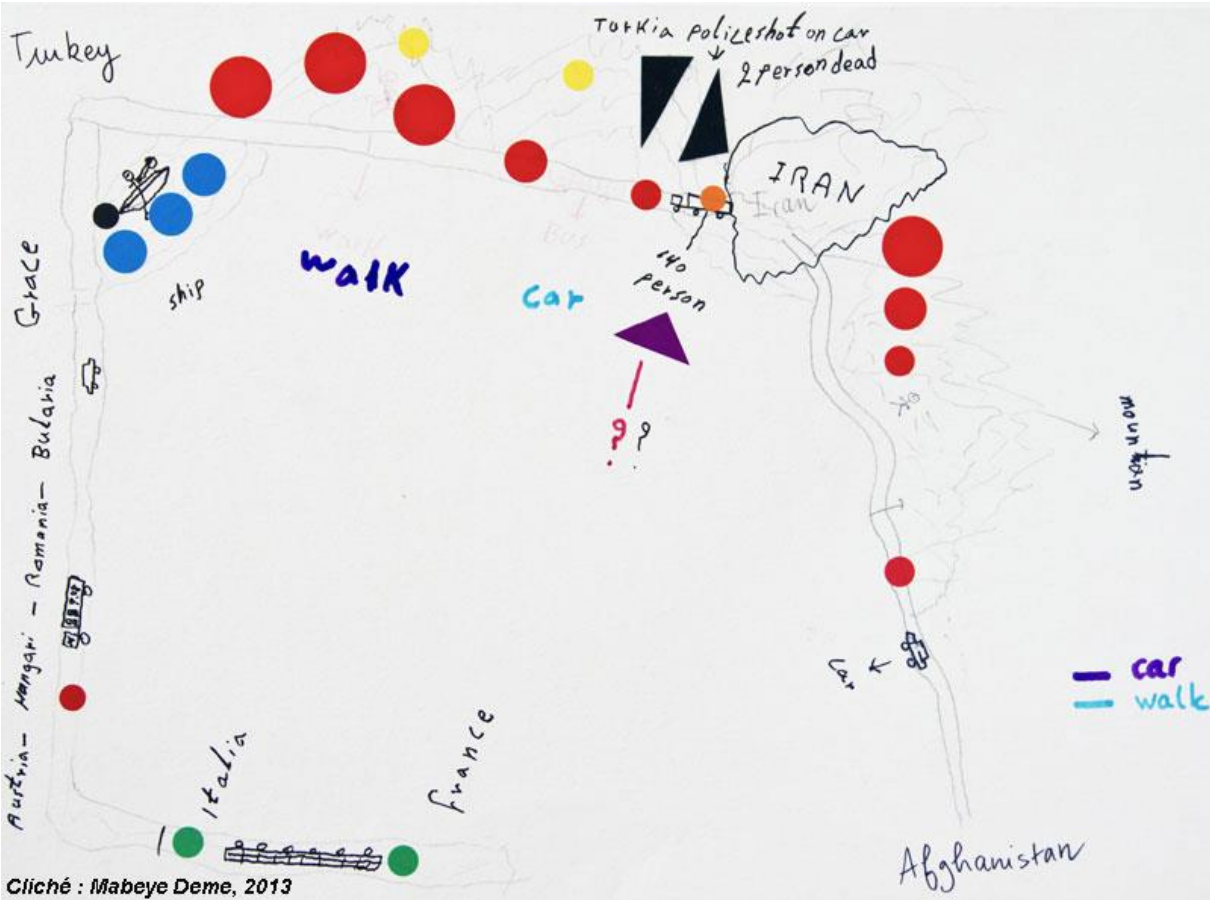
Annexe 14 : Carte qui représente les principales routes migratoires avec le nombre de passage illégaux.

La liberté de circulation remise en question dans l'espace Schengen



Source Frontex.

Annexe 15 : Parcours migrants :



Les Légendes du voyage

●●●●● Danger

+ Soins Médicaux / Medical care

▲▲▲ Stress
Faim - Fatigue /
Hunger - Tiredness

? Où? Comment? / Where?
Pourquoi? / How?
Why?

▲▲▲●●● Mort / Death

●●●● Tranquille / Easy

●●● Rencontres, amitié, amour /
Friendship, love

●●● Police

●●● Chance

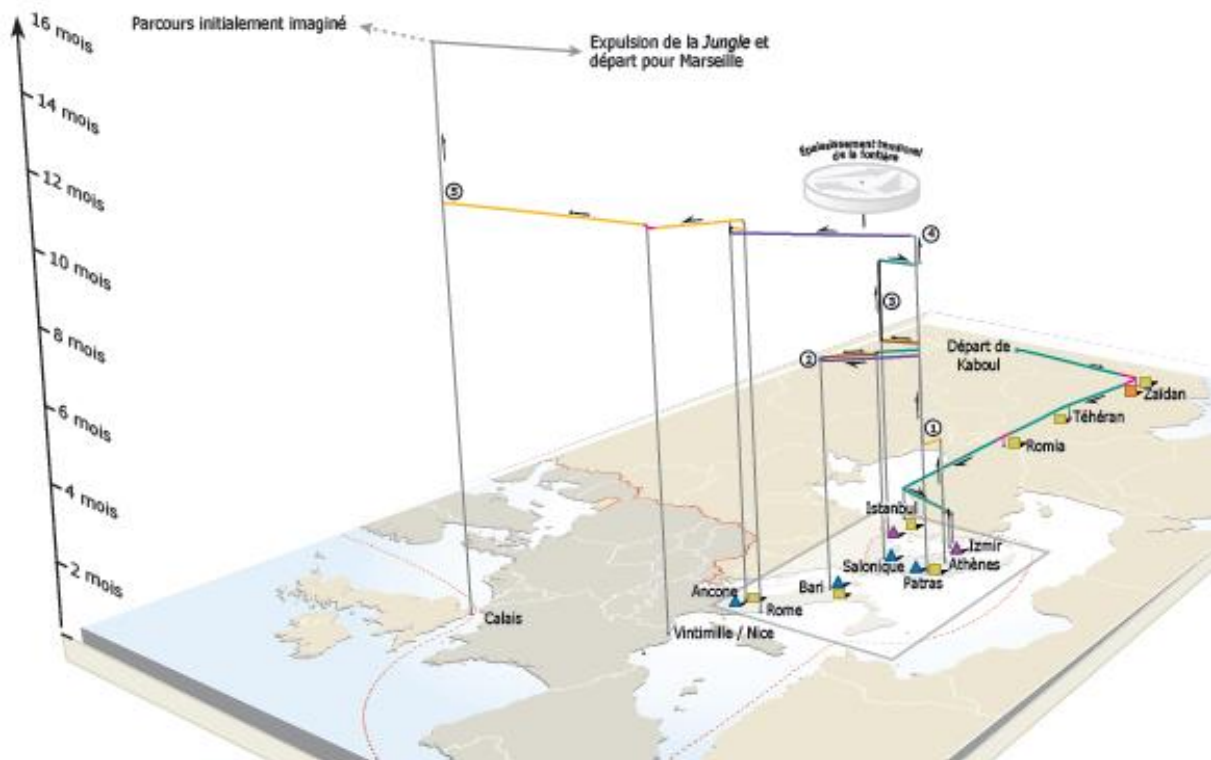
●●● Avoir chaud / to be hot

●●● Avoir froid / to be cold

⚖ Injustice

●●● Peur / Fear
Ateliers de cartographie
Grenoble, 2013

Cliché : Mabeye Deme, 2013



Annexe 16 : Exemple d'un parcours d'un migrant à partir d'un témoignage sur un article de presse.



Réalisé sur Google Earth par Melis Kutsal.

Annexe 17: Photographies d'exemples de frontières barrières en Europe.

Un policier français devant une clôture le long de l'A16 près de Calais, en janvier 2016.



Photographie : Philippe Huguen / AFP

Une dizaine de migrants venus du Maroc escaladent la barrière de l'enclave espagnole de Melilla.



Photographie : Jose Palazon Osma / AFP

Le mur sur la frontière gréco-turque.



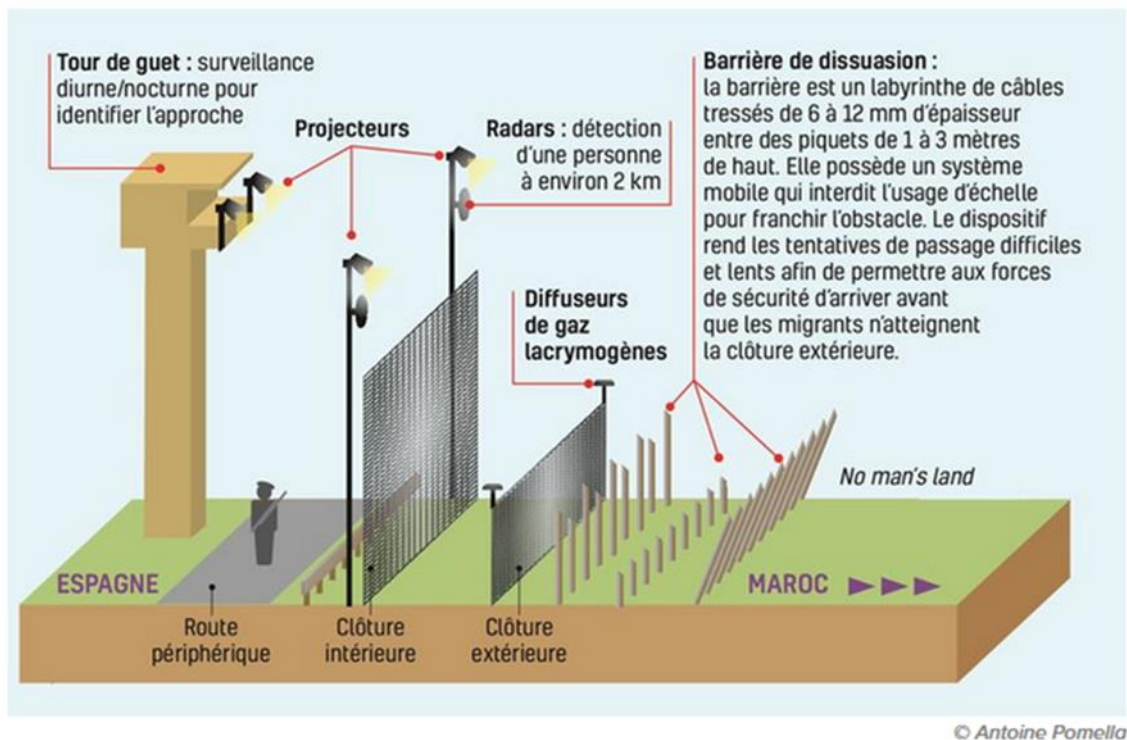
Photographie : Sakis Mitrolidis / AFP

Les barbelés de la clôture qui sépare la Hongrie de la Serbie.



Photographie : Attila Volgyi /AFP

Annexe 18 : Schéma représentant le système frontalier de l'enceinte de Ceuta et Melilla.



Le système d'enceintes frontalier de Ceuta et Melilla

Annexe 19 : Extraits de la convention de Schengen

Article premier

Au sens de la présente Convention, on entend par :

Frontières intérieures : les frontières communes terrestres des Parties Contractantes, ainsi que leurs aéroports pour les vols intérieurs et leurs ports maritimes [...]

Frontières extérieures : les frontières terrestres et maritimes, ainsi que les aéroports et ports maritimes des Parties Contractantes, pour autant qu'ils ne sont pas frontières intérieures.

Article 2

1. Les frontières intérieures peuvent être franchies en tout lieu sans qu'un contrôle des personnes soit effectué.

2. Toutefois, lorsque l'ordre public ou la sécurité nationale l'exigent, une Partie Contractante peut, après consultation des autres Parties Contractantes, décider que, durant une période limitée, des contrôles frontaliers nationaux adaptés à la situation seront effectués aux frontières intérieures. [...]

Article 3

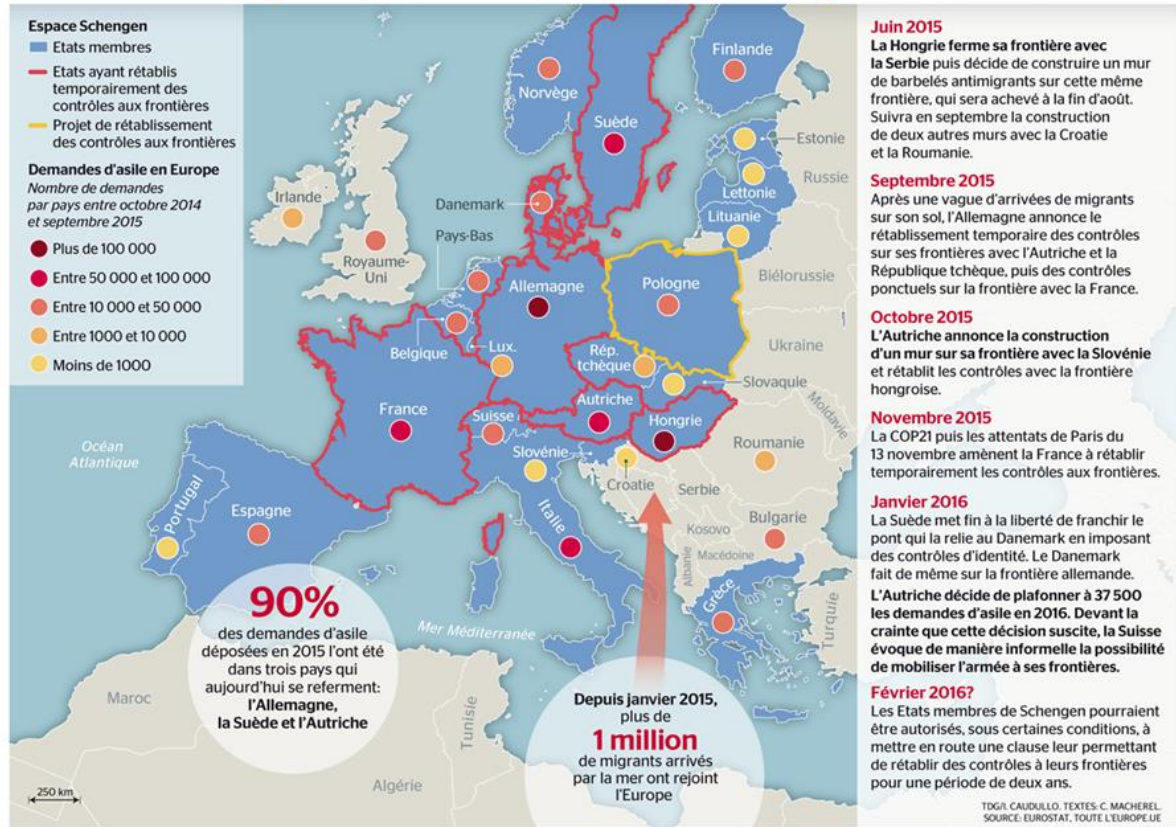
1. Les frontières extérieures ne peuvent en principe être franchies qu'aux points de passage frontaliers et durant les heures d'ouverture fixées. [...]

Article 28

Les Parties Contractantes réaffirment leurs obligations aux termes de la convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés [...] sans aucune restriction géographique du champ d'application de ces textes, et leur engagement de coopérer avec les services du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'application de ces instruments.

Annexe 20 : Carte représentant le rétablissement temporaire des frontières dans l'espace Schengen. Source : Eurostat.

Rétablissement temporaire des frontières dans l'espace Schengen: l'effet domino



Annexe 21 : Photographie de migrants escortés par les policiers en Slovénie.



Source : manuel IHGGSP, Hachette

Tables des tableaux et figures

Tableau 1	Enquête sur l’imaginaire européen de résidents en Turquie.....	p.18
Tableau 2	Les différents types de migration.....	p.29
Tableau 3	Nombre de personnes mit en cause pour l’usage de faux documents d’identité.....	p.76
Tableau 4	Arrivées de migrants sur l’ensemble de la Méditerranée.....	p.88
Tableau 5	Les différentes fonctions des camps.....	p. 95
Figure 1	Schéma des facteurs d’attractions et de répulsions de la migration.....	p.21
Figure 2	Infographie sur la migration internationale.....	p.23
Figure 3	Profil de migrant dominant pour l’Europe.	p.25
Figure 4	Graphique du nombre d’immigrés et Nombre d’émigrés par État membre, en 2018...p.31	
Figure 5	Diagramme circulaire des arrivées par nationalité en Europe en 2015.....	p.32
Figure 6	Carte des principales routes migratoires vers l’Europe.....	p.35
Figure 7	Typologie des frontières.....	p.37
Figure 8	Carte mentale du trajet d’un migrant illégal de la Turquie à la Suède.....	p.40
Figure 9	Carte mentale du trajet de Majd de la Syrie à la France.....	p.41
Figure 10	Carte mentale du trajet de Melis de la France à la Turquie.....	p.42
Figure 11	Légende.....	p.43
Figure 12	caricature de Georges Wolinski illustre sur la politique de l’immigration choisie en Europe.....	p.54
Figure 13	Système d’enceinte frontalier à Ceuta et Melilla.....	p.63
Figure 14	Capture d’écran de l’accueil du site Senstar.....	p.64
Figure 15	Carte sur le trafic illicite de migrants dans toutes les régions du monde.....	p.72
Figure 16	Infographie sur les services des passeurs.....	p.74
Figure 17	Photographique des blessures d’un migrant à la frontière.....	p.81
Figure 18	Carte des opérations maritime de Frontex en Méditerranée.....	p.84
Figure 19	Photographie du corps de Aylan Kurdi.....	p.86
Figure 20	Carte illustre la « géographie de la mort » des migrants dans l’espace euro- méditerranéenne pour l’année 2018.....	p.89

Figure 21 Photographie d'enterrement d'un migrant.....	p.90
Figure 22 Photographie du nouveau camp provisoire de Lesbos.....	p.91
Figure 23 Extrait de la bande dessinée de Lisa Mandel et Yasmine Bouagga intitulé « Les nouvelles de la Jungle ».....	p.93
Figure 24 Plan du camp de rétention de la Moria.....	p.96
Figure 25 Carte des principaux lieux de détention.....	p.97
Figure 26 Comparaison de l'accessibilité au monde en fonction du passeport.....	p.100
Figure 27 Photographie du mur peint par l'artiste Blu en 2012 à Melilla.....	p.108
Figure 28 Photographie du monument intitulé <i>La Porte vers l'Europe</i> conçu par Mimmo Paladino en 2008.	p. 109
Figure 29 Photographie de l'œuvre intitulée <i>Shibboleth</i> réalisé en 2007 par Doris Salcedo.....	p.110
Figure 30 Dessin satirique intitulé « <i>Le rêve européen</i> » réalisé par Chapatte.....	p.111
Figure 31 Croquis sur les « Flux migratoires et recomposition des frontières de l'Union européenne ».....	p.128

Table des matières

Introduction.....	p.6-14
• I) L'Europe, ses frontières et ses migrations : Deux phénomènes anciens, indissolublement liés et en mutation.....	p.16-51
1) Les migrations vers l'Europe.....	p.16-33
1.1 Pourquoi les migrants vont-ils en Europe ?.....	p.16-22
1.2 Qui traverse la frontière ? De qui parlons-nous ?.....	p.23-36
1.3 Le système migratoire européen.....	p.26-30
1.4 Interrelation entre les pays sur la question migratoire.....	p.30-33
2) Structuration générale de l'organisation spatiale des frontières européenne face aux migrations.....	p34-48
2.1 Arriver en Europe, oui mais par quelles frontières ? Les frontières de l'Europe, continent le plus morcelé au monde.....	p.34-36
2.2 Á quelles formes de frontières les migrants font-ils faces ?	p36-47
2.3 Rapport de la frontière et de la migration aux espaces environnants...p	47-48
3) Effets de la mondialisation sur les migrations et les frontières.....	p.48-51
3.1 La mondialisation accélère-t-elle les migrations ?.....	p.48-50
3.2 La mondialisation entraîne-t-elle un affaiblissement des structures frontalières ?	p.50-51
• II) La tendance des frontières filtre dans un monde qui s'ouvre : Le contrôle et la gestion des migrations, source de la structure de la frontière et de la migration clandestine.....	p.53-77
1) Les frontières et les migrations, une gestion complexe au croisement des politiques étatiques et européennes.....	p.54-61
1.1 La législation migratoire des états et de l'Union Européenne sous l'angle des frontières.....	p.54-57
1.2 Le durcissement des frontières et des régimes frontaliers au motif de l'obsession généralisée que les Etats leur portent.....	p.57-61

- 2) Le contrôle des migrations par le contrôle des frontières, des espaces délicats comme instrument de maîtrise des migrations.....p.61-70
 - 2.1 Les dispositifs de surveillance des frontières, un outil de maîtrise de la migration et de sanctuarisation de l'espace.....p.61-67**
 - 2.2 La coopération transfrontalière vers une gestion collective des frontières.....p.67-70**

- 3) La frontière, un lieu de transgression : la migration clandestine.....p.70-77
 - 3.1 Un art de la survie, « Les artistes de la frontière » (Ulrich Beck) : les Migrations clandestines.....p.70-73**
 - 3.2 Le filtrage élément de la frontière ressource : Une « économie du passage clandestin » organisée, un antimonde.....p.73-77**

- **III) Les conséquences de l'affermissement du contrôle des frontières sur les migrants et l'espace.....p.79-113**
 - 1) La frontière filtrante de l'Europe, une sanctuarisation au prix de la violence et de la mort de l'autre côté.....p.79-91
 - 1.1 Les frontières : des points de tensions et de risques.....p.79-82**
 - 1.2 La mort aux portes de l'Europe.....p.83-91**
 - 2) Les frontières des espaces d'immobilités et de mobilités : un lieu paradoxal.....p.91-103
 - 2.1 Mobilité et immobilité, la sédentarisation aux frontières.....p.91-99**
 - 2.2 Et de l'autre côté ? La mobilité de ceux qui traversent la frontière...p.99-103**
 - 3) La frontière : un lieu de réflexion sur le droit à la mobilité.....p.103-116
 - 3.1 La migration et la frontière : un enjeu de taille en droit international...p.103-105**
 - 3.2 Discorde au sein de la société européenne sur la question migratoire, une opposition entre soutien et refus des migrants.....p.106-113**

- Conclusion.....p.115-117

- Partie didactique : Enseigner le rapport migration-frontière en classe de première générale dans le cadre des enseignements spécialisés.....p.119-134

- Bibliographie.....p.135-143
- Annexes.....p.144-160
- Tables des tableaux et figures.....p.161-162

4ème de couverture :

Résumé du mémoire :

Dans un monde à l'ère de la mondialisation, le monde connaît une multiplication des frontières, au même moment où s'est développée une accélération majeure des mobilités et des flux. De nos jours la planète entière est en mouvement, de ce fait les frontières qui forment des discontinuités spatiales et les migrations qui constituent une des formes de mouvements sont au cœur de multiples enjeux qui entraînent parfois des tensions importantes à travers le monde. Frontières et migrations entretiennent donc de profondes relations qui font de l'espace frontalier un espace spécifique producteur de dynamiques et de discontinuités. Le but de ce mémoire est d'éclairer les relations et l'interaction entre ces deux phénomènes ainsi que les effets qui résultent de ce rapport.

Mots-clés :

Migrations- frontières-dynamiques-filtrages-mobilités